

Ministère de la Justice

Cellule Nationale de Lutte  
contre la Traite des Personnes  
en particulier des femmes  
et des enfants (CNLTP)



République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi

Primature

Cellule d'Appui au MCA Sénégal

ل  
بسم الله الرحمن الرحيم  
اذا الشمس  
كبرت واذا  
النبوء انعدت  
واذا الجبال نسفت  
واذا العرش انقلب

# Cartographie des écoles coraniques de la région de Dakar

## Liste des Acronymes

|                 |                                                                     |
|-----------------|---------------------------------------------------------------------|
| <b>ANDS :</b>   | Agence National de la Statistique et de la Démographie              |
| <b>ASI :</b>    | Action Solidarité Islamique                                         |
| <b>BM :</b>     | Banque Mondiale                                                     |
| <b>BID :</b>    | Banque Islamique de Développement                                   |
| <b>BIT :</b>    | Bureau International du Travail                                     |
| <b>CAPE :</b>   | Cellule d'Appui à la Protection de l'Enfant                         |
| <b>CAINT :</b>  | Cadre d'Appui à l'Initiative en Faveur des Talibés                  |
| <b>CNLTP :</b>  | Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes           |
| <b>EDB :</b>    | Education de Base                                                   |
| <b>FAFO :</b>   | Institute Norvégien des Sciences Sociales Appliquées                |
| <b>MCA :</b>    | Millennium Challenge Account                                        |
| <b>SIG :</b>    | Système d'Information Géographique                                  |
| <b>USAID :</b>  | Unites States Agency for International Development                  |
| <b>UNICEF :</b> | Fonds des Nations Unies pour l'enfance                              |
| <b>PPDH :</b>   | Plate-forme pour la Protection des Droits Humains                   |
| <b>PARRER :</b> | Partenariat Pour le Retrait et la Réinsertion des Enfants de la Rue |



# Remerciements

L'équipe de recherche remercie vivement la CNLTP pour avoir facilité la phase préparatoire de cette cartographie des écoles coraniques de la région de Dakar. A cet effet, elle a organisé avec l'appui de la CAPE une séance de travail entre l'équipe de recherche et le Bureau national de la Fédération des Associations des Maîtres coraniques, et a adressé des correspondances d'information sur la cartographie aux préfets des départements de la région.

Nos remerciements vont également aux membres du comité scientifique qui ont contribué à la qualité des outils de collecte et assuré un suivi des différentes étapes de la cartographie ; aux personnes ressources qui ont fourni leur précieux concours dans l'identification, la vérification des cas et la documentation relatives aux maîtres coraniques et daaras dans les différents départements de la région de Dakar.

Aux enfants qui ont participé aux focus groups, nous leur souhaitons vivement de retrouver le chemin de la vie d'enfants dans un environnement protecteur conforme aux principes et à l'éthique des droits de l'enfant.

**Mamadou WANE**  
*Consultant Principal*



|                                                                             |           |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>LISTE DES ACRONYMES</b> .....                                            | <b>5</b>  |
| <b>REMERCIEMENTS</b> .....                                                  | <b>6</b>  |
| <b>PREFACE</b> .....                                                        | <b>7</b>  |
| <b>RESUME EXECUTIF</b> .....                                                | <b>9</b>  |
| <b>INTRODUCTION</b> .....                                                   | <b>12</b> |
| Contexte et problématique de la vulnérabilité des enfants aux Sénégal ..... | 12        |
| <b>PREMIERE PARTIE</b>                                                      |           |
| <b>I. PRESENTATION DU CADRE THEORIQUE DE LA CARTOGRAPHIE</b> .....          | <b>15</b> |
| 1.1. Problématique des Daaras au Sénégal .....                              | 15        |
| 1.2. Fondement historique de l'Ecole coranique .....                        | 16        |
| <b>DEUXIEME PARTIE</b>                                                      |           |
| <b>II-PRÉSENTATION DE LA ZONE D'ÉTUDE</b> .....                             | <b>20</b> |
| 2.1 Présentation du Sénégal .....                                           | 20        |
| 2.2. Présentation de la région de Dakar .....                               | 21        |
| 2.3 Présentation des départements de la région de Dakar .....               | 21        |
| 2.3.1 Le Département de Dakar .....                                         | 21        |
| 2.3.2 Le Département de Pikine .....                                        | 22        |
| 2.3.3 Le Département de Guédiawaye .....                                    | 22        |
| 2.3.4 Le Département de Rufisque .....                                      | 23        |
| <b>TROISIEME PARTIE</b>                                                     |           |
| <b>III. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE LA CARTOGRAPHIE</b> .....                | <b>24</b> |
| 3.1. Rappel des objectifs et résultats attendus .....                       | 24        |
| 3.1.1 Objectif général .....                                                | 24        |
| 3.1.2 Résultats attendus .....                                              | 24        |
| 3.2. Clarification des concepts .....                                       | 24        |
| 3.3. Cadre méthodologique de la cartographie .....                          | 25        |
| 3.3.1Préalables .....                                                       | 25        |
| 3.4. Cadre Méthodologique et mise en œuvre .....                            | 26        |
| 3.4.1. Approche et Démarche méthodologique .....                            | 26        |
| 3.4.2. Méthodes et outils .....                                             | 27        |
| 3.4.3. L'échantillonnage .....                                              | 28        |
| 3.4.4 Administration des outils .....                                       | 28        |
| 3.5. Difficultés et limites de l'étude .....                                | 29        |
| 3.6. Processus de réalisation des enquêtes de terrain .....                 | 29        |
| 3.6.1. Choix des superviseurs et enquêteurs .....                           | 29        |

|                                                |    |
|------------------------------------------------|----|
| 3.6.2. Atelier de partage méthodologique ..... | 29 |
| 3.6.3. Test des outils .....                   | 30 |
| 3.6.5. Préparation du terrain .....            | 30 |
| 3.7.6. Collecte de données .....               | 30 |

## QUATRIEME PARTIE

|                                                                                  |           |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>IV. PRESENTATION DES RESULTATS DE LA REVUE DOCUMENTAIRE .....</b>             | <b>32</b> |
| 4.1. Résumé des résultats de la recherche documentaire .....                     | 32        |
| 4.1.1 Genèse et évolution historique des daaras au Sénégal .....                 | 33        |
| 4.1.2 Résumé et analyse des principales études sur la mendicité des enfants .... | 37        |
| 4.1.3 RECENSEMENT DES ECOLES CORANIQUES .....                                    | 48        |

## CINQUIEME PARTIE

|                                                                             |           |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>V. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE LA COLLECTE DE DONNÉES ET ANALYSE</b>   | <b>52</b> |
| 5.1. Localisation des écoles coraniques dans la région de Dakar .....       | 52        |
| 5.2. Typologie et localisation des daaras traditionnels .....               | 54        |
| 5.3. Historique des écoles coraniques de la région de Dakar .....           | 58        |
| 5.4. Caractéristiques des écoles coraniques .....                           | 60        |
| 5.5. Conditions de vie dans les écoles coraniques .....                     | 63        |
| 5.6. L'enseignement dans les écoles coraniques .....                        | 65        |
| 5.7. Effectifs et contenus des apprentissages et supports pédagogique ..... | 66        |
| 5.8. Le matériel didactique et l'apprentissage .....                        | 68        |
| 5.9. Profil des maîtres coraniques .....                                    | 70        |
| 5.10. L'Ecole coranique dans son environnement social .....                 | 71        |
| 5.11. La mendicité .....                                                    | 72        |
| 5.12 Les déterminants de la mendicité .....                                 | 80        |

## SIXIEME PARTIE

|                                                                                                                                                     |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>VI. LA RÉPONSE NATIONALE FACE À LA PROBLÉMATIQUE DES DAARAS ET À LA MENDICITÉ DES ENFANTS. ....</b>                                              | <b>83</b> |
| 6.1 Le cadre réglementaire et de protection juridique .....                                                                                         | 83        |
| 6.1.1. Les dispositions spéciales relatives à la mendicité .....                                                                                    | 84        |
| 6.1.2. Autres mesures majeures dans le dispositif juridique national de protection des enfants lutte contre l'exploitation et la maltraitance ..... | 85        |
| 6.2. Initiatives sociales, politiques et programmatiques .....                                                                                      | 87        |
| 6.3. L'importance de la réponse nationale par les Daaras modernes .....                                                                             | 90        |

## SEPTIEME PARTIE

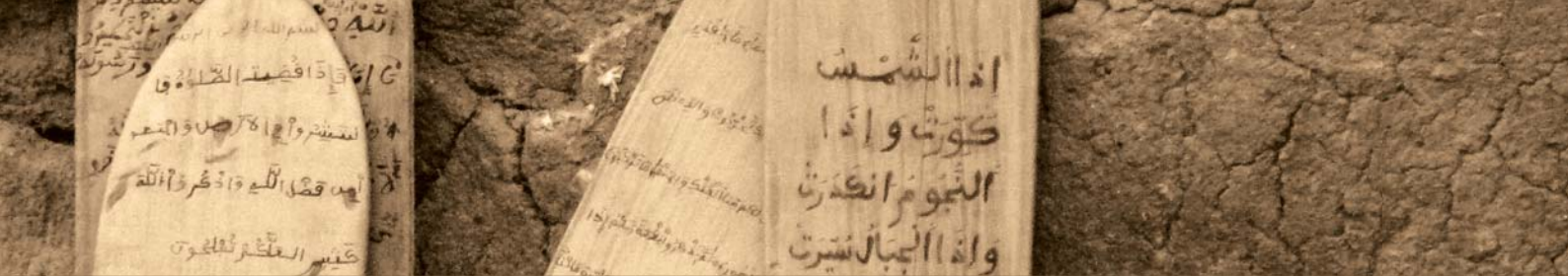
|                                                                                                                |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 7.1. Analyse de la valeur ajoutée de l'Etude de Cartographie des Ecoles coraniques de la Région de Dakar. .... | 91 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|

## HUITIEME PARTIE

|                                                                                   |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>RECOMMANDATIONS .....</b>                                                      | <b>94</b> |
| 8.1 Recommandations pour le suivi de la cartographie par la CNLTP .....           | 94        |
| Horizon 2014-2015. ....                                                           | 94        |
| 8-2 Recommandations. ....                                                         | 95        |
| Horizon : 2015-2017. ....                                                         | 95        |
| Synthèse des recommandations issues des enquêtes de terrain dans les départements | 97        |

## NEUVIEME PARTIE

|                                                                     |     |
|---------------------------------------------------------------------|-----|
| Annexe 1 : Guide d'entretien Maître coranique et son Daara. ....    | 100 |
| Annexe 2 : Guide d'entretien focus group enfants .....              | 1   |
| Annexe 3 : Guide d'entretien institution .....                      | 3   |
| Annexe 4 : Guide d'entretien personnes ressources .....             | 4   |
| Annexe 5 : Guide d'observation enquêteur .....                      | 6   |
| Annexe 6 : Equipe technique de réalisation de la cartographie. .... | 8   |
| Références bibliographie .....                                      | 9   |



# Préface

Au Sénégal, nous continuons d'observer malheureusement le spectacle hélas désastreux des talibés dans les rues de Dakar qui constitue une violation des droits les plus élémentaires de cette catégorie vulnérable que sont les enfants.

Les difficultés que rencontre le Sénégal dans la lutte contre ce phénomène sont évidentes, mais les réponses qui lui sont apportées et qui sont en cours d'élaboration sont nombreuses.

En effet, le gouvernement a pris conscience de l'ampleur du phénomène de la traite des personnes en général et de la mendicité des enfants en particulier.

Cet engagement s'est matérialisé par la ratification de la plupart des conventions et protocoles additionnels relatifs à la protection des enfants.

En application de ces instruments internationaux, la loi 2005/06 du 10 mai 2005 sur la traite des personnes et pratiques assimilées et à la protection des victimes a été adoptée et vient ainsi compléter les autres dispositions contenues dans notre dispositif législatif.

Un plan d'action national contre la traite sous toutes ses formes a été adopté et des structures multisectorielle ayant mandat de coordonner l'exécution de ce plan ont été mises en place. On peut citer à titre d'exemple la Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes, en particulier les Femmes et les Enfants (C.N.L.T.P) au sein de laquelle tous les ministères en charge de ces questions sont représentés, à côté des acteurs religieux ainsi que de la société civile, ce qui renforce sa légitimité et élargit son champ d'action.

Le ministère de la justice qui assure la tutelle administrative de cette Cellule a élaboré la Circulaire N° 4131 du 11 août 2010 à l'intention des autorités de poursuites, afin de les inviter à faire preuve de plus de rigueur dans le traitement des affaires relatives à la traite des personnes en général et à l'exploitation économique des enfants par la mendicité en particulier.

Dans le même sens, le conseil interministériel du 08 février 2013 dernier a élaboré un plan stratégique de gestion de la mendicité infantile avec la participation des différents acteurs impliqués dans la lutte pour la protection de l'enfance et un comité ad hoc de suivi et d'évaluation regroupant toutes les structures étatiques de protection a été mise en place.

Comme initiative majeure, le gouvernement s'est engagé dans un processus d'amélioration et de réglementation des « daara », avec un projet de loi accompagné de cinq projets de décrets qui sont dans le circuit administratif de validation et d'adoption.

Dans un tel contexte, la cartographie des « daara » constitue sans nul doute un outil important pour renforcer et accompagner ce processus déjà en cours. Les Gouvernements ont besoin en effet de données statistiques pour appréhender le phénomène dans sa globalité, une situation de référence sur la question des écoles coraniques est donc la bienvenue.

Tous ces efforts consentis jusque-là pour combattre la mendicité nous en avons conscience, doivent être complétés par la répression qui doit se traduire par une meilleure application de la loi. Mais, une telle mesure nécessite la mise en place de mesures d'accompagnement dont le Gouvernement a conscience. En attendant leur mise en œuvre, je voudrai inviter tous les acteurs et partenaires à intensifier les efforts de prévention et de sensibilisation, afin d'éviter au maximum la commission d'infractions.

Aucune forme de violence ou d'exploitation n'est acceptable, excusable ou tolérable. Et celle dirigée contre les enfants est encore plus révoltante.

En guise de conclusion, je voudrai remercier la Cellule d'Appui au MCA qui a appuyé cette étude dans un bel esprit de partenariat avec la Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes à qui j'adresse, au nom du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, toutes nos félicitations et encouragements pour le travail qu'elle a abattu avec constance et sérieux.

**Me Sidiki KABA**

*Garde des Sceaux, Ministre de la Justice*

**CNLTP**

*Cartographie des écoles coraniques de la région de Dakar*



# Résumé exécutif

La cartographie des écoles coraniques de la région de Dakar, réalisée du 22 octobre au 07 décembre 2014, a été commanditée par la CNLTP avec l'appui du MCA/Sénégal afin de répondre à la demande de l'Etat et de la société civile à disposer d'une situation nationale de référence des écoles coraniques et à mieux prendre en compte les besoins d'éducation et de protection des enfants enrôlés dans ces écoles.

Elle marque le regain d'intérêt public et social autour des écoles coraniques. Cette attention est liée à l'ancrage de l'école coranique dans la société sénégalaise, aux diverses préoccupations quant à son environnement d'apprentissage précaire et non réglementé, aux conditions déplorables de la plupart de ses apprenants, appelés talibés, en violation de leurs droits les plus élémentaires.

Selon Mamadou N'DIAYE, auteur de l'ouvrage l'Enseignement Arabe Islamique au Sénégal, les écoles coraniques au Sénégal sont aussi anciennes que l'islam. A des périodes très éloignées, les voyageurs arabes et européens ont toujours signalé leur présence au Sénégal.

Même si elle est aujourd'hui marginalisée, l'école coranique constitue la première offre d'éducation basée sur l'acquisition de connaissances à partir de l'écriture, de la lecture et de la mémorisation de textes.

Cette éducation intervient dès le cycle de la petite enfance et demeure la modalité d'éducation la plus répandue du fait de l'obligation pour tout parent musulman d'assurer à chaque enfant l'accès à l'instruction coranique.

Selon plusieurs sources de recherche, l'école coranique au Sénégal a été déstabilisée par le système éducatif issu d'un premier mouvement de globalisation que représente la colonisation.

Aujourd'hui la mendicité des enfants est en grande partie alimentée par des enfants issus des écoles coraniques. Au regard de cette situation où beau-

coup d'enfants mendient quotidiennement dans la quasi-totalité des villes du Sénégal, on peut avancer l'hypothèse du détournement institutionnel d'un bon nombre de ces écoles.

La cartographie, tout en permettant d'établir un répertoire des écoles coraniques de la région de Dakar, devait aussi renseigner sur l'évolution des écoles coraniques, leurs situations actuelles et perspectives d'inclusion au système national d'éducation.

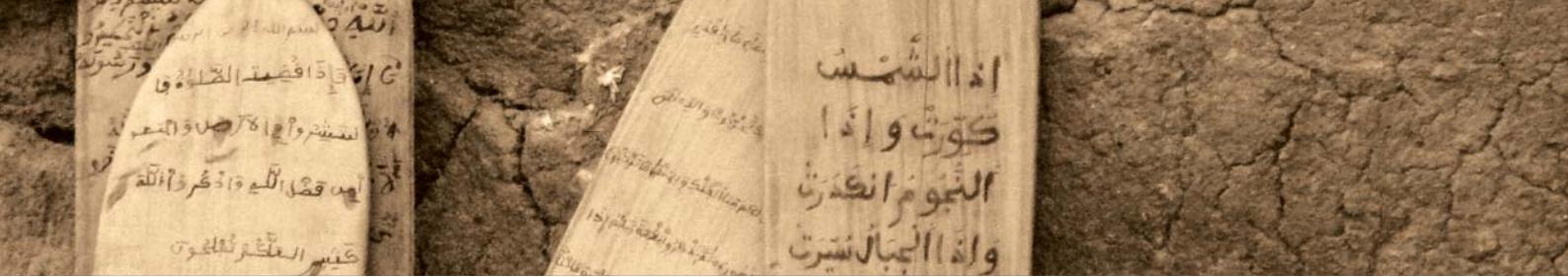
A cet effet, elle constitue le premier processus d'identification et de documentation des écoles coraniques dans l'ensemble des quatre départements de la région de Dakar qui représente près de 75% de la population urbaine du Sénégal

Au terme de la cartographie, 1006 écoles coraniques ont été répertoriées dans la région de Dakar avec un effectif de 54 837 talibés, dont 38 079 garçons et 16,758 filles.

Ces écoles coraniques, comprises au sens inclusif d'institutions d'enseignement arabo islamique, sont structurées en trois(3) types : franco-arabe, daaras, et écoles arabes. Elles se concentrent le plus dans les départements de Dakar avec 30,8% et Pikine 27,4%. Les départements de Rufisque et de Guédiawaye ont respectivement des taux de représentativité de 22,9% et 18,9%.

Les daaras, écoles coraniques par excellence ayant comme dominante pédagogique la mémorisation du Coran et structurés en cinq(5) types, constituent le noyau dur du système d'enseignement arabo islamique au Sénégal. Ils représentent près de 81 % des structures répertoriées.

52% des enfants trouvés dans les écoles coraniques viennent des autres régions du Sénégal, 9% de pays de la sous-région et 39% des environs de la localité des écoles coraniques. Cela indique que la masse critique des daaras de la région de Dakar provient du mouvement de mobilité des maîtres coraniques.



53% des enfants trouvés dans ces écoles pratiquent la mendicité, soit 30 160 sur un effectif global de 54 837 enfants. Sur ce nombre, 91% font entre 1H et 5 H de mendicité par jour dans la rue. 51% des apports de la mendicité des enfants se font en argent. Ceci montre la tendance ancrée de la mendicité des enfants à but économique, c'est-à-dire la prédominance de son caractère d'exploitation sur les déterminants pédagogiques de la quête de l'aumône à l'origine de cette pratique.

Comme indiqué dans toutes les enquêtes précédentes, les caractéristiques principales des daaras de la région de Dakar sont : la précarité des lieux d'apprentissage et de vie des apprenants, l'absence de réglementation pour l'ouverture de daaras, le recours à la mendicité des enfants comme source principale de revenus de certains maîtres coraniques.

La cartographie a révélé que 19 % des écoles coraniques se trouvent dans des maisons en construction, 5 % dans des maisons abandonnées par leurs propriétaires, 17% dans des zones inondées.

La cartographie renseigne sur les suggestions des maîtres coraniques pour la résilience des écoles coraniques et dont 8% sont favorables à l'application de la loi protégeant les enfants contre la mendicité, celles des imams et délégués de quartiers. Elle renseigne également sur la participation des communautés au fonctionnement social des daaras, plus spécifiquement à la prise en charge des talibés, les diverses sources de revenus et financements y compris publics des daaras. Les enfants talibés ont contribué à travers des focus groupes à fiabiliser les informations concernant leurs conditions de vie et d'apprentissage, et surtout ont formulé des recommandations pour mettre fin à leur marginalisation et maltraitance.

Parmi recommandations structurantes issues de la cartographie, on peut retenir celles portant sur l'adoption du cadre d'encadrement réglementaire et normatif pour l'ouverture de daaras, l'institution d'inspections départementales des daaras, l'accélération du programme de modernisation des daaras dans les zones pourvoyeuses, l'application plus systématique de la loi pour éliminer l'exploitation des enfants par la mendicité, le renforcement des réponses de résilience des daaras dans les communautés d'origine des talibés en vue de prévenir leur

mobilité et leur exposition à la mendicité, le renforcement des capacités économiques des familles, le soutien aux enfants victimes de traite par la mendicité et de maltraitance en leur assurant le retrait des circuits de la mendicité, leur retour en milieu familial et leur réinsertion éducative dans des daaras de résilience.

Pour le suivi de la cartographie, les recommandations spécifiques portent sur la nécessité d'utiliser le SIG pour la gestion du répertoire des 1006 écoles coraniques, de réaliser la cartographie des écoles coraniques dans les autres régions en impliquant l'ANSD, de réaliser une étude qualitative approfondie sur les déterminants de la mendicité des enfants en vue d'une modélisation, de développer un système de référencement pour la prise en charge rapide des enfants victimes de traite par la mendicité, de renforcer les capacités des associations de maîtres coraniques en vue de les accompagner dans le processus d'inclusion des daaras dans le système national d'éducation de base, le renforcement des cadres de coopération inter pays de la sous-région en vue de lutter plus efficacement contre la traite des enfants notamment avec la Guinée Bissau, la Gambie, le Mali et la République de Guinée.

Le processus de validation des résultats de la cartographie s'est déroulé en trois étapes : (i) présentation des premières tendances au comité scientifique restreint, (ii) présentation du rapport provisoire au comité scientifique élargi aux partenaires institutionnels et acteurs de la société civile. L'étape ultime de ce processus est la tenue, le 12 mars 2014, d'un atelier national de validation présidé par le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.



# Introduction

## Contexte et problématique de la vulnérabilité des enfants au Sénégal

La réalisation de la cartographie intervient dans un contexte de forte demande de réforme du système d'éducation formel pour le rendre plus inclusif et d'une plus grande ouverture de la société sénégalaise à trouver une réponse à la mendicité des enfants.

Ce contexte induit un double questionnement quant à la capacité du système formel d'éducation à intégrer les offres éducatives marginalisées pour une véritable éducation inclusive et celle de l'Etat à développer une réponse nationale de protection des enfants contre toutes les formes d'exploitation, de violences et de maltraitance.

Ce double questionnement renvoie aussi à la problématique de la vulnérabilité des enfants et des politiques publiques mises en œuvre comme réponses.

Le Rapport final-2013- de l'Unicef sur la Situation des enfants au Sénégal indique que la population du Sénégal était estimée à 12,8 millions d'habitants, dont plus de la moitié est âgée de moins de 18 ans. On estime que tous les 5 ans la population des enfants de moins de 5 ans s'accroît de 800.000, ce qui crée autant de défis pour leur prise en charge nutritionnelle, sanitaire et éducationnelle.

Selon l'Unicef, en utilisant la définition monétaire de la pauvreté, on évalue à environ trois(3) millions l'effectif des enfants sénégalais de moins de 18 ans qui vivaient dans des ménages pauvres en 2005, soit une incidence de pauvreté de 53,7% chez les enfants. L'incidence de la pauvreté reste élevée au niveau de la population générale avec 57,1% de celle-ci qui vit en dessous du seuil de pauvreté. La pauvreté est localisée pour une large part dans les zones rurales et plus particulièrement dans les zones rurales du centre, du sud et du nord est. Kolda et Tambacounda sont considérées comme les régions les plus pauvres du Sénégal.

La majorité de la population des enfants vit donc dans des familles pauvres. Plus de 42 % des enfants sont privés de logement décent, 24 % d'assainissement et 11 % d'eau potable .

Environ 16 % des enfants vivent avec des adultes atteints d'une maladie chronique et 28,7 % dans des ménages avec des personnes âgées de plus de 70 ans n'ayant plus d'activité économique.

Parmi les gaps structurels d'équité au Sénégal, l'Unicef renseigne que 45% des enfants de 6-11 ans représentant 750.000 enfants sont en dehors de l'école formelle, que les allocations budgétaires aux services sociaux stagnent ou déclinent.

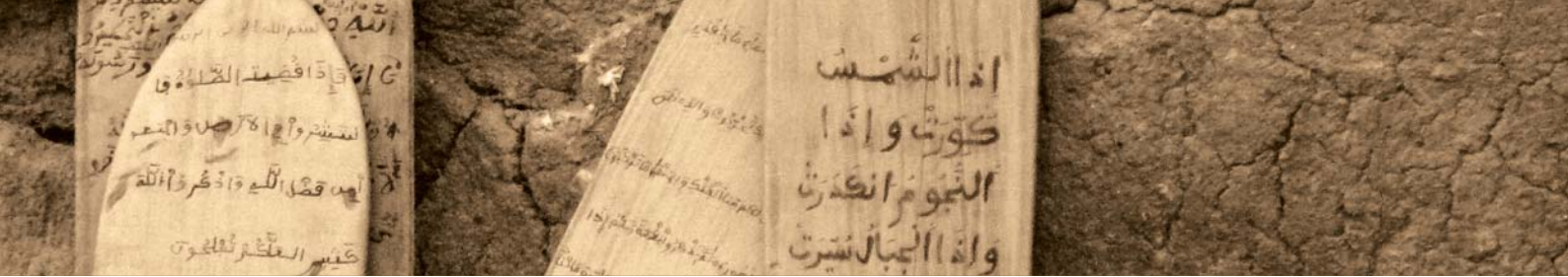
La proportion des enfants en dehors du système éducatif est beaucoup plus élevée dans les régions de Diourbel, Kaffrine et Louga.

Le Rapport de l'Unicef met aussi l'accent sur les problèmes de protection qui affectent les enfants au Sénégal. Il s'agit entre autres du travail et de la séparation des enfants de leurs parents biologiques. Selon l'enquête EDS-MICS 2010-2011, 2,4 millions d'enfants âgés de 5-17 ans sont concernés par le travail précoce. Les régions les plus touchées par ce phénomène sont : Ziguinchor, Sédhiou, Kolda et Kaolack où 8 enfants sur 10 travaillent de manière plus ou moins régulière.

Parmi les 2,4 millions d'enfants concernés par le travail, 525.000 enfants sont impliqués dans les travaux dangereux.

Les enfants sont les premiers affectés par la profonde mutation sociale que vivent les familles sénégalaises. Le pays affronte la disparition progressive des mécanismes traditionnels de protection de la famille, de la solidarité communautaire et de l'entraide intergénérationnelle alors qu'en même temps persistent des traditions anciennes et que ne cesse de progresser l'éclatement des familles.

Ces facteurs augmentent la séparation des enfants de leurs parents biologiques ainsi que le travail des enfants. L'étude sur l'analyse de la situation des ménages ruraux de la région de Kolda(Unicef), une des principales zones pourvoyeuses d'enfants mendiants, montre que les raisons économiques (travail ou recherche d'emplois) sont les principaux déterminants du confiage des enfants (45%) avec l'éloignement des infrastructures scolaires (24%) et les motifs sociaux (20%).



Le phénomène de séparation des enfants de leurs parents biologiques est un problème chronique de vulnérabilité au Sénégal. D'après l'EDS-MICS, 15% des enfants de moins de 18 ans vivent séparés de leurs deux parents biologiques. Cette séparation peut prendre diverses formes, dont le confiage à un maître coranique.

La problématique des daaras et la mendicité des talibés relèvent à la fois des gaps en matière d'éducation et de protection. Les enfants enrôlés dans les daaras font partie des 750.000 enfants en dehors de l'école formelle. Les talibés mendiants et pensionnaires des écoles coraniques sont considérés comme enfants séparés de leurs parents et victimes d'une des pires formes de travail des enfants. En termes de réponses à ces deux gaps d'équité, la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social 2013-2017 recommande d'accorder une attention particulière au nombre important d'enfants non scolarisés.

*Cette recommandation a été prise en compte dans la nouvelle vision du Gouvernement contenue dans la Lettre de politique sectorielle (LPS) du secteur de l'Education et de la Formation( 14 janvier 2014) ainsi exprimée : « Un système d'éducation et de formation en phase avec les exigences du développement économique et sociale, équitable, efficace, efficient, plus engagé dans la prise en charge des exclus, et reposant sur une gouvernance inclusive, une responsabilisation plus accrue des collectivités locales et des acteurs à la base ».*

C'est dans cette perspective que le Sénégal a mis en place l'Inspection des Daaras et a initié un programme de modernisation des daaras. Cette modernisation des daaras participe de cette démarche de lutte contre l'exclusion d'enfants et pour la création d'un système basée sur une éducation inclusive.

A travers la diversification de l'offre d'éducation notamment dans le domaine de l'Education de Base des jeunes et des Adultes (EBJA), le gouvernement compte poursuivre le programme de modernisation des daaras à travers les infrastructures, les équipements, les programmes d'enseignement, la formation des enseignants et la protection nutritionnelle et sanitaire des enfants talibés (LPS). Le programme de modernisation des daaras vient de bénéficier d'un financement de la BID.

Dans le domaine de la protection de l'enfant, le Gouvernement a élaboré une Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant adoptée le 27 décembre

2012 à l'issue d'un Conseil interministériel. Cette stratégie vise la création d'un cadre de référence national pour la protection de l'enfant au Sénégal afin de mieux coordonner l'orientation stratégique et les priorités des acteurs publics et privés et de mettre en œuvre des programmes pertinents à l'échelle nationale.

En 2012, le Gouvernement a également adopté, en Conseil des Ministres, le Plan Cadre National de Prévention Et D'Elimination lutte Du Travail des Enfants Au Sénégal.

Enfin pour structurer la réponse à la lutte contre la mendicité des enfants, Le Gouvernement a élaboré un Plan Stratégique : Gestion de la Mendicité Infantile 2013-2015. Le but principal du plan stratégique est d'éradiquer d'ici 2015 la mendicité infantile au Sénégal. Parmi les stratégies retenues, on peut citer : le renforcement de la protection des enfants par l'application des dispositions de l'article 3 de la Loi 2005-06 du 10 mai 2005 sur l'exploitation de la mendicité d'autrui.

Le Plan National de lutte contre la Traite des Personnes constitue un cadre de matérialisation de la réponse nationale par rapport à l'abandon de la mendicité des enfants.



# I. Présentation du cadre théorique de la cartographie

## 1.1. Problématique des Daaras au Sénégal

Les écoles coraniques qui constituent les premières institutions d'enseignement connues au Sénégal traversent une crise existentielle. La plupart d'entre elles se trouve aujourd'hui dans la précarité et l'extrême vulnérabilité.

En termes de référencement, l'école coranique est non intégrée au système formel d'éducation. Elle n'a pas de statut particulier et se trouve confrontée à des problèmes chroniques de prise en charge matérielle, financière et pédagogique.

Certains types d'école coranique sont des sources pourvoyeuse d'enfants mendiants et constituent des lieux de non droit quant à une éducation religieuse adéquate, d'exposition de ses pensionnaires à la maltraitance et à un environnement insalubre. Selon Mamadou N'DIAYE, l'école coranique fondée au Sénégal depuis plus de huit siècles tourne autour de deux axes : l'école et les élèves. Elle est confrontée à de nombreux problèmes relatifs à ses programmes, ses moyens de fonctionnement, ses méthodes et son efficacité.

La conférence internationale sur la problématique des daaras, tenue à Dakar du 17 au 19 juillet 2010 et qui a réuni d'éminents professeurs d'université, chercheurs et experts, a mis en exergue certaines des faiblesses institutionnelles des écoles coraniques.

Au plan réglementaire, les daaras en tant qu'institution n'ont pas encore de statut clairement défini par les pouvoirs publics. En matière de pédagogie, l'efficacité des écoles se ressent par l'absence de formation des maîtres coraniques. L'inexistence d'une cartographie nationale exhaustive et d'un système de géo référencement qui aiderait à faciliter l'inclusion des daaras dans le système national d'offre éducative ont été identifiés comme une faiblesse pénalisant le développement institutionnel des daaras. Le développement anarchique des daaras est aussi perçu comme un handicap majeur et sources de précarités pour les talibés.

Les insuffisances concernent également l'inexis-

tence d'un dispositif de suivi-évaluation et d'un curriculum harmonisé.

Les conditions d'existence de la plupart des daaras ne sont pas conformes aux critères de l'effectivité du droit à l'éducation à savoir : dotation adéquate, accessibilité, acceptabilité et adaptabilité.

Une<sup>1</sup> étude sur cette effectivité renseigne sur le fait que l'école coranique au Sénégal a été déstabilisée par le système éducatif issu d'un premier mouvement de globalisation que représente la colonisation ainsi que ses transformations par une seconde globalisation, la mise en place d'un nouvel ordre mondial comprenant l'ajustement éducatif puis le mouvement Education pour Tous(EPT) ;

Malgré la loi n 91-22 d'orientation de l'éducation nationale de 1991 qui décrit chaque niveau d'enseignement et les objectifs qui y correspondent et modifiée par la loi 2004-37 du 15 décembre 2004 qui rend obligatoire la scolarisation des enfants de 6 à 16 ans et gratuit dans les établissements, l'ouverture d'une école coranique n'est pas soumise à une quelconque réglementation.

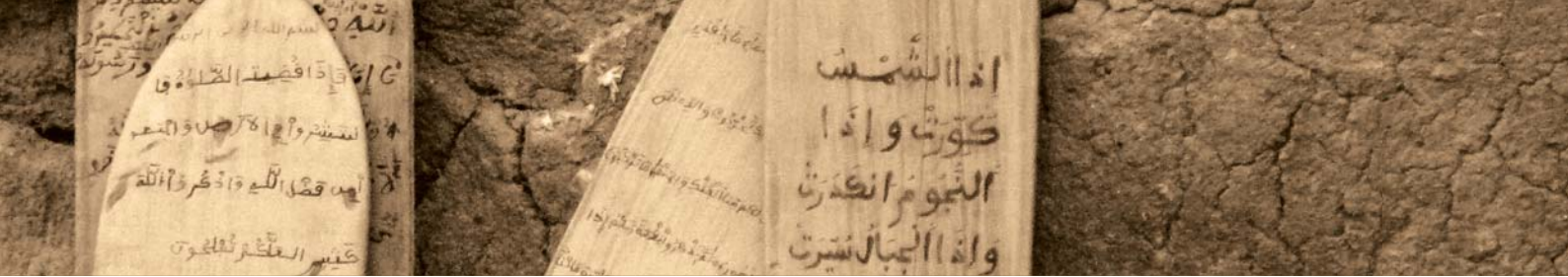
Les écoles coraniques sont même exclues de la loi n 94-82 portant statut des établissements privés. En effet, cette loi qualifie les établissements privés du cycle fondamental : les établissements d'éducation préscolaire, les écoles élémentaires et les collèges d'enseignement moyen qui assurent à leurs élèves les programmes officiels.

## 1.2. Fondement historique de l'Ecole coranique

Historiquement, l'école coranique constitue au Sénégal la première offre d'éducation basée sur l'acquisition de connaissances à partir de l'écriture, de la lecture et de la mémorisation de textes.

Certains chercheurs<sup>2</sup> dont les travaux scientifiques sur l'historicité de l'école coranique au Sénégal servent de référence attestent que cette institu-

1 - Effectivité du droit à l'éducation au Sénégal, Oct. 2012 • 2 - Sources Conférence Internationale sur la problématique des daaras au Sénégal.



tion séculaire puise ses fondements historiques dans les sociétés traditionnelles du nord du Sénégal où l'ordre politique et social cédait la place à un vaste mouvement d'islamisation et d'hégémonie des lettrés « ceux qui maîtrisaient le coran » sur ces sociétés.

Dans ce processus historique de fondation et d'institutionnalisation d'une éducation formalisée, l'école coranique devenait non seulement l'institution la plus reconnue socialement pour la formation du « bon musulman » maîtrisant parfaitement tout ou partie du Saint Coran et instruit des pratiques cultuelles de l'islam, mais participait à la formation des élites au pouvoir (exemple de l'alarmât au Fouta).

Il semble que c'est son organisation pédagogique simple et matérielle des plus rudimentaires qui a permis son développement rapide aussi bien en milieu rural qu'urbain, ceci malgré la concurrence des écoles publiques françaises d'essence élitiste issues de la colonisation et apparues au Sénégal d'après certaines sources dès le XVII<sup>ème</sup> siècle.

L'enseignement coranique traditionnel est basé sur la mémorisation des versets du Coran afin de développer chez l'enfant les techniques de déchiffrement et d'association. La pédagogie de l'école coranique recourt essentiellement aux techniques de l'observation, de la réflexion et de la mobilisation des structures usuelles.

L'école coranique est aussi une institution fortement ancrée dans la communauté et se reproduisait par l'offre de socialisation axée sur l'initiation des apprenants à la vie en communauté. Ce processus éducatif prenait en compte l'initiation aux activités agricoles et aux travaux d'intérêt collectif). Le « rite de passage à la vie adulte » par la recherche de l'humilité, l'ascétisme constituait la modalité formative centrale.

Ces deux vertus cardinales de cette modalité devaient s'acquérir par l'éloignement du milieu familial direct et la dépendance à la communauté pour se nourrir. C'est pourquoi, la vie en communauté (en internat) était la règle des écoles coraniques traditionnelles. Dans ce processus de socialisation, les privations et les châtements corporels sont appliqués comme méthodes « éducatives ».

Ce projet pédagogique originel de l'école coranique n'a pas résisté aux mutations de la société sénégalaise coloniale et post coloniale. Elle a gardé la méthode traditionnelle pédagogique basée essentiellement sur la mémorisation et a perdu sa

vitalité en tant que système d'éducation qui prenait en compte l'ensemble des connaissances et compétences pour la vie active au service de la communauté. La prise en charge de l'apprenant( le talibé),et de son maître( marabout) par la pratique de la quête de l'aumône, qui avait une valeur pédagogique et se pratiquait sur la base de contrat social entre la communauté, est devenue aujourd'hui une source d'abus et d'exploitation pour de nombreux enfants.

Le Professeur Moma KANE dans sa communication au cours de la conférence internationale sur la problématique des daaras au Sénégal avance la thèse selon laquelle le système qui soutenait les daaras en milieu rural a sombré suite à la longue sécheresse des années 70 et à la crise généralisée des années 80. Il s'en est suivi un exode massif qui n'a pas épargné les maîtres coraniques.

Dans ce contexte, le Professeur Momar KANE de souligner que les maîtres coraniques furent contraints de partir en ville, d'autant que, de plus en plus, nombreux sont ceux qui leur confient leurs enfants non seulement par devoir mais par nécessité sans aucune contrepartie. Les zones d'exode sont celles de l'intérieur, singulièrement celles situées dans le bassin arachidier. Il y'a un double mouvement : celui des villages vers les villes centres que sont Louga, Diourbel, Kaolack, Thiès, etc. Et celui de ces villes vers Dakar. Ce dernier mouvement est sans commune mesure avec le premier. Dakar est, en effet, d'une force attractive telle qu'il est devenu au fil du temps la destination directe des émigrés du monde rural et même des pays avoisinants. Confrontés à l'urbanisation et à ses effets pervers : l'éclatement de la cellule familiale, la dislocation du tissu communautaire, l'individualisme, la perte de valeurs de solidarité. Les maîtres coraniques à l'instar de bien d'autres émigrés et même de certains citadins recourent à la mendicité comme stratégie efficace de survie.

La mendicité des enfants est aujourd'hui une des problématiques lourdes et chroniques de la plupart des écoles coraniques soumises à la mobilité et installées en milieu urbain

Les écoles coraniques qui constituent les premières institutions d'enseignement connues au Sénégal traversent une crise existentielle. La plupart d'entre elles se trouve aujourd'hui dans la précarité et l'extrême vulnérabilité.

En termes de référencement, l'école coranique est non intégrée au système formel d'éducation. Elle



n'a pas de statut particulier et se trouve confrontée à des problèmes chroniques de prise en charge matérielle, financière et pédagogique.

Certains types d'école coranique sont des sources pourvoyeuses d'enfants mendiants et constituent des lieux de non droit quant à une éducation religieuse adéquate, d'exposition de ses pensionnaires à la maltraitance et à un environnement insalubre. Selon Mamadou N'DIAYE, l'école coranique fondée au Sénégal depuis plus de huit siècles tourne autour de deux axes : l'école et les élèves. Elle est confrontée à de nombreux problèmes relatifs à ses programmes, ses moyens de fonctionnement, ses méthodes et son efficacité.

La conférence internationale sur la problématique des daaras, organisée par L'ASI du 17 au 19 juillet 2010 à Dakar, et qui a réuni d'éminents professeurs d'université, chercheurs et experts, a mis en exergue certaines des faiblesses institutionnelles des écoles coraniques :

- au plan réglementaire, les daaras, en tant qu'institutions d'éducation, n'ont pas encore de statut clairement défini par les pouvoirs publics
- en matière de pédagogie, l'efficacité des écoles se ressent par l'absence de formation des maîtres coraniques, l'inexistence d'un dispositif de suivi-évaluation et d'un curriculum harmonisé
- l'inexistence d'une cartographie nationale exhaustive et d'un système de géo référencement qui aiderait à faciliter l'inclusion des daaras dans le système national d'offre éducative constitue un handicap pénalisant le développement institutionnel des daaras
- le développement anarchique des daaras est aussi perçu comme un handicap majeur et sources de précarités pour les talibés

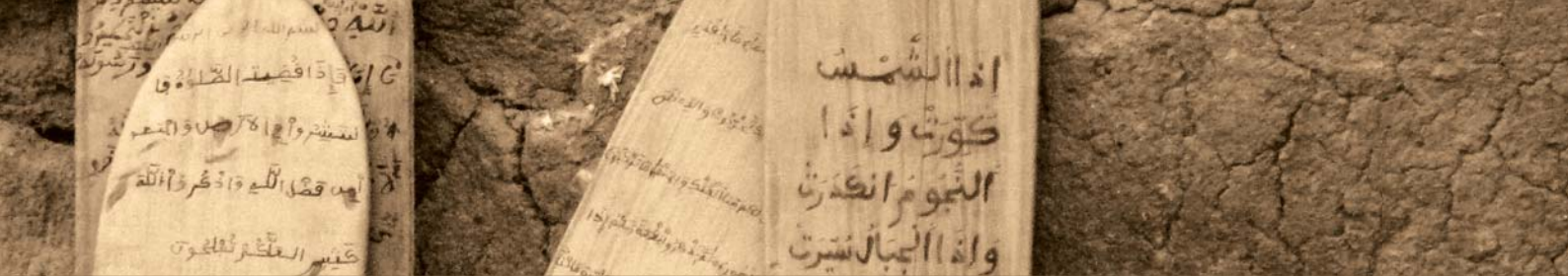
En plus de ces faiblesses institutionnelles, le constat de la conférence internationale sur la problématique des daaras au Sénégal, indique que les conditions d'existence de la plupart des daaras ne sont pas conformes aux critères de l'effectivité du droit à l'éducation à savoir : dotation adéquate, accessibilité, acceptabilité et adaptabilité.

Une étude sur cette effectivité renseigne sur le fait que l'école coranique au Sénégal a été déstabilisée par le système éducatif issu d'un premier mouvement de globalisation que représente la colonisation ainsi que ses transformations par une seconde globalisation, la mise en place d'un nouvel ordre mondial comprenant l'ajustement éducatif puis le mouvement Education pour Tous(EPT) ;

Malgré la loi n 91-22 d'orientation de l'éducation

nationale de 1991 qui décrit chaque niveau d'enseignement et les objectifs qui y correspondent et modifiée par la loi 2004-37 du 15 décembre 2004 qui rend obligatoire la scolarisation des enfants de 6 à 16 ans et gratuit dans les établissements, l'ouverture d'une école coranique n'est pas soumise à une quelconque réglementation.

Les écoles coraniques sont même exclues de la loi n° 94-82 portant statut des établissements privés. En effet, cette loi qualifie d'établissements privés du cycle fondamental : les établissements d'éducation préscolaire, les écoles élémentaires et les collèges d'enseignement moyen qui assurent à leurs élèves les programmes officiels.



## II. Présentation de la zone d'étude

### 2.1. Présentation du Sénégal

La superficie du Sénégal est de 196 732 kilomètres carrés. Il est limité au Nord par la République de Mauritanie, à l'Est par le Mali, au Sud par la Guinée Bissau et la Guinée et, à l'Ouest par l'océan atlantique.

L'Enquête Démographiques et de Santé (EDS-Continue) de 2012-2013 indique que la population du Sénégal a presque doublé de 1988 à 2012 passant de 6 896 000 à 13 207 873 habitants dont 6 527 659 hommes et 6 680 214 femmes. Cette population est inégalement répartie entre les 14 régions administratives. Les régions de Dakar, Thiès et Diourbel enregistrent les effectifs de population les plus élevés.

La région de Dakar compte 2 703 203 habitants, soit 20,5% de la population totale ; Thiès 1 743 707 habitants (13,2%) ; Diourbel 1 442 418 (10,9%). La région de Kédougou compte le plus faible effectif de population avec 137 485 habitants (1,0%). Tambacounda, région la plus étendue du Sénégal, abrite 6% de la population.

Entre 2002 et 2012, le taux de croissance démographique s'élevait à 2,69%. La forte croissance démographique explique l'extrême jeunesse de la population : 50% sont âgés de moins de 20 ans. Les musulmans représentent 94% de la population, les chrétiens (4%).

Au plan administratif, le Sénégal compte 14 régions, 45 départements. On dénombre 165 communes, 123 arrondissements et 383 communautés rurales. Plus de 70% de la population tire ses revenus de l'agriculture et la sécurité alimentaire reste fragile.

La croissance du PIB a ralenti depuis plusieurs années. De manière générale les performances économiques enregistrées depuis 2000 sont jugées insuffisantes pour réduire significativement la pauvreté.

En 2012, le Sénégal a élaboré une Stratégie Nationale de développement économique et sociale (SNDES) qui couvre la période 2013-2017. La SNDES doit permettre au Sénégal d'engager d'importantes réformes en vue de pérenniser la création

de richesses, d'améliorer la gouvernance de nos institutions et d'assurer la production, la productivité et la compétitivité de l'économie. Le Sénégal à travers la SNDES qui vise un taux de croissance d'au moins 7% compte relever le défi non seulement de la croissance et de l'investissement mais surtout de l'emploi.

### 2.2. Présentation de la région de Dakar<sup>3</sup>

Située dans la presqu'île du Cap vert, la région de Dakar s'étend sur une superficie de 550 km, soit 0,28% du territoire national. Limitée à l'Est par la région de Thiès et par l'Océan atlantique à l'Ouest, au Nord et au Sud, elle est la moins étendue des 14 régions du Sénégal.

Au plan de l'organisation administrative, la région de Dakar est subdivisée, depuis 2002 et conformément au décret n° 2002-166 du 21 février 2002 fixant le ressort territoire et le chef-lieu des régions et départements, en :

Quatre (04) départements Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque

Dix (10) arrondissements, dont : quatre dans le département de Dakar (Almadies, Dakar Plateau, Grand Dakar, Parcelles Assainies), un dans le département de Guédiawaye (Guédiawaye), trois dans le département de Pikine (Dagoudane, Niayes, Thiaroye) et de deux dans le département de Rufisque (Rufisque, Sangalkam)

Quatre (04) villes : Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque

Quarante-trois (43) communes d'arrondissement : dix-neuf dans le département de Dakar, 16 dans le département de Pikine, trois dans le département de Rufisque et cinq pour le département de Guédiawaye Deux (02) communautés rurales dans le département de Rufisque

1 - Situation économique et social de la région de Dakar : projections de 2002 à 2012, ANSD



L'organisation urbaine actuelle de la région de Dakar ne favorise pas la vie communautaire. L'analyse de l'ANSD souligne que la structure des quartiers est diffuse et surtout les réseaux traditionnels de solidarité ne jouent plus pleinement leur rôle à l'exception des villages traditionnels.

## 2.3. Présentation des départements de la région de Dakar

La région compte quatre(04) départements : Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque Parmi eux, le département de Dakar avec 39,9% de la population régionale est le plus peuplé. Le département de Pikine se place en deuxième position avec 35,5%. Les départements de Rufisque avec 12,6% et Guédiawaye 12% sont les moins peuplés. Le département de Guédiawaye a la plus forte densité de population avec 2372 habitants/km<sup>2</sup>.

### 2.3.1 Le Département de Dakar

Il abrite la capitale de la région qui s'étend sur une superficie de 83km<sup>2</sup> avec une population de 1.030.594 habitants. Cette population est répartie dans quatre(04) arrondissements (Almadies, Dakar Plateau, Grand-Dakar et Parcelles Assainies) avec 19 communes d'arrondissements. C'est l'arrondissement des Parcelles Assainies qui est le plus peuplé suivi de celui de Grand Dakar. Grand Yoff et Parcelles sont les communes d'arrondissement les plus peuplées. Elles se trouvent toutes les deux dans l'arrondissement des Parcelles Assainies.

### 2.3.2 Le Département de Pikine

Le département de Pikine, qui s'étend sur une superficie de 170Km<sup>2</sup>, compte trois(3) arrondissements : Dagoudane, Niayes et Thiaroye). Avec la loi n° 96-06 du 22 mars 1996 et le décret n° 96-745 du 30 août 1996, Pikine a obtenu le statut de ville, dotée de 16 communes d'arrondissement 700 quartiers. Au recensement de 2002, le département de Pikine comptait 768 826 habitants. En 2005, la population était estimée à 834 246 habitants. L'arrondissement de Dagoudane est le peuplé du département de Pikine suivi des Niayes. Au niveau des communes d'arrondissement c'est celle de Yeumbeul Nord suivi de Diamaguene- Sicap MBao

### 2.3.3 Le Département de Guédiawaye

En 2002, le département comptait 258 370 hts. En 2005, la population était estimée à 286 989 hts. Au plan de l'organisation administrative, le département est subdivisé en une commune de ville et cinq(05) communes d'arrondissement : N'Diarème-Limamoulaye, Golf Sud, Sam-Notaire, Wakhinane, Nimzat, Médina Gounas. Le département de Guédiawaye compte un seul arrondissement : Guédiawaye

Le département est une ville dortoir caractérisée par des zones périurbaines que constituent les communes d'arrondissement de Ndiarème Limamoulaye, Sam Notaire, Golf Sud, Wakhinane Nimzatt et Médina Gounass.

Ces dernières sont des sites de transit pour les populations venues de l'intérieur du Sénégal. Aussi, l'implantation des daaras / écoles coraniques ou Franco Arabes est une alternative à l'offre éducative insuffisante avec, souvent, des frais d'écologie très chers pour des populations aux revenus précaires. Tous les sites offrant des possibilités d'être transformés en réceptacles d'écoles sont investis, envahis et à la limite squattés pour installer un espace éducatif.

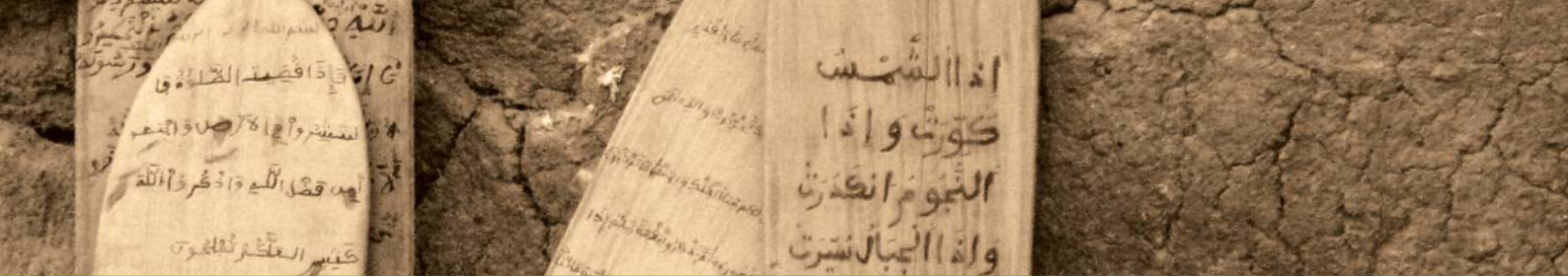
La commune d'arrondissement de Golfe Sud est la peuplée du département. Elle est suivie de celle de Wakhinane.

### 2.3.4 Le Département de Rufisque

Selon, le recensement de 2002, la population du département est de 284 263 hts. En 2005, elle était estimée à 307 463 hts.

La commune d'arrondissement de Rufisque Centre ou Rufisque Nord est la plus peuplée suivie de celle de Rufisque Est.

Au plan administratif, le département est subdivisé en deux(2) arrondissements : Rufisque et Sangalkam et s'étend sur une superficie de 372 km<sup>2</sup>. Le département de Rufisque compte trois(3) communes : Rufisque avec ses trois communes d'arrondissement (Rufisque Est, Rufisque Nord, Rufisque Ouest), Bargny, Sébikotane, Diamnadio.



# III. Approche méthodologique de la cartographie

## 3.1. Rappel des objectifs et résultats attendus

### 3.1.1. Objectif général

- Contribuer au renforcement des capacités de pilotage et d'intervention pour l'inclusion des écoles coraniques dans le système éducatif national et comme une des réponses déterminantes quant à la prévention et la protection des enfants contre la traite par la mendicité.

### 3.1.2. Résultats attendus

- Une revue documentaire des recensements et autres enquêtes sur les écoles coraniques est réalisée
- Les principales caractéristiques relatives aux apprenants, à leurs conditions de vie et d'étude sont déterminées :
- Un répertoire des écoles coraniques installées dans les quatre départements de la région de Dakar est élaboré
- Une typologie des écoles coraniques de la région de Dakar est élaborée sur la base des principales caractéristiques des modes de vie et des types d'enseignement corrélés aux droits de l'enfant, la loi 06-2005, notamment en son article 3
- Des recommandations pour une amélioration des conditions de vie et d'étude dans les écoles coraniques selon leurs types sont proposées et pourront servir d'approche pilote pour une stratégie d'intervention.

## 3.2. Clarification des concepts

Afin de faciliter la compréhension de l'analyse des données de la cartographie, il s'avère nécessaire de procéder à la formulation partagée de certains concepts clef.

**Ecole coranique** : dans le cadre de la cartographie, ce concept est utilisé dans le sens inclusif comprenant l'ensemble des offres de l'enseignement arabo islamique : franco-arabe, daaras, autres...

**Daaras** : mot wolof qui signifie un centre d'enseignement coranique. Les enfants peuvent être des résidents ou non. Dans le cadre de la cartographie, le daara est défini comme l'école coranique par excellence où la mémorisation du coran est la principale unité de valeur pédagogique même parfois il y'a des quelques daaras qui s'ouvrent à des sous dominantes (arabe, français, langues maternelles). Cinq types de daaras ont été observés

**Daaras migrante ou itinérante** : école coranique dirigée par un maître qui a quitté sa localité d'origine pour implanter son école dans une autre localité et dont les élèves proviennent généralement de la localité d'origine du maître. L'école peut fréquemment changer de localité d'implantation.

**Daaras non-migrante** : une école ouverte par un maître d'école coranique dans sa localité d'origine et non assujettie aux changements de localité. Cette école est fréquentée généralement par les enfants de la localité.

**Talibé** : mot wolof qui signifie un apprenant de Daaras. Enrôlement par **acte volontaire** :

**Enfant vulnérable** : Selon l'UNICEF, le concept de vulnérabilité de l'enfant fait référence à une baisse du niveau de bien être de l'enfant, y compris une baisse du bien-être du ménage ou de la communauté auxquels appartient l'enfant. Dans cette approche de l'UNICEF, cette baisse du niveau de bien être, souvent conditionnée par les risques qualifiés d'externes, est indissociable des notions de pauvreté et d'exclusion sociale.

**Le confiage des enfants** : c'est une pratique très répandue en Afrique de l'Ouest. Elle consiste à confier temporairement un enfant à une famille d'accueil, une structure ou à une personne qui l'éduque pour une durée plus ou moins longue, sans que les liens avec les parents biologiques ne soient rompus. Au Sénégal, 14 % des adultes ont été confiés durant leur enfance.



En dépit de l'importance de cette pratique, peu d'études ont été consacrées à ce phénomène.

La question de l'impact du confiage dans les daaras reste souvent non traitée parce que les données nécessaires pour l'aborder ne sont pas disponibles. En effet, les enquêtes auprès des ménages, par définition, excluent les écoles coraniques et toute autre forme d'internat.

**Acte volontaire :** le concept acte volontaire relatif à la variable enrôlement des enfants en comparaison de la modalité de confiage concerne les enfants de plus de 15 en initiation confrérique.

### 3.3. Cadre méthodologique de la cartographie

#### 3.3.1. Préalables

Différentes phases ont caractérisé le processus préparatoire de la cartographie des écoles coraniques de la région de Dakar :

- une phase d'identification des superviseurs
- le partage des termes de référence avec les superviseurs
- la mise en place de l'équipe d'enquête avec le recrutement des agents enquêteurs par les superviseurs qui se sont basé sur la bonne connaissance des zones d'intervention par les agents enquêteurs. Ils y habitent et/ou travaillent avec les maîtres coraniques dans le cadre de leurs associations (ONG, OCB...) et des institutions étatiques comme le Service Départemental du Développement Communautaire (SDDC)
- l'existence d'une alliance avec des réseaux de maîtres d'écoles coraniques qui facilite le contact avec leurs pairs .A cet effet, l'implication de la Fédération Nationale des Associations des Maîtres Coraniques a été déterminante
- La facilitation du processus par la Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (Ministère de la Justice) qui a adressé des correspondances aux autorités administratives des quatre(4) départements, mis en place un comité scientifique d'encadrement de la cartographie et organisé une séance de travail entre le Bureau de la Fédération des associations de maîtres coraniques, le Consultant et les superviseurs
- La phase de démarrage effectif de la cartographie qui s'est déroulée du 23 octobre au 04 no-

vembre dans les quatre départements de la région de Dakar.

### 3.4. Cadre Méthodologique et mise en œuvre

Cette partie est d'une importance capitale car elle juge de la validité des résultats obtenus et plus précisément de l'objectivité des résultats à publier. Elle illustre également l'approche et la démarche méthodologiques qui ont été entreprises pour l'exécution de la mission d'étude sur la cartographie des écoles coraniques de la région de Dakar commanditée par la Cellule de Lutte Contre la Traite des Personnes (Ministère de la Justice).

#### 3.4.1. Approche et Démarche méthodologique

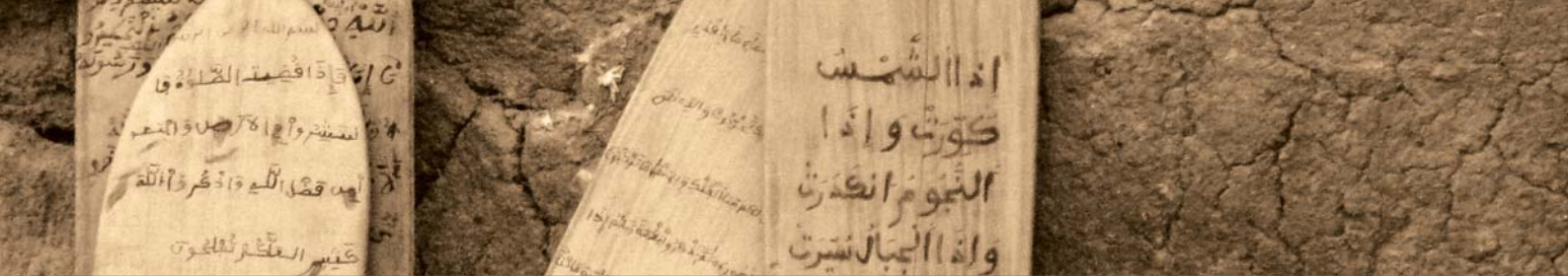
Une recherche en deux étapes :

- La revue documentaire
- La collecte de données

Comme première étape du processus méthodologique, nous avons abordé la problématique par une revue de la littérature relative aux écoles coraniques et à la mendicité des enfants au Sénégal.

Principales sources de documentation :

- La Conférence internationale sur la problématique des daaras au Sénégal, ASI, 2010
- L'étude sur les enfants mendiants dans la région de Dakar (UCW, Banque Mondiale, Unicef, BIT 2007)
- L'étude sur le dos des enfants, HRW
- L'étude sur la mobilité et la vulnérabilité des enfants, FAFO, ENA, Banque Mondiale 2010
- L'analyse de la situation des enfants Unicef, 2011
- L'étude de la situation de référence des structures d'accueil ; structures de formation, des daaras, des enfants de la rue, des Talibés, des associations des maîtres coraniques et d'autres acteurs pour les régions de Dakar, Louga, Saint Louis et Matam par USAID-EDB, 2010
- La situation des Talibés dans 11 villes au Sénégal ENDA (2004 – 2005)
- Le recensement des écoles coraniques à Dakar, Rufisque, Thiès et Mbour (PARRER, 2010)
- Les études diagnostiques de la mendicité des enfants dans les régions de Kaolack, Ziguinchor, Kolda et Thiès (PARRER 2010 – 2011)
- Le répertoire des membres du Collectif des Associations de Maîtres coraniques



- La base de données de CAINT
- Les répertoires des Préfectures de Guédiawaye et de Pikine
- Le répertoire de la commune des Parcelles Assainies

En deuxième lieu, cette revue nous a permis de définir une population de référence, suivant l'individu école coranique, dénombrée à 875 écoles coraniques dans la région de Dakar. Pour avoir la population de référence, nous avons compilé les données de différents recensements provenant principalement des sources de la Fédération des associations des maîtres coraniques, de l'USAID-EDB, des préfectures de Guédiawaye et de Pikine, la Commune d'arrondissement des Parcelles Assainies. Nous avons stabilisé cette population par la liquidation des doublons.

Puisque le principe du sondage est d'avoir un échantillon représentatif, on a construit au départ une maquette de la population à étudier, ceci à partir des caractéristiques déjà connues.

La définition de cet échantillon et de ces caractéristiques de maquette a été réalisée suivant une approche participative incluant les membres de la fédération des associations des maîtres coraniques, des responsables des structures étatiques et non étatiques intervenant dans la lutte contre la mendicité des enfants et l'appui aux daaras dans les quatre départements.

### 3.4.2. Méthodes et outils

Pour la cartographie des daaras, nous avons procédé par une méthode de triangulation des informations en concevant trois outils de collecte différents adressés à trois cibles différentes.

Nous avons conçu un outil de collecte phare ayant comme individu le maître d'école coranique (MEC) et trois outils d'accompagnement ayant comme individus : (i) les institutions, (ii) les enfants talibés (iii) les personnes ressources identifiées.

L'outil phare, le guide d'entretien maître coranique et son daara, est composé de huit parties génériques : localisation de l'école coranique, historique de l'école coranique, caractéristiques de l'école coranique, conditions de vie dans l'école coranique, conditions d'études, l'école coranique dans son environnement social, difficultés rencontrées, suggestions et recommandations. Pour renseigner les informations à partir de la méthode boule de neige, une fiche de renseignement des daaras dans la ré-

gion de Dakar a été annexée au guide MEC.

L'outil secondaire, qui est le guide d'observation des enquêteurs, sert de validation ou d'invalidation des réponses collectées dans l'outil phare. Il suit la même logique de sous thème tout en se limitant à des observations directes.

Nous avons enfin des guides d'entretien structurés pour les institutions et des guides de focus group ayant comme cible les enfants talibés.



Séance de travail du comité scientifique analysant les outils de collecte de l'information, 08 octobre 2013

### 3.4.3. L'échantillonnage

L'échantillonnage a été typique suivant les caractéristiques déjà connues telles que : le format, le statut et la concentration sur la base d'une population de référence de 875 écoles coraniques. Ainsi, nous avons sélectionné un échantillon de 200 individus. Il concerne uniquement l'individu école coranique. Mais nous y avons associé la méthode par boule de neige pour identifier les maîtres coraniques non enquêtés et construire ainsi un répertoire le plus inclusif possible.

La réactualisation du répertoire par la méthode de boule de neige, nous a conduits à une population mère de 1006 écoles coraniques dans la région de Dakar. Suivant nos caractéristiques de choix, l'échantillon a varié de 200 à 221 individus.

Cet échantillonnage, suivant une confidentialité de 95%, présente une marge d'erreurs de 3,5%, avec une représentativité de 90%. Sur cette base, nous pouvons dire que le choix de l'échantillon a été raisonné. En effet le seuil de tolérance qui est de 3% en science sociale indiquant de combien s'éloignait-on de la proportion, est non loin de notre marge d'erreurs.



La répartition de ces 221 écoles coraniques entre les quatre départements a été effectuée selon un facteur de diversité qui est déterminé par les fréquences des enquêtes, études et recherches sur les enfants mendiants, les écoles coraniques dans un département. Plus un département est moins sollicité, plus son poids est important (excepté Pikine et Guédiawaye). Ainsi la répartition est la suivante : 68 écoles coraniques à Dakar, 59 à Pikine, 43 à Guédiawaye et 51 à Rufisque. Dans la mesure où les quartiers choisis sont représentatifs de la situation dans les autres quartiers, (concentration d'écoles coraniques) cette cartographie peut révéler le nombre total de daaras dans la région de Dakar, qu'elles soient « fixées » ou itinérantes (ces dernières étant évidemment beaucoup plus difficiles à dénombrer).

#### 3.4.4. Administration des outils

- 221 guides entretien ont été administrés à 221 maîtres coraniques ;
- 19 focus group (FG) ont regroupé 218 enfants ;
- 14 guides entretiens ont été administrés à 14 intervenants (institutionnels, communautaires) ;
- 221 fiches d'observations ont été remplies par les enquêteurs.

Globalement cette cartographie a permis de recueillir les perceptions de 439 personnes, de 14 institutions et d'observer 221 daaras.

### 3.5. Difficultés et limites de l'étude

La principale difficulté rencontrée dans le processus de cartographie des écoles coraniques de la région de Dakar a été sans nul doute caractérisée par l'inexistence d'une base de sondage au départ de l'étude. Divers autres facteurs ont également constitué de véritables obstacles à la réalisation de la cartographie. Il s'agit entre autres :

- La période de réalisation de l'enquête (Tabaski)
- La réticence de certains maîtres coraniques malgré la facilitation de la fédération
- La coïncidence avec une campagne d'escroquerie perpétuée contre les MEC dans le département de Rufisque
- L'accès difficile de certaines zones inondées
- Le processus de vérification des informations

contenues dans certaines fiches et à travers la boule neige qui a pris du temps

- Les limites objectives de la méthode boule de neige qui peut ne pas couvrir l'ensemble de l'univers de cas

### 3.6. Processus de réalisation des enquêtes de terrain

#### 3.6.1. Choix des superviseurs et enquêteurs

Sur la base de compétences, de connaissance du milieu et des questions liées aux enfants Talibés, le consultant a porté son choix sur quatre personnes responsabilisées pour la supervision dans les quatre zones ciblées (Département de Dakar, de Pikine, de Guédiawaye et de Rufisque). Les superviseurs ont choisi les enquêteurs sur la base des mêmes critères (Pikine 12 enquêteurs, Dakar 12, Guédiawaye 8 et Rufisque 8).

#### 3.6.2. Atelier de partage méthodologique

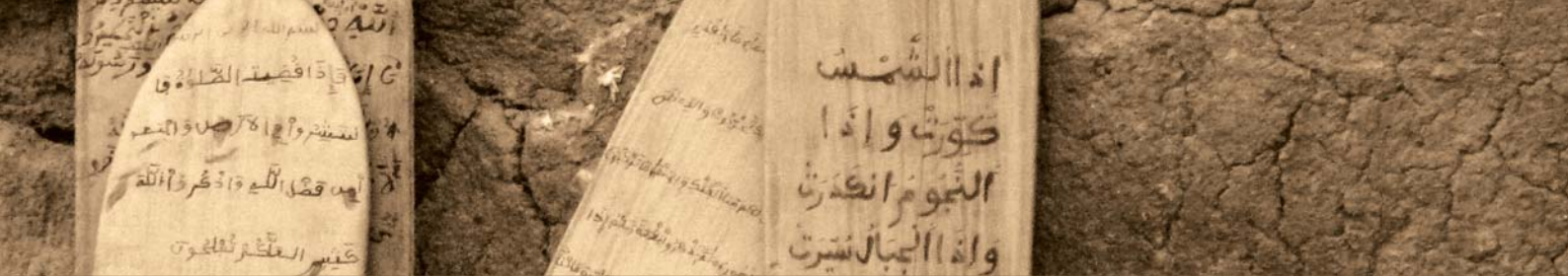
Pour une meilleure maîtrise du processus de collecte et de remontée des données, un atelier méthodologique a été organisé au PARRER, le samedi 19 octobre 2013 pour former les superviseurs et enquêteurs sur les différents outils de collecte et clarifier les rôles et responsabilités des superviseurs et enquêteurs.



Formation des enquêteurs, lundi 21 octobre 2013

#### 3.6.3. Test des outils

Suite à l'atelier de formation des superviseurs et enquêteurs, les outils ont été testés au niveau des quatre départements, le mardi 22, le mercredi 23 oc-



tobre 2013, par les superviseurs.

Des réunions de consolidation ont été organisées le jeudi 24 octobre 2013 par le consultant et son équipe pour analyser les résultats du test des outils. Quelques points d'amélioration ont été apportés au niveau de l'outil principal (Guide maître coranique et son daaras) et au niveau aussi de l'outil focus groupe.

### 3.6.5. Préparation du terrain

Dans le souci de mieux préparer le terrain, une réunion technique a été organisée, le vendredi 25 octobre 2013, au siège de CAINTE dans le département de Pikine. Le superviseur et les enquêteurs du département ainsi que le consultant principal et son équipe ont participé à cette rencontre afin de partager et analyser les résultats du test des outils ont été partagés. Ainsi, l'outil principal (Guide Maître coranique et son daara) a été revisité avec les enquêteurs du département de Pikine et stabilisé. Les différentes étapes de la collecte ont également été validées au cours de cette rencontre. Ce même processus a été organisé dans tous les trois(3) autres départements.



Rencontre avec la Fédération Nationale des Associations des Maîtres Coraniques le 26 octobre 2013 pour qu'elle informe la base et facilite le travail des enquêteurs

### 3.7.6. Collecte de données

La collecte de données sur le terrain prévue pour une période de dix (10) jours (du 28 octobre au 6 novembre 2013) a été facilitée par des membres de la fédération nationale des associations des Maîtres coraniques.

#### 3.7.6.1. Suivi et supervision de la collecte de données

La supervision s'est déroulée sur la base du plan de supervision (plan de remise et de ramassage d'ou-

tils), des visites de terrain, de la participation dans les focus groupe et des enquêtes, des échanges téléphoniques, des rencontres de coordination et d'évaluation.

Ce système s'est appuyé sur un dispositif comprenant le consultant principal, les superviseurs, les facilitateurs (5 maîtres coraniques membres de la fédération) et les enquêteurs. Ce processus a été marqué par deux étapes importantes que sont :  
L'évaluation à mi-parcours

Le jeudi 31 octobre 2013, des rencontres d'évaluation à mi-parcours de la collecte de données ont été organisées dans les quatre départements. Ce processus d'évaluation très participatif a enregistré la présence du consultant principal, des superviseurs, des facilitateurs et des enquêteurs.

La méthodologie adoptée consistait à rappeler d'une part, les objectifs de collecte pour chaque enquêteur, et d'autre part identifier les difficultés rencontrées sur le terrain dans le but de les corriger. L'évaluation finale

Le jeudi 07 novembre 2013, les différents acteurs, Consultant principal, superviseurs, facilitateurs, enquêteurs et statisticien ont procédé à l'évaluation finale de la collecte de données sur le terrain. Tout le processus a été revu ainsi que les objectifs de départ, les résultats atteints et les difficultés rencontrées.



## IV Présentation des résultats de la revue documentaire

La revue documentaire a permis de capitaliser sur les principaux travaux de recherche sur la problématique des écoles coraniques au Sénégal entreprise au cours des dix dernières années.

Ces travaux de recherche constituent une avancée réelle en termes d'amélioration des connaissances sur l'histoire des écoles coraniques au Sénégal et le phénomène de la mendicité des enfants pensionnaires de ces institutions.

Dans cette optique, la principale source de systématisation et de capitalisation de la base de connaissances sur les daaras au Sénégal est sans nul doute la Conférence Internationale sur la Problématique des Daaras au Sénégal.

Les principales études qui constituent des références en matière de connaissances et mesure de l'ampleur du phénomène de la mendicité des enfants, de compréhension des dynamiques de mobilité des écoles coraniques et des enfants talibés ont été identifiées et analysées.

### 4.1. Résumé des résultats de la recherche documentaire

La conférence internationale sur la problématique des daaras au Sénégal

La conférence internationale sur la problématique des daaras au Sénégal, organisée par l'ASI avait pour objectif principal de susciter une réflexion plurielle sur les modalités de réorganisation des écoles coraniques.

Le diagnostic des experts qui ont pris part à cette rencontre a porté sur l'identification des difficultés qui caractérisent le fonctionnement des daaras et des mesures susceptibles d'aider à leur modernisation.

Pour cela diverses communications ont été produites sur les thématiques suivantes :

- L'Éducation dans le monde musulman postcolonial : Pr. Ousmane KANE (UNIVERSITE DE COLUMBIA-USA)
- Laïcité, enseignement religieux et Droits Humains : Pr. Penda MBOW(UCAD)

- Les daara au Sénégal : Rétrospective historique : Pr. Iba Der THIAM

- Perspectives et défis de la gestion des daara : Amadou Sakhir MBAYE, Inspecteur des Daara

- Radioscopie d'un phénomène à la croisée du social et du religieux : la mendicité des talibés : Dr Mamar KANE

- L'enseignement arabo-islamique et amélioration du cadre de vie des talibés : Dr Mamadou NDIAYE

- Etablissements Islamiques d'enseignement Coranique au Sénégal : Pr Mohamed Saidou BA

- Introduction du Trilinguisme et de Formation Professionnelle dans les Daara : Philosophie et Orientations : Mamadou BASSE (Inspection des daaras).

#### 4.1.1 Genèse et évolution historique des daaras au Sénégal

Par rapport à la genèse et l'évolution historique des écoles coraniques au Sénégal, la conférence a fourni deux contributions de taille à travers les communications des Pr Ousmane Kane, Mouhamed Saidou BA, Iba der THIAM et le Docteur Mamadou NDIAYE

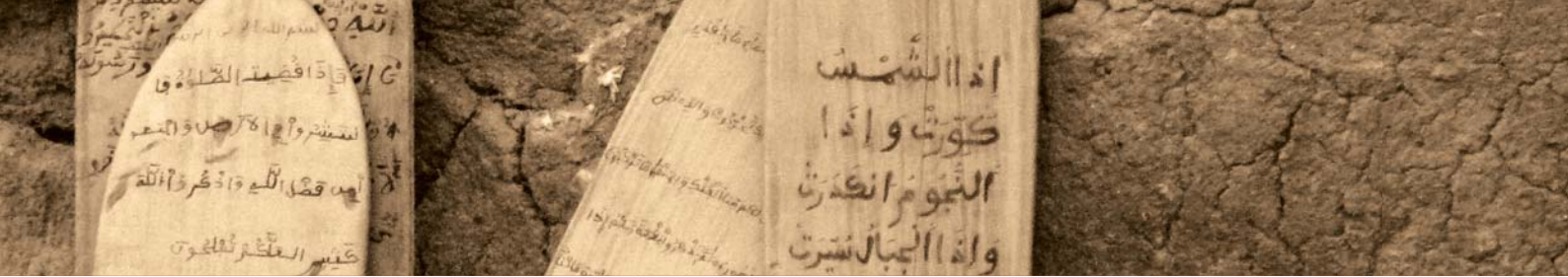
De ces trois communications, il ressort que :

- l'école coranique sénégalaise (daara) était le premier établissement discipliné d'enseignement connu par la société sénégalaise.

- Elle existe depuis plusieurs siècles durant lesquels elle a rendu à la nation d'éminents services dans différents domaines.

- Le nombre de foyers historiques d'éducation islamique est important dans le territoire sénégalais. Certaines écoles comme celles de Pire Saniokhor ou de Coki étaient des lieux réputés de formation de lettrés avant la colonisation. L'école islamique dont le Coran et ses sciences constituaient la colonne vertébrale de son programme est apparue vers 1040.

- Elle était devenue une partie intégrante du tissu et de la réalité de la société sénégalaise. Ainsi elle pouvait être considérée comme le plus impor-



tant facteur qui distingue cette société en raison de la profondeur de l'effet positif engendré par cette école sur la réalité des sénégalais et dans différents domaines religieux, culturel et social de façon durable.

- L'islam est une religion qui s'appuie sur une connaissance correcte et disciplinée. C'est un principe qui a aidé à la naissance et à la cristallisation du courant d'apprentissage très tôt et rapidement dans la société islamique
- Les mosquées étaient transformées en des instituts, universités, centres de recherche et laboratoires d'expérimentation de sciences appliquées.
- L'enseignement islamique s'était caractérisé par la rapidité de son épanouissement, et après des périodes successives d'épanouissement et de régression dépendant des circonstances politiques et sociales prévalant dans la région, une étape de prospérité et d'enracinement est venue comme conséquence de la politique éducative planifiée et mise en place par l'Etat islamique de Sanaye qui avait délégué les Oulémas pour établir des écoles dans les zones orientales et au nord du Sénégal.
- Ainsi un courant très vaste d'enseignement fut créé dans la zone du bassin du Fleuve Sénégal dès le début du seizième siècle. Durant cette période, l'enseignement islamique commençait à se déplacer vers les régions de l'Ouest. Le Khadhi(Juge) Amar Fall créa sa célèbre école située dans la contrée de Pire Sagnakor qui a attiré les étudiants de toutes les régions engendrant ainsi d'autres écoles au Boundou et au Fouta Torro. Puis il y'a eu l'émergence de l'Etat des Imams qui a créé une série d'écoles dont le nombre dépassait 40 écoles et ensuite les écoles de Koki et de Saloum dans la région de la Ségambie toute entière.
- L'étape du seizième siècle jusqu'au milieu du vingtième siècle était considérée comme la période d'or de l'école coranique sénégalaise sur tous les plans. Le nombre des écoles avaient abondamment augmenté en raison d'adhésion progressive des oulémas qualifiés et surtout du fait de l'expansion du programme scolaire qui contenait une dizaine de sujets et de disciplines d'une grande variété.
- L'école coranique formait des poètes et des hommes de lettre d'une réputation universelle, des historiens. Elle formait des Oulémas en astronomie, en médecine, en théologie et jurisprudence, en interprétation et commentaire du Coran, de grands lecteurs et enseignants du Coran et des dirigeants militaires et hommes d'Etat, dont le poids dépasse

l'échelle nationale et continentale

- L'Ecole coranique restait toujours dépendante du système politique au temps du Royaume de Sangaye et de l'Etat des Imams. Sous cette posture, les besoins de l'école étaient souvent satisfaits par le sponsorat des maîtres, la prise en charge de la politique éducationnelle et le sponsariat des étudiants. L'Etat leur garantissait des bourses d'étude et leur créait des écoles.
  - Après la disparition de cette couverture étatique, le sponsorat a été transféré en toutes ses composantes vers la communauté. Par exemple, après la prière des mosquées, c'était habituel de faire une annonce : qui prend en charge la nourriture des élèves ? Là, les gens se précipitaient pour répondre favorablement à cette demande. On faisait la même chose après les prières de vendredi pour fournir des habits aux élèves.
  - Mais le système a connu une évolution où les gens se sont chargés de sponsoriser les étudiants en les accueillant dans leurs foyers afin de prendre en charge tous leurs besoins de nourriture, d'hébergement, de linges et toute autre assistance. On doit toutefois signaler que les étudiants ne dépendaient pas totalement de ce type d'assistance.
  - Les étudiants aussi offraient quelques services contre une récompense financière ou en nature, sous forme de réparation des outils, de couture et de fagottement. Les vendredis et jeudi, jours de repos hebdomadaires, étaient réservés à ses activités tandis que les autres étaient consacrés exclusivement aux études.
  - L'école coranique représentait durant les premières étapes une unité cohérente de sorte qu'on pouvait étudier toutes les sciences et disciplines dans un seul établissement. Le programme était basé sur Le Coran et ses sciences : mémorisation, perfectionnement en appréciations coraniques appliquées, interprétation ; la Philologie ou Linguistique : l'étude des textes originaux, la littérature, la grammaire et la conjugaison, la rhétorique et ses branches et la prosodie ; Jurisprudence et ses subdivisions : les normes et les règles ; Hadiths ou traditions du Prophète : les terminologies et la Biographie ; Sciences appliquées : l'astrologie, les mathématiques et la médecine prophétique.
- Mutations et chocs ou l'institutionnalisation de la mendicité des enfants
- Le Sénégal connaît une prolifération exponentielle de daara. En effet, dans toutes les villes et villages importants se trouve au moins un daara. Selon le



Pr. Mamadou NDIAYE, la mendicité se pratiquait, mais elle était loin d'être la principale et encore moins l'unique source de ressources comme elle l'est devenue aujourd'hui

La mendicité avait une autre finalité. En effet, en demandant à l'enfant de faire le tour des maisons de la communauté villageoise et même d'aller chez ses propres parents, on cherchait moins à trouver des moyens de subsistance qu'à lui inculquer des valeurs d'humilité, de modestie, de solidarité et de persévérance.

Que la recherche de l'aumône soit devenue une fin en soi, un moyen de survie c'est suite à des mutations intervenues dans l'environnement des daaras. La mendicité doit être considérée comme une forme de châtiments corporels. Ces enfants envoyés par leurs maîtres chercher de l'argent et qui, à toutes les heures circulent dans les rues parfois, pieds nus, subissent cette forme de châtiments entre autres.

La mendicité, selon certaines sources de recherche semble dériver de l'obligation de la quête de l'aumône qui était considérée comme une modalité de parcours initiatique dans l'éducation religieuse des jeunes talibés.

Le projet pédagogique originel de l'école coranique n'a pas résisté aux mutations de la société sénégalaise coloniale et post coloniale. Elle a gardé la méthode traditionnelle pédagogique basée essentiellement sur la mémorisation et a perdu sa vitalité en tant que système d'éducation qui prenait en compte l'ensemble des connaissances et compétences pour la vie active au service de la communauté. La prise en charge de l'apprenant( le talibé), et de son maître( marabout) par la pratique de la quête de l'aumône, qui avait une valeur pédagogique et se pratiquait sur la base d'un contrat social entre la communauté, est devenue aujourd'hui une source d'abus et d'exploitation pour de nombreux enfants.

Le Professeur Momar KANE dans sa communication au cours de la conférence internationale sur la problématique des daaras au Sénégal avance la thèse selon laquelle le système qui soutenait les daara en milieu rural a sombré suite à la longue sécheresse des années 70 et à la crise généralisée des années 80. Il s'en est suivi un exode massif qui

n'a pas épargné les maîtres coraniques.

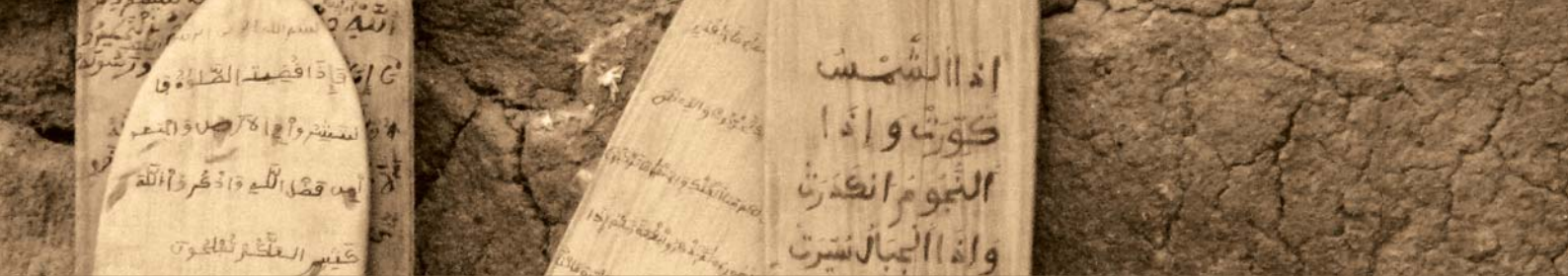
Dans ce contexte, le Professeur Momar KANE de souligner que les maîtres coraniques furent contraints de partir en ville, d'autant que, de plus en plus, nombreux sont ceux qui leur confient leurs enfants non seulement par devoir mais par nécessité sans aucune contrepartie. Les zones d'exode sont celles de l'intérieur, singulièrement celles situées dans le bassin arachidier. Il y'a un double mouvement : celui des villages vers les villes centres que sont Louga, Diourbel, Kaolack, Thiès, etc. Et celui de ces villes vers Dakar. Ce dernier mouvement est sans commune mesure avec le premier. Dakar est, en effet, d'une force attractive telle qu'il est devenu au fil du temps la destination directe des émigrés du monde rural et même des pays avoisinants. Confrontés à l'urbanisation et à ses effets pervers : l'éclatement de la cellule familiale, la dislocation du tissu communautaire, l'individualisme, la perte de valeurs de solidarité. Les maîtres coraniques à l'instar de bien d'autres émigrés et même de certains citadins recourent à la mendicité comme stratégie efficace de survie.

Dans une récente publication du Partenariat pour le Retrait et la Réinsertion des Enfants de la Rue (PAR-RER) intitulée Argumentaire religieux musulman sur la mendicité des enfants, le Professeur Abdoul Aziz KEBE fait remarquer : « que si l'on se réfère à ce que les chroniqueurs ont décrit concernant les daaras ou écoles coraniques, on se rend compte que la quête de l'aumône était une pratique.

Selon lui, les jeunes gens ont pour rituel aussi longtemps qu'ils font leurs études de subsister d'aumône. Les daaras, dans leurs fonctions de transmission des valeurs sociales et de culture d'humanisme procédaient à l'éducation des enfants à l'endurance, à l'humilité. Le Professeur Kébé de poursuivre : La quête de la subsistance n'était pas un métier mais une pratique incluse dans le système d'éducation avec une programmation harmonieuse.

Il y avait trois moments de la journée où le talibé, apprenant-résident dans le daara, faisait la quête pour la subsistance.

Ces trois moments correspondaient aux heures des trois repas quotidiens. En effet, c'est à l'heure des repas que l'enfant se présentait comme pour prendre sa part de nourriture que la société lui devait.



#### 4.1.2 Résumé et analyse des principales études sur la mendicité des enfants

Ces études montrent la dérive institutionnelle de certaines écoles coraniques et la transformation d'une modalité pédagogique en pratique de traite et d'exploitation de la mendicité d'autrui.

##### Les Enfants Mendiants dans la région de Dakar

Selon les résultats de l'étude sur les enfants mendiants dans la région de Dakar, réalisée en 2007 par l'Unicef, la Banque Mondiale et le BIT :

- La mendicité est un « travail à temps plein » et les enfants y consacrent en moyenne six heures par jour.
- Le revenu des enfants talibés qui mendient serait avant tout destiné au maître coranique (en moyenne 300 francs par jour) et la quasi-totalité d'entre eux (98 %) rapportent que c'est leur maître coranique qui les envoie mendier.
- Dans la seule région de Dakar, le phénomène de la mendicité des enfants toucherait environ 7600 enfants, dont 30% sont dans le département de Dakar, 25% dans le département de Pikine, 25 % dans le département de Rufisque et 20% dans le département de Guédiawaye.
- La grande majorité de ces enfants (90 %) seraient des talibés et la plupart d'entre eux (95 %) partiraient, à l'origine, d'autres régions du Sénégal ou de pays limitrophes : Guinée- Bissau (30 %) et le non-talibé serait plutôt originaire du Mali (30 %). Leur moyenne d'âge se situerait autour de 11 ans et les garçons représenteraient leur quasi-totalité.
- En termes de répartition ethnique, la majorité d'entre eux seraient des Peuls (66 %) et des Wolofs (25 %) avec cependant une proportion plus faible (36%) d'enfants Peuls parmi les enfants mendiants non talibés.

##### Le Rapport de Human Rights Watch « Sur le dos des enfants : mendicité forcée et autres mauvais traitements à l'encontre des talibés au Sénégal, 2010.

Ce rapport est la première étude réalisée à la fois au Sénégal et en Guinée Bissau sur la problématique de la mendicité des enfants talibés.

Il constitue une avancée dans la connaissance des principales zones pourvoyeuses de la mendicité des talibés du Sénégal et de la Guinée Bissau et du nombre d'enfants impliqués dans la mobilité et

victimes d'abus et de maltraitance.

Le rapport comble le manque de données quantitatives sur le nombre de talibés mendiants au niveau national. Il informe sur les revenus de la mendicité des enfants, le temps consacré à la mendicité forcée.

Le Rapport indique qu'au moins 50 000 enfants fréquentant des centaines d'internats coraniques (daaras) au Sénégal sont soumis à des conditions qui s'apparentent à de l'esclavage. Leurs maîtres (marabouts) qui font office de tuteur de facto, les soumettent à ces formes souvent extrêmes de maltraitance, de négligence et d'exploitation.

Selon Human Rights Watch, il serait faux d'affirmer que toutes les écoles coraniques appliquent ce type de régime, mais de nombreux marabouts obligent les enfants, appelés talibés, à mendier dans les rues pendant de longues heures, pratique constitutive des pires formes de travail des enfants selon la définition employée par l'Organisation internationale du Travail(OIT). Ainsi les enfants talibés mendiants sont soumis à des violences physiques et psychologiques souvent brutales.

Dans des centaines de daaras urbains du Sénégal, ce sont les enfants qui pourvoient aux besoins des marabouts. Des milliers d'enfants sont également victimes de la traite des êtres humains lorsque les marabouts les transfèrent d'un endroit à un autre ou les accueillent dans un but d'exploitation.

Le Rapport constate que pour l'essentiel les conditions régnant dans les daaras, entre autres le traitement des enfants qui y résident, ne sont toujours pas réglementées par les autorités. Les agences humanitaires bien intentionnées qui cherchent à combler le vide en matière de protection ont trop souvent encouragé l'exploitation des enfants en prodiguant directement une aide aux marabouts qui maltraitent les talibés, tout en négligeant de contrôler suffisamment l'impact ou l'utilisation de cette aide en omettant de dénoncer les abus.

Transférés de leurs villages principalement du Sénégal et de la sous-région vers des villes sénégalaises, les talibés sont forcés de mendier parfois jusqu'à 10 heures par jour. La plupart d'entre eux sont âgés en moyenne de 10 ans et proviennent, soit des régions



affectées par la pauvreté et la sécheresse (Kolda et Kaolack), soit des pays voisins (50% des enfants viendraient de Guinée Bissau, de Guinée, du Mali et de Gambie).

Au plan de la méthodologie, l'enquête de Human Rights Watch constitue un modèle de participation des enfants. Le rapport est le résultat de 11 semaines de travail de terrain au Sénégal et en Guinée Bissau, de novembre 2009 à février 2010. Dans ce cadre, des entretiens ont été réalisés avec 175 enfants, 33 représentants des autorités religieuses, marabouts et imams, des représentants des gouvernements du Sénégal et de la Guinée Bissau, des diplomates, des universitaires et des historiens en religion, des représentants d'organisations nationales et internationales (UNICEF et OIM), environ 20 familles vivant dans des villages du Sénégal et de la Guinée Bissau et qui ont envoyé leurs enfants dans des villes éloignées pour qu'ils y apprennent le Coran.

Au Sénégal, Human Rights Watch a enquêté dans la capitale Dakar, dans les banlieues dakaroises de Guédiawaye et de Rufisque ; dans les villes de Saint-Louis, Thiès, Mbour et Kolda ; ainsi que dans des villages de la région de Saint-Louis au nord et de Kolda au Sud.

En Guinée Bissau, le travail de recherche a été réalisé dans la capitale Bissau, dans les villes de Bafata et de Gabu ; ainsi que dans des villages dans les régions de Bafata et Gabu.

En matière d'entretien avec les enfants, le rapport est très instructif concernant une approche méthodologique sécurisante pour les enfants. En effet, les entretiens avec les enfants se sont déroulés dans des centres d'appui aux talibés. Sur les 175 enfants, 73 ont été interviewés hors de leurs daaras dans deux types de centres qui soit offrent une assistance médicale et alimentaire aux talibés actifs, soit des refuges temporaires spécialisés dans les soins et le rapatriement des talibés en fuite. Ces centres ont fourni un environnement sécurisant pour les rencontres avec les enfants. Sur les 73 enfants, 14 ont demandé que l'entretien se fasse en petit groupe composé généralement de deux à quatre enfants du même daara. Les autres 59 entretiens réalisés dans les centres ont été individuelles et privées avec la seule présence d'un interprète.

Le Rapport de Human Rights Watch apporte une innovation au plan des recommandations.

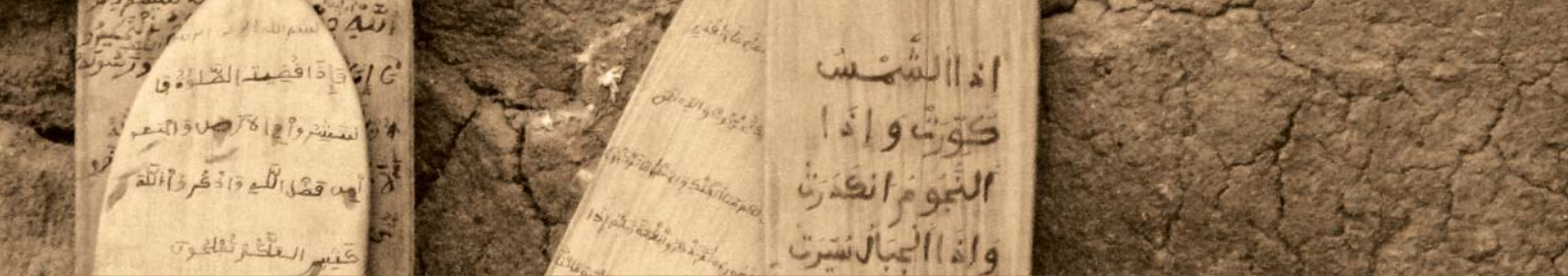
Elles concernent des propositions de modification de lois, de renforcement des dispositifs institutionnels et opérationnels de lutte contre la traite des enfants, de prise de responsabilités quant à l'application des lois, de mise en place de mécanismes d'identification et documentation sur les auteurs de délits à l'encontre des enfants.

### Pour le gouvernement sénégalais, le rapport l'invite à :

- Appliquer l'actuelle loi nationale qui criminalise le fait d'organiser la mendicité d'autrui en vue d'en tirer profit-particulièrement l'article 3 de la Loi n 2005-06
- Envisager de modifier la loi de façon à définir une gamme plus large de peines, en réduisant la longueur de la peine qui est actuellement de deux à cinq ans de prison obligatoire et en prévoyant des peines non privatives de liberté et des peines de prison inférieures à deux ans, de façon à ce que les sanctions puissent être proportionnées à la gravité de l'exploitation
- Faire appliquer les dispositions de la Loi n 2005-06 relative à la lutte contre la traite des personnes en fournissant des moyens supplémentaires aux unités de police aux frontières et particulier dans les régions de Ziguinchor et de Kolda
- Faire appliquer l'article 298 du Code Pénal qui criminalise les violences physiques infligées à un enfant, à l'exclusion des violences légères
- Modifier la loi de façon à y inclure une mention spécifique relative à toutes formes de châtiments corporels dans les écoles, conformément au droit international, dont la Convention Relative aux Droits de l'Enfant ainsi que la Charte Africaine des Droits et du Bien-Etre de l'Enfant
- Adopter une loi fixant des normes minimums en vertu desquelles les daaras doivent opérer, en prêtant une attention particulière aux daaras qui opèrent comme internats
- Charger un ministère de coordonner la réponse de l'Etat à partir des éléments des différents ministères.

Aux gouvernements sénégalais et bissau-guinéen

- Améliorer la collaboration dans la lutte contre les migrations et la traite transfrontalière illégales d'enfants de la Guinée-Bissau vers le Sénégal, entres autres au moyen des sessions de formation com-



plémentaires conjointes.

- Conclure un accord bilatéral en vue de coordonner les stratégies visant à dissuader la circulation transfrontalière illégale et faciliter le retour des enfants victimes de la traite dans le respect des normes minimales en matière de soins et de surveillance

### Aux organisations humanitaires nationales et internationales

- Subordonner explicitement les fonds destinés aux marabouts et aux daaras à l'élimination de la mendicité forcée et des violences physiques, ainsi qu'à l'instauration de conditions de vie et d'hygiène minimum dans les daara

Au Rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines d'esclavage

- Envisager une enquête sur la situation des dizaines de milliers d'enfants qui, au Sénégal, sont astreints à la mendicité par leurs maîtres coraniques, ce qui semble pouvoir être considéré comme une pratique tenant de l'esclavage des enfants

A l'Organisation de la Conférence Islamique

- Dénoncer la pratique de la mendicité forcée et des violences physiques dans les écoles coraniques, pratique qui est contraire à la Déclaration du Caire et à d'autres obligations internationales en matière de droits humains.

### Etude sur la Mobilité des enfants et Vulnérabilité au Sénégal, FAFO, ENEA, Banque Mondiale, 2010

Cette étude prend en compte les talibés. Ils représentent un quart des enfants mobiles. Leur nombre était estimé à 72 000 enfants originaires du milieu rural. Ils viennent pour l'essentiel des régions cotonnières : on les estime à 40 000, soit 60% du groupe. La seconde zone de provenance est la région rizicole qui en fournit 13 000, soit 18%. La zone sylvo-pastorale compte 7000, soit 10% de tous les talibés. La région des Niayes pourvoit le plus petit nombre avec 3000 enfants talibés.

La décision de faire partir un garçon pour l'école coranique est prise par le père. Près de 40% des enfants partis pour ce motif ont quitté le village avec leur marabout, ce qui pourrait indiquer que ce dernier y avait des connaissances ou peut-être des parents.

Environ 80% des enfants qui étaient partis pour l'école coranique vivaient avec un marabout au moment de l'enquête. Près de 60% des talibés recen-

sés étaient d'origine Wolof, 24% d'origine Peulh et 10 % d'origine Serer. Les motifs de départ religieux étaient plus courants chez les Wolofs (35% des wolofs transférés) que chez les peulhs (28% des peulhs transférés).

L'âge médian au départ de la maison pour l'école coranique, est de 7,2 ans. Mais beaucoup de ces enfants étaient encore plus jeunes : 14% avaient moins de 5 ans au départ. Un petit nombre de ce groupe avait été scolarisé : 3% à la maternelle, 2% avaient achevé le cycle primaire et 3% le secondaire.

Environ 20% des talibés habitent avec un marabout de la localité d'origine. Seuls 20% des enfants du groupe sont partis pour Dakar.

Conditions de vie supposées des enfants qui vivent chez un marabout : moins de 2% des chefs de ménages ont dit avoir reçu une aide régulière de la part des enfants talibés, 13% ont reçu une aide en temps de crise. Seuls 8% ont reçu de l'argent de la part des enfants au cours des 12 derniers mois ; 60% ont reçu entre 5000 et 10 000 FCFA, et 40% ont reçu entre 12 000 et 15 000 FCFA. Près de 28% des ménages apportaient encore une aide financière à l'enfant qu'ils avaient envoyé vivre chez un marabout.

### Méthodologie utilisée dans cette étude

Une recherche en deux étapes :

1. Une enquête ménages dans toutes les zones rurales du Sénégal
2. Une revisite des communautés pourvoyeuses identifiées lors de l'enquête ménages pour approfondir les informations : a) interviews de ménages cibles) Focus groups, c) Retraçage des enfants démenagés vers les zones urbaines

**Première étape :** 5 strates : les zones cotonnières, les zones arachidières, les zones rizicoles, les zones d'élevage, les zones résiduelles de Niayes ; DR : 40 dans chaque strate, un total de 200 DR ; dans chaque DR, on a tiré 12 ménages : total de 2400 ménages ; unité cible de l'enquête : tous les enfants nés dans les ménages ruraux ; à la différence des autres enquêtes ménages, cette étude inclut aussi les enfants qui ont quitté le foyer.

Seconde étape : les quatre(4) régions ayant les taux de mobilité les plus élevés : Louga, Thiès, Kaolack et Kolda ; échantillon adaptatif basé sur les ménages



cibles identifiés lors de l'enquête générale, 1115 parents interviewés, 3544 enfants de moins de 18 ans ; réalisation de 48 focus groupes de garçons, de filles, de femmes et d'hommes. Thématiques abordées : rôle de l'enfant dans la famille, scolarisation des enfants, etc...

### **Situation des talibés dans 11 villes du Sénégal :**

Processus de recherche action participative des acteurs dans les départements de Diourbel, Guédiawaye, Kaolack, Kafrine, Kolda, Mbacké, Pikine, Saint Louis, Tambacounda, Vélingara, Ziguinchor.

Recherche réalisée dans le cadre d'un partenariat : Enda Tiers Monde et Save The Children Suède-Août 2005

Cette recherche action vise les objectifs suivants :

- Analyser la situation des enfants dans les écoles coraniques au Sénégal.
- Comprendre les dynamiques internes des écoles coraniques et leur ancrage dans l'environnement
- Etudier les modes d'organisation des enseignements
- Identifier et ressortir des stratégies d'amélioration possible du système éducatif de l'école coranique.

### **Approche méthodologique**

Choix des villes

Il est fondé sur l'importance du phénomène des enfants dans les écoles coraniques et/ou leur situation géographique. Ainsi, 13 villes ont été retenues. Il s'agit de : Diourbel, Guédiawaye, Kaolack, Kafrine., Kolda, Mbacké, Mbour, Pikine, Saint Louis, Tambacounda, Tivaoune, Vélingara, Ziguinchor.

### **Outils de collecte et d'analyse des données.**

Dans un souci d'harmonisation car tenant compte des spécificités des villes, (notamment le comment) trois outils ont été retenus : l'observation, le focus group, la recherche documentaire.

Typologie des écoles coraniques

Trois types ont été identifiés :

- Les écoles coraniques « institutionnalisées »
- Les écoles coraniques traditionnelles
- Les écoles coraniques migrantes

Dans la périphérie de Dakar, l'agglomération de Pikine constitue une zone de concentration des écoles coraniques. En effet « dans les quartiers de Pikine, au niveau des 16 communes d'arrondissement, on a noté, d'après les responsables de la fédération départementale des collectifs de Serigne

Daaras, 496 Daaras et 13 collectifs. Les enfants viennent des régions de l'intérieur du pays telles que Thiès (Mont Rolland, Pout, Thiès), Kolda (Fouladou), Diourbel (Touba) et des pays voisins (Guinée Bissau, Mali, Niger) ». A Tambacounda, les acteurs ont noté que : « la plus grande difficulté est de travailler avec les daaras migrants, qui apparaissent et disparaissent du jour au lendemain.

L'étude renseigne sur les tentatives d'auto-organisation des maîtres coraniques. En effet, dans certaines villes, les maîtres d'écoles coraniques se sont auto – organisés en Collectifs ou en Associations (Saint Louis, Kaolack, Diourbel, Mbour, Pikine, Guédiawaye).

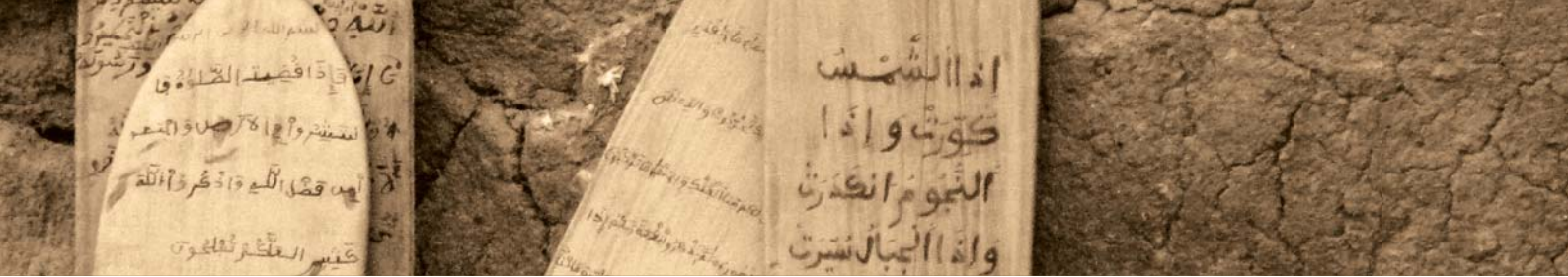
A Kaolack, l'Union des Maîtres des Ecoles Coranique du Sénégal (UMECS) regroupe 200 écoles coraniques, à Pikine, il existe 13 collectifs de MEC, à Diourbel est mis sur pied un Collectif des Maîtres d'Ecole coranique avec un bureau. Cette auto organisation est apparue grâce aux initiatives des OCB/ONG, à l'introduction du programme du trilinguisme. Mais, des MEC se sont aussi spontanément organisés en fonction de leur zone d'origine.

Néanmoins, cette auto organisation ne permet pas d'avoir une visibilité. Elle regroupe tous les Maîtres d'écoles coraniques avec des enfants qui mendient ou pas. Leurs intérêts sont divergents. Les Collectifs semblent être des réceptacles des programmes, d'actions et d'activités. C'est pourquoi, nous relevons lors de l'atelier national que les MEC qui n'envoient pas les enfants en situation de mendicité développaient un intense plaidoyer pour qu'ils ne soient pas « oubliés dans la distribution des ressources », puisque, « au même titre que les autres, ils éprouvent de sérieuses difficultés ».

### **Problèmes identifiés dans les villes**

Les acteurs ont collecté et analysé les données sur les problèmes identifiés et communs aux villes : la formation des MEC est insuffisante, les acteurs mènent des actions dispersées, la prise en charge des coûts de fonctionnement des écoles coraniques ne peut pas être supportée par les maîtres d'écoles coraniques.

Diversité des approches pédagogiques des MEC : Selon des Daaras, les talibés ont deux (2) à quatre (4) sessions d'apprentissages par jour de une à quatre heures chacune : Le volume horaire journalier d'apprentissage fluctue entre 6 et 9 heures se-



lon les écoles coraniques. Entre ces sessions sont intercalés les moments dédiés à la mendicité, soit pour se nourrir, soit pour recueillir quelque pécule pour le MEC. Il arrive également que ce temps soit consacré à d'autres activités tels que l'agriculture, le ramassage du bois de chauffe, les jeux, etc. Le temps consacré à ces activités extra-éducatives varie entre 7 et 10 heures par jour selon les Daaras.

**Le cursus du Talibé est très variable :** Le Talibé peut débuter ses études à 4 ou 5 ans et durer dans le Daara jusqu'à sa majorité, à 18 - 20 ans voire davantage. L'absence d'une gestion maîtrisée du cycle d'apprentissage est une donnée partagée par tous les centres d'apprentissage du Coran. Ce faisant, les durées de la formation s'en trouvent allongées à cause de ce qui semble être une absence de rationalisation du cursus. En conséquence, les talibés passent de très longues années d'apprentissage et de calvaire dans les Daaras.

Selon l'étude, la cause qui semble être la plus déterminante dans l'insuffisance de la formation des maîtres d'école coranique, réside sur le non institutionnalisation du système éducatif coranique qui souffre d'une absence totale de régulation et de réglementation.

Il en résulte une prolifération jugée anarchique des écoles coraniques que renforce l'absence d'une politique publique sectorielle hardie et volontariste qui prendrait tous les problèmes de formation des maîtres d'école coranique à bras le corps.

L'étude constitue également une bonne base d'informations sur les coûts et moyens dans les écoles coraniques, les différentes sources de contributions au fonctionnement des daaras, la prise en charge des talibés et le rapport à la mendicité.

### **Diagnostics de la mendicité des enfants par le PARRER**

En 2010-2011, le PARRER a fait établir par des ONG locales (Child Fund, AMAFE, Symbiose, Lumière) le diagnostic de la mendicité des enfants dans ses zones d'intervention, soit deux(200) villages de quatre régions (Kolda, Kaolack, Ziguinchor, Thiès). Les objectifs spécifiques visés par ces études étaient les suivants : (i) élaborer une situation de référence sur le nombre de daaras, leur état et nature, leur ancrage communautaire, (ii) identifier les vil-

lages d'origine des enfants mendiants, (iii) identifier les familles à risques et les causes qui expliquent le confiage des enfants aux maîtres coraniques.

La réalisation de ces études a permis entre autre autres de dresser un état des lieux de la situation de la mendicité des enfants notamment leur migration (principales causes de cette migration avec les maîtres coraniques)

L'intérêt de ces études se trouve dans leur apport au plan de la méthodologie. En effet, les démarches utilisées par les ONG font référence aux principes et approches de la recherche action participative. L'ensemble des acteurs et/ou structures qui interviennent dans le domaine de la lutte contre la mendicité des enfants, des bénéficiaires directs notamment les enfants mendiants, les ménages, les maîtres coraniques ont été impliqués.

Le PARRER a développé un modèle de l'explication causale des déterminants comportementaux et non comportementaux. Ce modèle appliqué aux processus de diagnostic a montré qu'il y'a souvent une confusion entre éducation religieuse, mobilité, éloignement et mendicité entretenue par de fausses assertions et préjugés quant à la position des textes religieux sur les questions d'éducation et de protection des enfants contre la maltraitance. Les fortes traditions de migration saisonnière devenant un exode définitif touche en premier les enfants qui sont enrôlés dans ces stratégies de survie. La valorisation sociale de la mendicité comme forme d'éducation par les familles est liée aussi à l'ignorance des dangers des rues des centres urbains.

Les pesanteurs socioculturelles, les normes sociales ambiantes influencent largement les familles dans le choix de modèle éducatif. La pauvreté des ménages ainsi que la faible capacité des enseignants coraniques à prendre en charge leurs familles et les enfants qui leur sont confiés ont une forte incidence sur l'aggravation du phénomène de la mendicité des enfants.

Les enseignements tirés des études diagnostiques du PARRER :

La revue documentaire, l'analyse des expériences des acteurs présents dans les zones d'intervention ciblées, l'analyse des dispositifs juridiques et réglementaires concernant la mendicité des enfants



constituent des éléments clefs d'une démarche essentielle dans le choix des méthodes d'état des lieux et de ciblage des zones de concentration dans ce champ d'étude.

L'échantillonnage a été effectué avec au moins deux strates, en se basant sur des critères précis :

1. Les résultats d'enquêtes menées dans la principale zone réceptrice d'enfants mendiants, la région de Dakar
2. Les données collectées à travers les rapports, les outils de sensibilisation communautaire déjà utilisés par les ONG locales et la connaissance du terrain local par les animateurs et relais communautaires et leurs capacités dans la communication interpersonnelle et collective, l'inexistence de cadre de concertation pour des actions en faveur des enfants, les critères tels que : les zones à forte tradition migratoire dans les régions de l'étude, la présence de foyers religieux
3. L'objectif prédéfini d'au moins 50 villages à cibler par région

Une combinaison d'outils autant qualitatifs et quantitatifs a été utilisée pour avoir un aperçu exhaustif sur les variables à rechercher.

Les résultats des études diagnostiques ont permis :

- Le développement d'un curriculum de normes et standards pour la réglementation de l'ouverture et de la gestion des écoles coraniques, l'élaboration d'une offre éducative
- L'élaboration d'une stratégie de communication de proximité, y compris de supports adaptés, devenue une référence pour les acteurs étatiques et non étatiques significatifs dans leurs programmes de communication.

Les contextes et déterminants de la mendicité identifiés dans ces quatre régions

Pour assurer une éducation religieuse à leurs enfants, certains parents les envoient dans les écoles coraniques communément appelées Daaras. Tenues par des maîtres coraniques, ces écoles ne sont pas souvent réglementaires et fonctionnent de façon informelle mettant les enfants dans des conditions de précarité et d'insécurité. Mais le problème le plus préoccupant est lié à la situation de mise en mendicité des enfants par les maîtres coraniques.

La ville de Dakar est devenue le lieu privilégié des enfants mendiants. Ces enfants viennent en grande partie des régions du pays, notamment, celles de

Thiès, Kaolack, Ziguinchor, Kolda mais aussi de certains pays voisins tels que la Guinée-Bissau, le Mali, la Gambie et la République de Guinée.

#### 4.1.3. Recensement des écoles coraniques

Trois processus de recensement des écoles coraniques et le renseignement sur les types de ces écoles, la distribution spatiale, la mendicité des enfants corrélés à ces types ont été initiés par le PARRER et le projet USAID/EDB.

Ces deux processus ont contribué au développement d'un modèle d'analyse des profils des daaras, une analyse discriminante Profils/déterminants de la mendicité.

L'établissement d'une situation de référence des écoles coraniques au Sénégal constitue une des priorités dans les domaines de l'éducation et de la protection. Les informations capitalisées à travers ces deux processus constituent une base de documentation pour alimenter la situation de référence des écoles coraniques.

#### Le Recensement du PARRER

L'objectif de cette étude commanditée par le PARRER est de répertorier les écoles coraniques, notamment les écoles coraniques itinérantes.

L'inventaire des écoles coraniques et leur analyse devraient permettre de construire une typologie et de faire le point sur les besoins des différents types d'écoles coraniques.

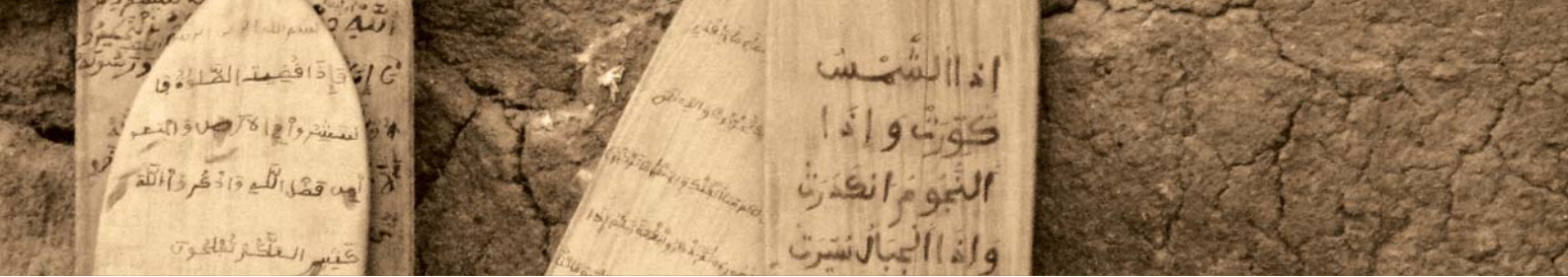
Période de référence de l'étude : du 11 au 26 Novembre 2009

#### Méthodologie développée

La « boule de neige » a été choisie du fait que la population ciblée (talibés, maîtres d'écoles coraniques.) est difficile à joindre. À titre, d'exemple, à Médina Gounass (Guédiawaye) : de 11 écoles coraniques connues avant le recensement, la boule de neige a permis de recenser 13 autres écoles coraniques.

Le recensement du PARRER a concerné les écoles coraniques localisées dans 106 quartiers de Guédiawaye, Mbour, Pikine, Rufisque et Thiès.

Le choix des quartiers a été fait sur la base d'échanges avec des acteurs de terrain mais aussi des études réalisées par l'Unicef. Il est fondé principalement sur



des critères de concentration et/ou d'itinérance des écoles coraniques, en ayant privilégié les zones réputées avoir un nombre élevé de daaras.

Le recensement doit permettre une amélioration de l'enseignement coranique de manière à atténuer les effets néfastes sur les enfants. Pour ce faire, les écoles coraniques sur la base de la méthode du « scoring » sont l'objet d'une typologie prenant en compte la vulnérabilité des droits de l'enfant et les risques de leur violation. Il a été identifié trois types d'écoles : des écoles coraniques avec des risques élevés de violation des droits des enfants, des écoles coraniques présentant des risques moyennement élevés de violation des droits des enfants, des écoles coraniques présentant des risques faibles de violation des droits des enfants.

223 daaras ont été recensées dont 198 enquêtées, soit 89,2%, selon la répartition suivante : Medina-Gounass : 23 daaras, Yeumbeul Nord : 39 ; Yeumbeul Sud : 55, Rufisque (Diokoul et environs : 9, Thiès : Escale et sous quartiers et Grand standing : 21, Mbour : Gouye Mouride, Liberté et Oncad : 23 et Malika : 28.

Les résultats de ce recensement ont produit des informations quantitatives sur les localités d'origine des maîtres d'écoles coraniques, les localités d'origine des talibés qui ont majoritairement suivi leur maître d'école, qui aussi proviennent d'autres localités du Sénégal ou d'un pays de la sous-région. Cette situation découle des cycles de sécheresse qui, dès 1968, ont touché le Sénégal entraînant ainsi un fort exode rural. Le recensement du PARRER renseigne sur les conditions de vie des enfants dans les écoles coraniques ainsi que sur les conditions d'apprentissage.

Etude de la situation de référence des structures d'accueil, des structures de formation, des daaras, des enfants de la rue, des talibés, des associations de maîtres coraniques et d'autres acteurs pour les Régions de Dakar, Louga, Saint-Louis et Matam. USAID/EDB- Septembre 2010

L'étude a pour objet d'établir la situation de référence (Base line study) entre autres des structures d'accueil, des daaras, des enfants de la rue, des talibés. En termes de résultats, l'étude a permis de fournir

des informations sur les caractéristiques concernant les zones de concentration des écoles coraniques, les effectifs et ratios, les conditions d'existence des talibés.

Ainsi la situation de référence fait ressortir que s'agissant des daaras, on note une forte concentration dans les régions de Dakar et de Saint-Louis avec respectivement 35% et 36% des daaras en raison des opportunités et privilèges qu'offrent ces grandes villes et seulement 20% à Louga et 9% à Matam.

L'effectif des talibés dans ces daaras tourne autour de 68 434 enfants dont 19 462 jeunes filles soit près de 28%. Il faut également constater la grande disparité existant entre ces daaras d'où leur classification en quatre groupes(i) les daaras se livrant à la mendicité et relativement ouvertes à une insertion d'un programme d'enseignement public compatible à l'emploi du temps réservé aux études coraniques(ii) les daaras s'adonnant plus à la mendicité et très sceptiques à l'insertion d'enseignement public durant la mémorisation du Coran(iii) les daaras nantis ne se livrant pas à la mendicité et acceptant les programmes d'enseignement public(ce sont les daaras modernes)(iv) les daaras n'accueillant que des externes qui ne font pas de la mendicité et qui présentent une grande ouverture à l'insertion des programmes d'enseignement public.

### Cadre méthodologique :

Type de sondage et les tailles des échantillons  
Il n'existe pas de base de sondage pour la plupart des individus statistiques concernés. Ainsi, l'étude a utilisé les méthodes empiriques pour certains individus et une tentative de recensement pour d'autres  
Choix des daaras et des structures d'accueil et de formation

L'objectif d'enquêter six cents(600) daaras et structures d'accueil confondus a été fixé d'emblée. Ce nombre a été déterminé en conformité avec les objectifs du projet USAID/EDB de couverture de 500 daaras, la charge de travail par enquêteur et au regard des contraintes budgétaires.

La répartition de ces 600 individus entre les quatre régions a été effectuée selon un facteur de diversité qui est déterminé par les types de structures différentes qu'on peut rencontrer dans une région.



### Répartition de l'échantillon initial des outils qualitatifs par région :

Sur un total de 42, l'échantillon de la région de Dakar est :

- 12 maîtres coraniques
- 12 talibés
- 4 Focus Groups
- 10 Parents Talibé
- 12 Leaders d'opinion
- 11 Elus locaux

### Résultats des enquêtes :

Répartition des daaras par région et département :

Région de Dakar : 198, soit 35% du total

Nombre de talibés par maître coranique et de maîtres coraniques par daara :

Nombre moyen talibé/Daara : 90

Nombre moyen talibé/Maitre : 32

Nombre moyen Maître/Daara : 3

Globalement, l'étude indique qu'on compte en moyenne 123 talibés par daara. Ce nombre moyen de talibés par daara est variable selon la région. Il est faible à Dakar(90).

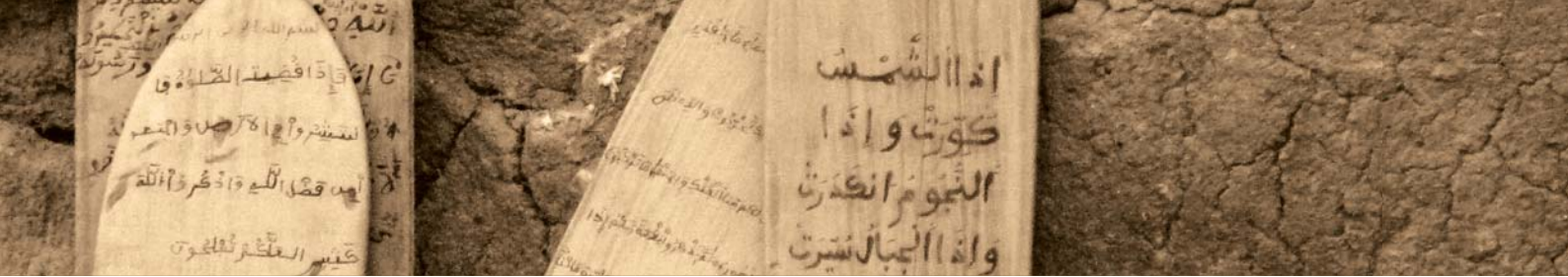
Les différences entre département sont notables. Le nombre de talibé par daara est plus élevé dans les départements de Saint-Louis et Matam : 274 à Saint-Louis et 262 à Matam. Guédiawaye(73) et Rufisque(76) se situent aussi en deçà de la moyenne.

### Limites de l'Etude

Les résultats spécifiques de l'Etude ne peuvent faire l'objet de généralisation pour toutes les régions.



Présentation du rapport provisoire au comité scientifique en présence de l'Ambassadeur des Etats Unies, 09 janvier 2014



## V. Présentation des résultats de la collecte de données et analyse

### 5.1. Localisation des écoles coraniques dans la région de Dakar

1006 écoles coraniques (Daaras, école franco arabe et école arabe) ont été répertoriées dans la région de Dakar.

Comme l'indique la carte 1 ci-dessous, les écoles coraniques sans distinction de statut, sont plus concentrées dans le département de Dakar avec une représentativité de 30,8%. Le département de Pikine qui suit regroupe 27,4% des écoles coraniques de la région de Dakar. Les départements de Guédiawaye et Rufisque enregistrent respectivement 18,9% et 22,9%.

Suivant le statut : les daaras représentent 81% des écoles coraniques, les écoles franco arabes 17 % et les écoles arabes 2%.

Comme l'indique le tableau 1 ci-dessous, les daaras sont plus concentrés dans le département de Dakar avec 24,3%. Le département de Pikine regroupe 20,70% des daaras de la région de Dakar, une tendance qui avoisine celle du département de Rufisque qui enregistre 21,6%. Les daaras du dé-

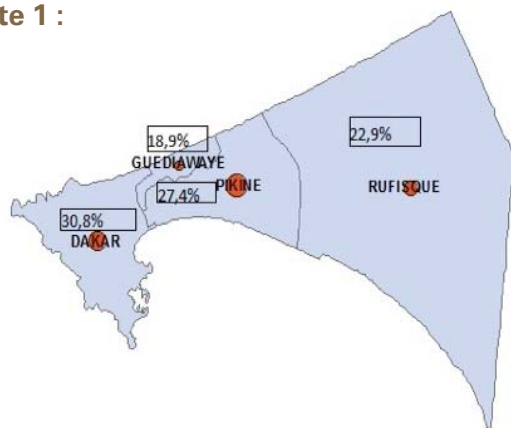
partement de Guédiawaye représentent 14,10%.

La **carte 1** est illustrative de la répartition des écoles coraniques par département au niveau de la région de Dakar. Le département de Dakar, le plus peuplé des quatre(4) départements avec 39,9% de la population régionale occupe la plus forte concentration d'écoles coraniques de la région avec 30,8%. Le département de Pikine qui occupe le second rang en termes de population avec 35,5% est aussi le deuxième département de concentration d'écoles coraniques avec un taux de représentativité de 27,4%. Le département de Rufisque avec 12,6% de la population au niveau de la région est le troisième département de zone de concentration avec 22,9% des écoles coraniques de la région. Le département de Guédiawaye qui abrite 12% de la population de la région de Dakar à un taux de concentration des écoles coraniques de la région de l'ordre de 18,9%. Si on rapproche les taux de représentativité de population et les taux de concentration des écoles coraniques au niveau départemental, on peut considérer que le département de Guédiawaye a une densité d'écoles coraniques plus élevée. Il faut souligner que ce département a la plus forte densité de population de la région de Dakar avec 2312hbs/km<sup>2</sup>.

Différentes études confirment les tendances globales de distribution spatiale des écoles coraniques au niveau des départements de la région de Dakar. L'étude USAID/EDB dans les régions de Dakar, Louga, Saint-Louis et Matam indique que les régions à plus forte concentration d'écoles coraniques sont : Saint-Louis avec 38% et Dakar 35%.

La répartition par département de la population des 7600 enfants mendiants dans la région de Dakar est dans l'ordre de représentativité des écoles coraniques au niveau départemental de la région de Dakar. Sur les 7600 mendiants, 30% ont été trouvés dans le département de Dakar, 25% dans le département de Pikine, 25% dans Rufisque et 20% dans Guédiawaye.

**Carte 1 :**





**Tableau 1 : Localisation des écoles coraniques par statut et par arrondissement au niveau départemental :**

| Statut             | Dakar         |                     |              |              |               | Guédiawaye    | Pikine           |              |              |               | Rufisque      | TOTAL          |
|--------------------|---------------|---------------------|--------------|--------------|---------------|---------------|------------------|--------------|--------------|---------------|---------------|----------------|
|                    | Dakar plateau | Parcelles assainies | Grand Dakar  | Almadies     |               | Guédiawaye    | Pikine Dagoudane | Niayes       | Thiaroye     |               | Rufisque      |                |
| Ecole franco-arabe | 2,20%         | 1,30%               | 1,30%        | 0,90%        | 5,70%         | 4,40%         | 4,40%            | 1,80%        | 0,00%        | 6,20%         | 0,90%         | 17,20%         |
| Daaras             | 8,40%         | 9,30%               | 5,30%        | 1,30%        | 24,30%        | 14,10%        | 5,70%            | 7,90%        | 7,10%        | 20,70%        | 21,60%        | 80,60%         |
| Autre              | 0,40%         | 0,40%               | 0,00%        | 0,00%        | 0,80%         | 0,40%         | 0,40%            | 0,00%        | 0,00%        | 0,40%         | 0,40%         | 2,20%          |
| <b>TOTAL</b>       | <b>11,00%</b> | <b>11,00%</b>       | <b>6,60%</b> | <b>2,20%</b> | <b>30,80%</b> | <b>18,90%</b> | <b>10,60%</b>    | <b>9,70%</b> | <b>7,10%</b> | <b>27,40%</b> | <b>22,90%</b> | <b>100,00%</b> |

Le **tableau 1** montre que dans le département de Dakar, les arrondissements (4 au total) qui abritent le plus d'écoles coraniques sont : Dakar Plateau (11%) et Parcelles Assainies (11%). Dans le département de Pikine, la cartographie indique la représentativité suivante : Pikine Dagoudane (10%), Niayes (9,7%) et Thiaroye (7,10%).

Concernant les daaras, les arrondissements de concentration sont : Parcelles Assainies, Dakar Plateau, Grand Dakar, Guédiawaye, Niayes, Thiaroye, Rufisque.

Pour les écoles franco arabes, le **tableau 1** indique qu'elles sont plus implantées à Pikine avec 6,20 % de représentativité. Dakar arrive en deuxième position avec 5,70%, Guédiawaye en troisième position avec 4,40. Rufisque n'enregistre que 0,90% des écoles franco-arabes de la région de Dakar.

## 5.2. Typologie et localisation des daaras traditionnelles

L'enquête a fait ressortir cinq types de daaras :

Type I : daara traditionnelle enseignant uniquement le Coran

Type II : daara traditionnelle enseignant le Coran et l'arabe

Type III : daara traditionnelle enseignant le Coran et intégrant le français

Type IV : daara traditionnelle associant le Coran, l'arabe et le français

Type V : daara traditionnelle enseignant le Coran et une langue maternelle

Le **graphique 1** renseigne sur la représentativité des types de daaras :

Type I : 52%.

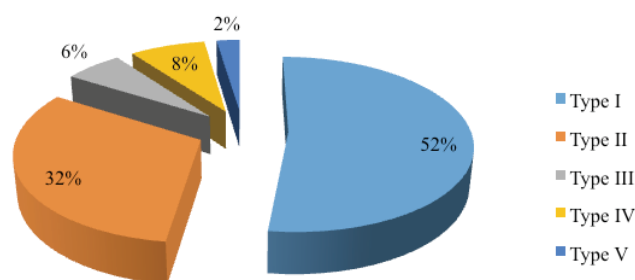
Type II : 32 %

Type III : 6%

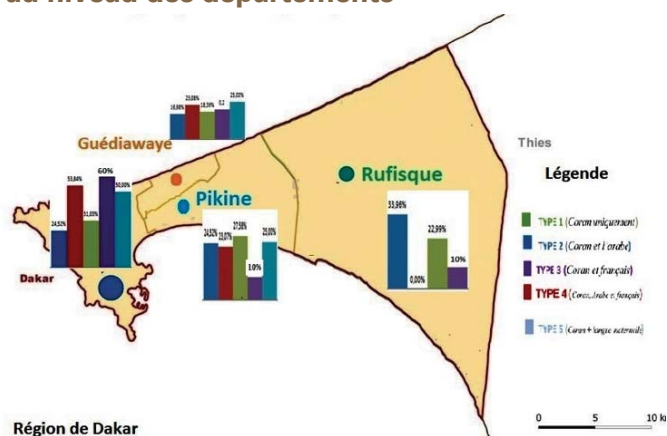
Type IV : 8%

Type V : 2%

**Graphique 1 : typologie des daaras traditionnelles**



**Carte 2 : concentration des daaras traditionnelles au niveau des départements**

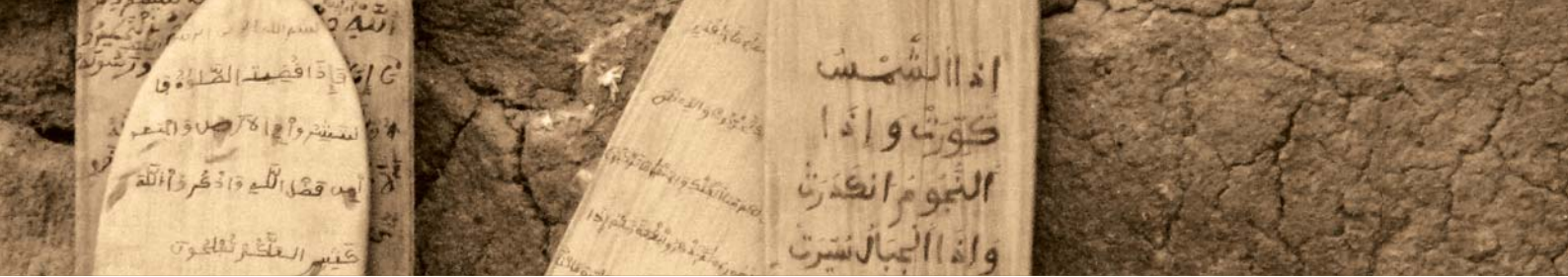


La **carte 2** renseigne que suivant la distribution des types de daaras par département :

Dakar constitue la zone de concentration la plus forte du type I avec 31,03%, suivi de Pikine : 27,59%, Rufisque : 22,99% et Guédiawaye : 18,39%.

Par rapport au type II, le département de Rufisque enregistre 33,96% de concentration de daaras, suivi de Dakar avec 24,53%, Pikine 24,53% et Guédiawaye 16,98%.

Pour le type III, Dakar concentre 60% des daaras



suivi de Guédiawaye avec 20%, Pikine et Rufisque 10% respectivement.

Pour le type IV, Dakar concentre 53,85% des daaras suivi de Pikine et Guédiawaye avec 23,08%. Dans le département de Rufisque, aucun daara de type IV n'a été enregistré.

Pour le type V, Dakar constitue également la plus forte zone de concentration avec 50% des daaras, Pikine et Guédiawaye ont chacun 25% de taux de représentativité.

**Tableau 2 : Répartition des types de daaras par arrondissement**

| Arrondissements     | Type II | Type IV | Type I | Type III | Type V |
|---------------------|---------|---------|--------|----------|--------|
| Almadies            | 3,77%   | 7,69%   | 0,00%  | 0,00%    | 0,00%  |
| Dakar plateau       | 3,77%   | 38,46%  | 11,49% | 20,00%   | 0,00%  |
| Grand Dakar         | 1,89%   | 0,00%   | 9,20%  | 20,00%   | 0,00%  |
| Guédiawaye          | 16,98%  | 23,08%  | 18,39% | 20,00%   | 25,00% |
| Niayes              | 9,43%   | 7,69%   | 13,79% | 0,00%    | 0,00%  |
| Parcelles assainies | 15,09%  | 7,69%   | 10,34% | 20,00%   | 50,00% |
| Pikine Dagoudane    | 9,43%   | 0,00%   | 3,45%  | 0,00%    | 0,00%  |
| Rufisque            | 33,96%  | 0,00%   | 22,99% | 10,00%   | 0,00%  |
| Thiaroye            | 5,66%   | 15,38%  | 10,34% | 10,00%   | 25,00% |

Les arrondissements de concentration selon les types de daaras sont :

Type I : Rufisque (22,99%), Guédiawaye (18,39%), Niayes (13,79%), Dakar plateau (11,49%),  
Type II : Rufisque (33,96%), Guédiawaye (16,98%), Parcelle assainies 15,09%)

Type III : Grand Dakar (20%), Dakar plateau (20%), Parcelles assainies (20%), Rufisque (10%) et Thiaroye (10%)

Type IV : Dakar plateau (38,46%), Guédiawaye (23,8%), Thiaroye (15,38%)

Type V : Parcelles assainies (50%), Thiaroye (25%), Guédiawaye (25%)

### 5.3. Historique des écoles coraniques de la région de Dakar

- 624 des écoles coraniques sur les 1006 répertoriées sont d'origine rurale dont 97% du Sénégal et 3% de la sous-région précisément de la Guinée Bissau. Les résultats du focus groupe avec les enfants indiquent contrairement aux indications des

maîtres coraniques que la provenance des pays de la sous-région est plus variée. Des 3 % d'écoles coraniques provenant de la sous- région les focus groupe renseignent la distribution suivante : la Guinée Bissau 43 %, la république de Guinée (Conakry) 15 %, la Gambie 14 %, le Mali 14 % et la Mauritanie 14 %.

- 845 de ces écoles coranique se sont implantées à Dakar depuis 1980. 13 % des écoles coraniques se considèrent comme des daaras autochtones de la région de Dakar. En effet, certains y sont installés depuis plus de 100 ans.

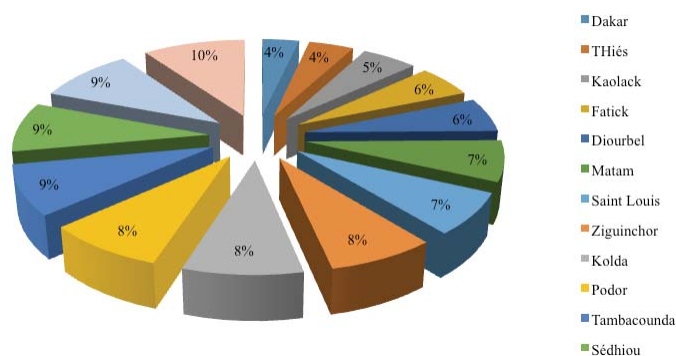
Par rapport aux zones d'origine :

- les écoles coraniques proviennent de diverses régions du Sénégal notamment de Kaffrine (10 %) Sédhiou (9 %), Matam (9 %), Saint Louis (9%) et Kolda (8 %).

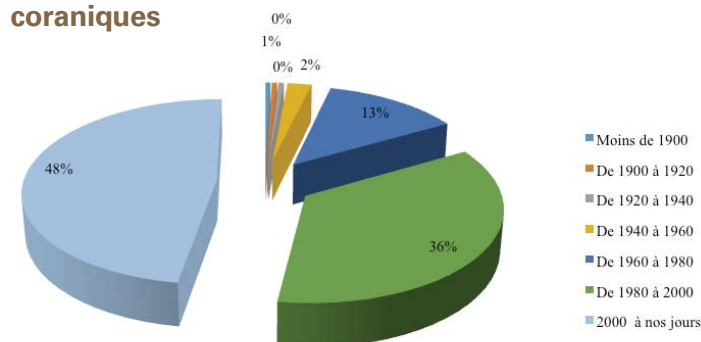
Les raisons d'implantation des écoles coraniques :

- 49% d'ordre éducationnel, 33% d'ordre environnemental (changement climatique) et à 18% d'ordre économique.

**Graphique 2 : Origines des écoles coraniques**

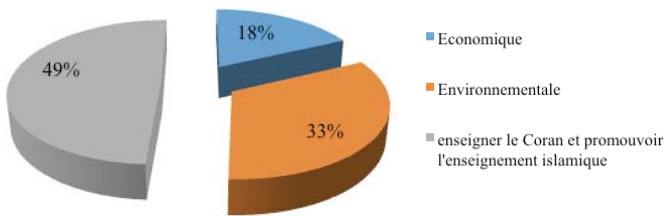


**Graphique 3 : date implantation des écoles coraniques**





**Graphique 4 : raison d’implantation**



## 5.4. Caractéristiques des écoles coraniques

### Régime, habitat, enrôlement

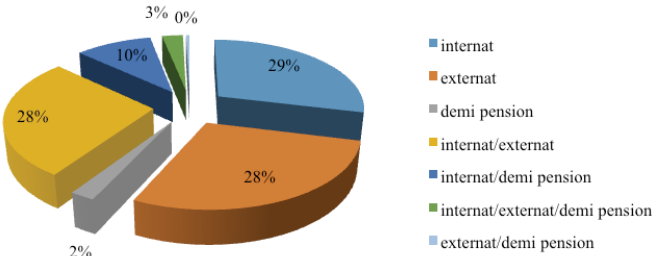
Par rapport au régime des écoles coraniques, les résultats font ressortir, comme indiqué dans le graphique 6, une variété de sept types régimes : dont trois homogènes internat, externat et demi-pension qui représentent respectivement 29%, 28% et 2%, et quatre hétérogènes internat/externat, internat/demi-pension, internat/externat/demi-pension et externat/demi-pension qui représentent respectivement 28%, 10%, 3% et 1%.

Le graphique 7, ci-dessous, montre que 44% des écoles coraniques sont logées dans des maisons en bon état, 19% dans des maisons en construction dont les 7% se caractérisent par un abri couvert, 4% par un abri découvert. 13% des écoles coraniques sont logées se trouvent dans des mosquées et 5% dans des maisons abandonnées par leurs propriétaires. Pour 37% des écoles coraniques, le local appartient au maître coranique, 32% bénéficient d'un prêt et 27% ont loué leur local qui leur sert en même temps de maison familiale en parallèle de leur activité.

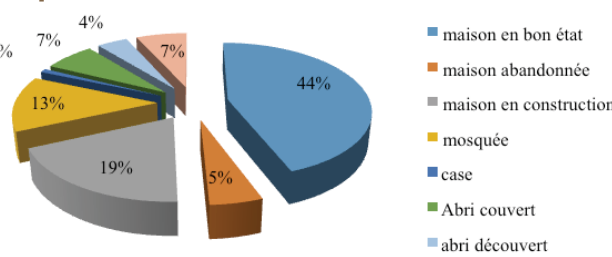
Le graphique 8 fait ressortir que 64% des écoles coraniques se trouvent dans des zones d'habitat régulier. 17% écoles coraniques se trouvent dans des zones inondées. 19 % des écoles coraniques de la région de Dakar se trouvent dans des quartiers irréguliers et/ou flottants. Rappelons que l'Habitat irrégulier représente 30 % des zones urbaines de l'agglomération de Dakar.

Il apparaît que 83% des enfants sont confiés par leurs parents à un MEC chargé en principe de lui faire acquérir des connaissances religieuses

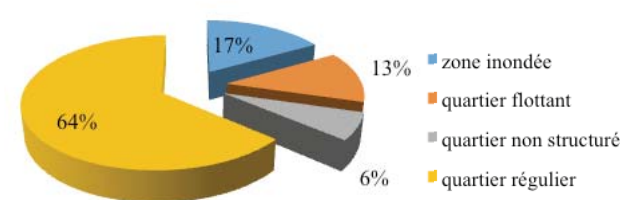
**Graphique 5 : régimes des écoles coraniques**



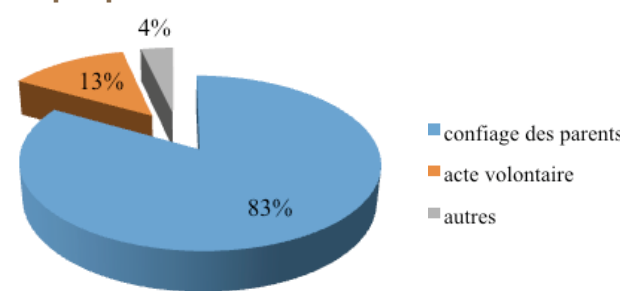
**Graphique 6 : local abritant les écoles coraniques**



**Graphique 8 : environnement des écoles coraniques**

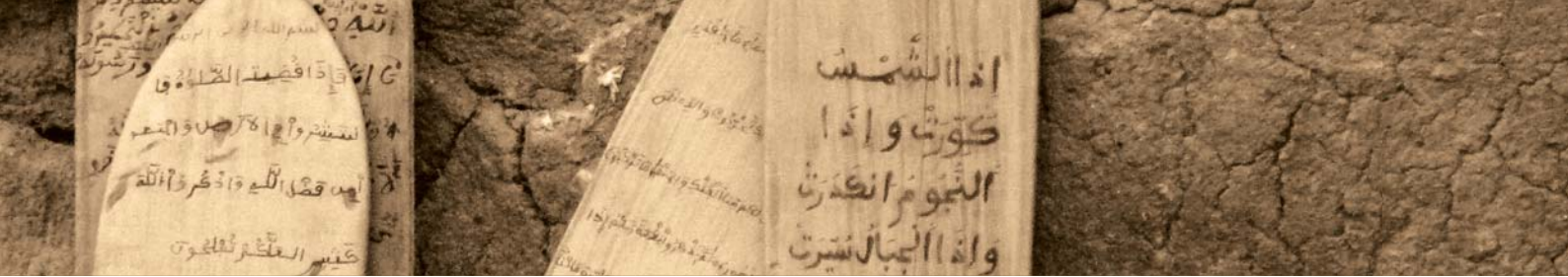


**Graphique 9 : mode d'enrôlement**



**Tableau 3 : origine et enrôlement**

| Origine/enrôlement | confiage des parents | acte volontaire | autres | TOTAL |
|--------------------|----------------------|-----------------|--------|-------|
| Urbaine            | 46,20%               | 7,60%           | 2,40%  | 56,2% |
| Rurale             | 34,70%               | 8,80%           | 0,40%  | 43,8% |
| TOTAL              | 80,90%               | 16,30%          | 3%     | 100%  |



## 5.5. Conditions de vie dans les écoles coraniques

62% des enfants dans les écoles coraniques à régime internat dorment dans des chambres, tandis que 11% voire 18% dorment dans des dortoirs ou des abris quelconque. Dans 695 des daaras de la région de Dakar, les enfants occupent les chambres par nombre variant entre 1 et 10 enfants. Mais la situation devient alarmante lorsque le nombre d'occupant par chambre dépasse 10 enfants. Dans 26% des écoles coraniques à régime internat, le nombre d'occupants par chambre est compris entre 10 et 20. Cependant dans 5% de ces écoles coraniques à internat, le nombre d'occupants est supérieur à 20 enfants. Ceci, mis en relation avec les dimensions des unités de demeure qui varient à 75% entre 4 m<sup>2</sup> et 9 m<sup>2</sup>, justifie le manque d'hygiène précité et démontre l'extrême promiscuité dans les écoles coraniques à internat. 58% des enfants passent la nuit sur des nattes et 8% à même le sol avec des cartons et des sacs de riz vide.

Mais cela n'exclut pas les 25% des écoles coraniques à internat qui tendent vers la modernité en respectant les normes d'habitation et les critères hygiéniques. Sur le plan de l'habitation, on peut retenir qu'environ 13.709 des enfants des écoles coraniques à internat logent dans de bonnes conditions avec un respect de l'espace nécessaire pour les loger et les équipements de confort moyen.

80% des écoles coraniques ont accès à des toilettes dont 83% sont des toilettes améliorées, 14% des latrines traditionnelles et 3% de toilettes considérées de luxe.

81% des écoles coraniques de la région de Dakar ont accès à l'eau avec comme source pour 68% un robinet individuel, à 15% une pompe à eau qui est souvent considérée comme source d'eau secondaire pour pallier la cherté des factures de consommation d'eau. 9% des écoles coraniques situées pour la plupart dans le département de Rufisque utilisent l'eau de puits pour l'ensemble de leurs besoins en eau. 8% de ces écoles coraniques n'ont pas de sources d'eau internes. Elles ont accès à l'eau grâce aux voisins ou par l'achat à la borne fontaine communautaire.

Les écoles coraniques qui n'ont pas accès à l'eau (19 %) sont plus concentrées dans le département de Guédiawaye (6,4%) et Rufisque (5%).

Seuls 30% des écoles coraniques n'ont pas accès à l'électricité et font recours à d'autres sources d'éclairage telles que la bougie pour 48%, la lampe à batterie 12%. Par ailleurs, 18% des écoles coraniques recourent aux branchements électriques clandestins.

58% des enfants des écoles coraniques à internat ou demi-pension n'ont pas une restauration interne, ce qui constitue un des déterminants de la mendicité aux heures de repas.

Dans 64% des écoles coraniques, en cas de maladie des enfants le maître fait recours au dispensaire voir l'hôpital. Dans 79% des cas, le maître assure la prise en charge. Dans 20% des cas, les parents assurent la prise en charge. Les enfants qui se prennent en charge eux-mêmes représentent 1%. Les écoles coraniques utilisent aussi la médecine traditionnelle et 8% ont des boîtes à pharmacie pour les soins primaires.

Graphique 10 : Nombre de maitres coraniques

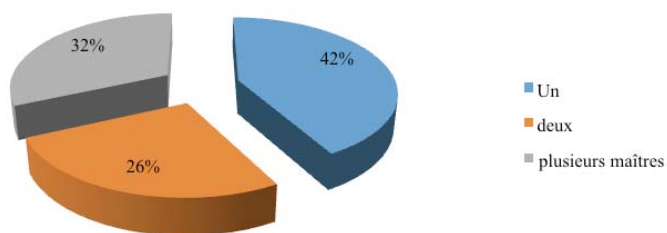


Tableau 4 : fréquence des types de local

| Local observé          | Fréquence   |
|------------------------|-------------|
| Maison en bon état     | 44,30%      |
| Maison abandonnée      | 5,00%       |
| Maison en construction | 19,00%      |
| Mosquée                | 13,10%      |
| Case                   | 0,90%       |
| Abri couvert           | 6,80%       |
| Abri découvert         | 4,10%       |
| Autre                  | 6,80%       |
| <b>TOTAL CIT.</b>      | <b>100%</b> |



## 5.6. L'enseignement dans les écoles coraniques

Les responsables des écoles coraniques (95%) sont en majorité de sexe masculin. Cela s'explique compte tenu de la mobilité des écoles coraniques, et parce que traditionnellement ces tâches d'enseignement coranique sont dévolues aux hommes. Probablement, le sexe féminin se retrouve comme enseignant dans les écoles franco-arabes. Par rapport au nombre de maîtres dans l'école, l'étude révèle que 42 % des écoles disposent d'un maître alors que 58 % des écoles ont un ou plusieurs maîtres.

Ces données analysées en fonction du nombre d'élèves laissent entrevoir probablement des classes très surpeuplées ou un seul maître a la responsabilité au minimum de 70 enfants.

En dehors du maître « officiel », les autres maîtres le sont par délégation, soit pour combler le vide lors de l'absence du titulaire, soit pour faire régner l'ordre et l'intendance des produits de la mendicité. Le maître « officiel » est la seule constante dans la distribution du Savoir.

Cela est confirmé par les types d'enseignement ou seul (1%) des écoles coraniques favorisent l'enseignement par les pairs alors que 56 % optent pour un enseignement collectif.

Les écoles coraniques (43%) qui individualisent leurs enseignements - apprentissages sont probablement des écoles franco-arabes et des daaras en voie de modernisation.

Les espaces qui servent d'écoles coraniques sont des lieux précaires (32%), des mosquées (13%), ce qui probablement constitue des écoles coraniques de quartier, une maison en bon état (44,30%). La majorité de ces maisons en bon état sont des écoles franco-arabes.

Dans ces lieux qui font office d'écoles coraniques, les maîtres dispensent leurs enseignements le plus souvent sous un abri, un hangar ou en plein air, dans des chambres et ces mêmes espaces sont employés par les enfants pour étudier.

Si les chambres sont majoritairement utilisées pour les enseignements, et pour dormir au regard de leur dimension petite (37%) et moyenne (38%), il

est concevable d'envisager le surpeuplement avec toutes les conséquences notamment l'insécurité.

Que ce soit dans une chambre, sous un hangar ou en plein air, les talibés disposent très rarement de table banc (seulement dans 12% des écoles). Les nattes sont disponibles dans des écoles sans table bancs, seulement dans 61 % des cas.

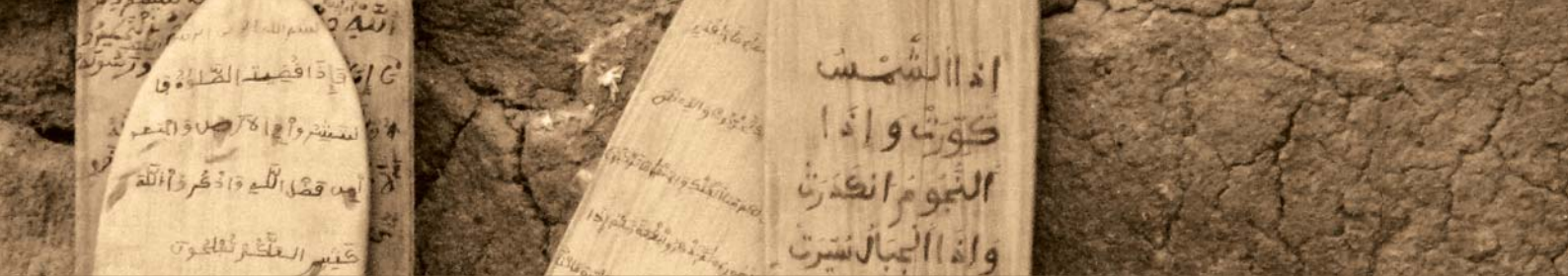
Les études dans un hangar ou sous un abri, dans la cour, en plein air ne permettent pas aux enfants de se concentrer sur les enseignements en raison de la pollution sonore dans des contextes de quartiers surpeuplés où très souvent, la rue est un « espace social et économique ». L'exposition chronique au bruit peut avoir des effets sur la santé et les performances cognitives de l'enfant. Les conditions d'études sont sommaires.

## 5.7. Effectifs et contenus des apprentissages et supports pédagogique

L'estimation du nombre total d'apprenants des écoles coraniques dans la région de Dakar est de 54 837, dont 38 079 garçons soit 69,4 % et 16 758 filles soit 30,6 %. Dans 42% des écoles coraniques, le ratio apprenant (Talibé) / maître coranique est de 55. Les autres varient entre 28 et 55 apprenants par maître coraniques.

Les maîtres d'écoles coraniques qui enseignent le Coran (52%) et ceux (qui, dans une moindre mesure, l'associent au français (15%) ou aux langues nationales (2%), mettent les enfants dans une démarche de mémorisation des versets du Livre Saint sans vraiment les comprendre. C'est la méthode traditionnelle d'apprentissage du Coran. L'introduction du français et des langues nationales est généralement le fruit des relations entre les marabouts et les ONG ou associations. Elles mettent à la disposition des maîtres d'écoles coraniques qui le veulent, un facilitateur dans un souci de diminuer le temps de présence des enfants dans les rues et leur apprendre quelque chose d'utile.

Mais la majorité des maîtres d'école coranique (77%) ont une autre approche de l'enseignement du Coran. L'apprentissage de l'arabe (alphabet, grammaire..) constitue un préalable avant de se pencher sur le Coran. Les enfants dans ce cas, vont



pouvoir lire et comprendre le Coran...En effet, « si certaines daaras s'accrochent à leur vocation traditionnelle de faire retenir le Coran par cœur à des enfants qui n'en comprennent pas le signification en ponctuant les leçons de vigoureux coups de baguette, d'autres poussent d'abord l'apprentissage de l'Arabe qui précède et accompagne la mémorisation des textes sacrés »

Les écoles franco arabes «se voudraient équivalent à l'école française, mais n'y sont pas spontanément associées dans les représentations collectives. Leur programme ajoute à celui de l'école formelle l'apprentissage de l'arabe. Elles proposent une filière organisée et inspectée par les pouvoirs publics qui mène au Baccalauréat et ouvre donc la possibilité de poursuivre des études supérieures en Arabe dans les pays arabophones.

Les activités « extra muros » ne sont pas explicitement inscrites par les MEC dans l'apprentissage des enfants. Cependant, que ce soit des enfants d'origine rurale ou urbaine, 60, 30% des enfants mènent des activités ludiques.

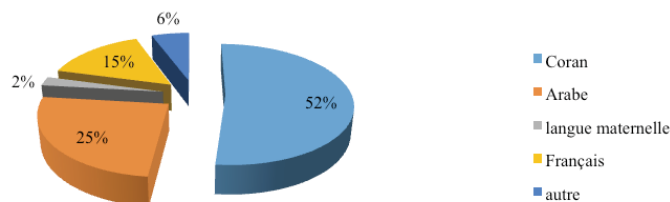
Les apprentissages dans les écoles coraniques ne sont pas diversifiés. 82% des écoles coraniques n'offrent pas de formation professionnelle. Les métiers pratiqués par les enfants sont la menuiserie (24%) ; la mécanique (20%) et la maçonnerie (20%).

33% des écoles coraniques prétendent avoir des passerelles avec l'école formelle avec diverses modalités.

**Tableau 6 : Répartition des enfants talibés par arrondissement**

| Arrondissements     | Estimation du nombre d'enfants talibés par Arrondissement | Garçons       | Fillles       |
|---------------------|-----------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Dakar plateau       | 6 214                                                     | 3 992         | 2 222         |
| Parcelles assainies | 5 996                                                     | 5 034         | 962           |
| Grand Dakar         | 3 434                                                     | 2 710         | 724           |
| Almadies            | 1 472                                                     | 996           | 476           |
| Guédiawaye          | 10 411                                                    | 5 815         | 4 596         |
| Pikine Dagoudane    | 4 742                                                     | 2 294         | 2 448         |
| Niayes              | 5 996                                                     | 3 851         | 2 145         |
| Thiaroye            | 3 925                                                     | 2 968         | 957           |
| Rufisque            | 12 646                                                    | 10 417        | 2 229         |
| <b>TOTAL</b>        | <b>54 837</b>                                             | <b>38 079</b> | <b>16 758</b> |

**Graphique 11 : cours dispensés aux enfants**



## 5.8. Le matériel didactique et l'apprentissage

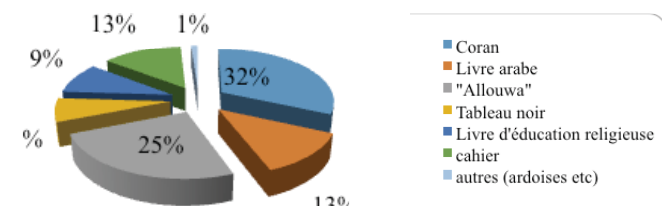
Les maîtres d'écoles coraniques disposent généralement de livres d'apprentissage du Coran (32%), de tablettes (25%), des cahiers (14%). Concernant l'arabe, 86% des maîtres coraniques n'ont pas de livres pour son enseignement.

Les écoles coraniques (82%) n'offrent pas des opportunités de formation professionnelle.

77% des apprenants des écoles coraniques mettent entre 3 et 7 ans pour mémoriser le Coran, alors que 8% le font entre 9 et plus de 11 ans.

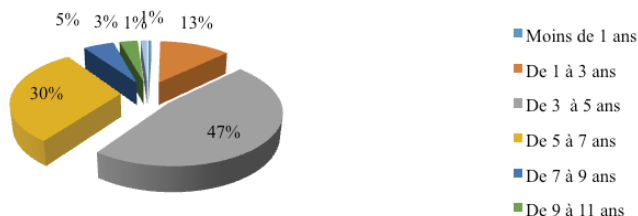
Outre la fréquence de la mendicité, cette durée hors norme d'apprentissage est aussi probablement liée au déficit de qualification des MEC, aux conditions d'études désastreuses. La mémorisation suppose, en effet, au moins une concentration : «l'étude en vue de mémoriser des connaissances est le type d'activité d'apprentissage le plus exigeant en matière de concentration. Il est donc prudent de choisir les périodes et les environnements les plus appropriés pour cela. Un lieu tranquille, un environnement libre de distractions, un moment de la journée où l'on est frais et dispos, de l'eau, un siège confortable, des pauses à intervalle régulier» (François

**Graphique 12 : supports pédagogiques dans l'enseignement**





**Graphique 13 : années de mémorisation du coran**



**Graphique 7 : apprentissage de métiers des enfants talibés**



## 5.9. Profil des maîtres coraniques

Dans la région de Dakar, 57,5% des maîtres coraniques ont un niveau de maîtrise du coran au cours de leur apprentissage dans les écoles coraniques traditionnelles. A ce titre, ils ont ouvert leur propre école coranique traditionnelle pour la pratique de l'enseignement parallèlement à d'autres activités. En effet 52% des maîtres coraniques ont des revenus autres. 58 % des maîtres coraniques déclarent appartenir à une organisation de maîtres coraniques. Parmi les autres profils de diplômes : 12, 20 % déclarent avoir obtenu le brevet arabe, 15, 30 % le BAC arabe et 15 % autres (licence et maîtrise).

**Tableau 7 : niveau de formation des maîtres coraniques**

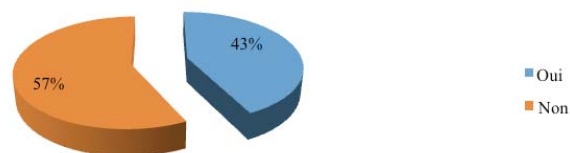
| Niveau de formation du maître | Fréquence   |
|-------------------------------|-------------|
| Mémorisation du coran         | 57,50%      |
| Brevet arabe                  | 12,20%      |
| Bac arabe                     | 15,30%      |
| Autre (licence et/maitrise)   | 15,00%      |
| <b>TOTAL CIT.</b>             | <b>100%</b> |

## 5.10. L'Ecole coranique dans son environnement social

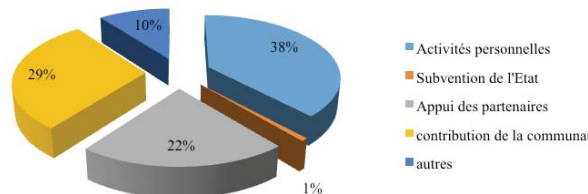
Dans la région de Dakar, 57,5% des maîtres coraniques ont un niveau de maîtrise du coran au cours de leur apprentissage dans les écoles coraniques traditionnelles. A ce titre, ils ont ouvert leur propre

école coranique traditionnelle pour la pratique de l'enseignement parallèlement à d'autres activités. En effet 52% des maîtres coraniques ont des revenus autres. 58 % des maîtres coraniques déclarent appartenir à une organisation de maîtres coraniques. Parmi les autres profils de diplômes : 12, 20 % déclarent avoir obtenu le brevet arabe, 15, 30 % le BAC arabe et 15 % autres (licence et maîtrise).

**Graphique 8 : part des habitants du quartier**



**Graphique 9 : autres sources de revenus des écoles coraniques**

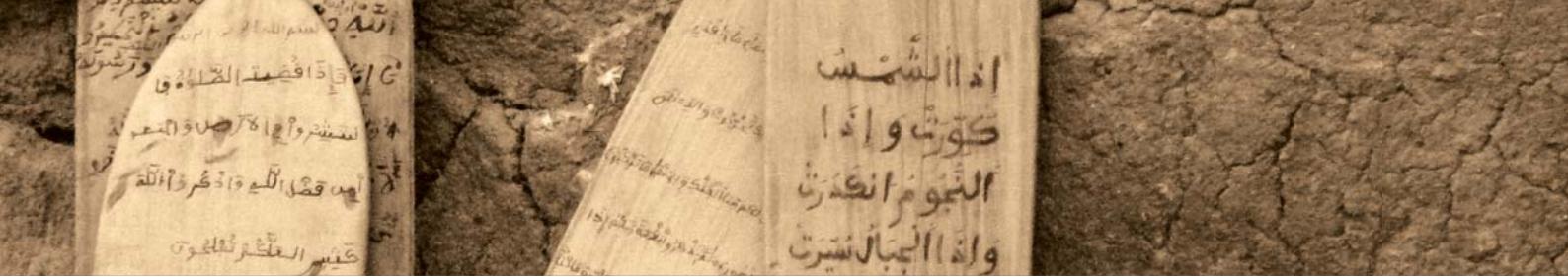


## 5.11. La mendicité

Dans 53% des écoles coraniques de la région de Dakar, les enfants sont soumis à la mendicité. Le plus fort taux de mendicité est enregistré dans les daaras avec 51, 10% contre 1,80 % dans les écoles franco-arabes.

Par rapport à la typologie des daaras traditionnels, le plus fort taux de prévalence de la mendicité est enregistré au niveau du type I avec 54%, suivi du type II avec 29%, du type IV avec 10%, du type III avec 5% et du type 5 avec 2%.

En termes de volume, 30 160 enfants des écoles coraniques effectuent la mendicité dans les rues de la région de Dakar et sur ce nombre, 91% font entre 1h et 5h de mendicité, par jour, dans la rue. Par rapport à la distribution spatiale au niveau des départements, les zones de concentration de la mendicité des enfants sont dans l'ordre : Dakar (31,21%), Pikine (26,74%), Rufisque (23,06%) et Guédiawaye (18,99%).



Au niveau des arrondissements, 54,30 des enfants mendiants issus des daaras pratiquent la mendicité le matin contre 23,60 % l'après-midi et 17,30 % le soir.

Pour les enfants mendiants et issus des écoles franco-arabe, ils sont 1,90 % le matin, 1 % l'après-midi et 0,50 le soir.

51% des apports sont constitués en argent. 97,3% des écoles coraniques pratiquant la mendicité reçoivent entre de 100 à 500 F CFA par jour et 2,7 % plus de 500 F CFA par jour. Dans les 97,3% recevant entre 100 et 500 F CFA, les daaras représentent 92,7%.

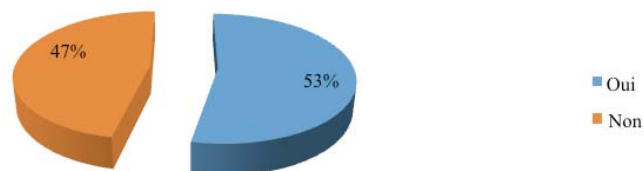
La précarité de l'habitat impacte sur la fréquence de la pratique de mendicité : les enfants logés dans des abris découverts mendient le plus (50,68 %), ceux logés dans des maisons en bon état mendient le moins (21,72). Selon l'origine, 35,20 % des enfants qui mendient sont d'origine rurale et 19,70% d'origine urbaine

57,90 des enfants mendiants d'origine rurale passent 1 à 5 heures de mendicité par jour. Ceux d'origine urbaine qui passent 1 à 5 heures par jour sont estimés à 33,30%. Dans la tranche plus de 5 heures, les enfants d'origine rurale représentent 6,10 % contre 2,60 % pour ceux d'origine urbaine. Pour 23% des enfants, les châtiments corporels sont en relation avec la mendicité. Les enfants dans les focus groupes confirment la pratique courante des châtiments corporels liée à la mendicité. Ils demandent tous la suppression de la mendicité et des châtiments corporels.

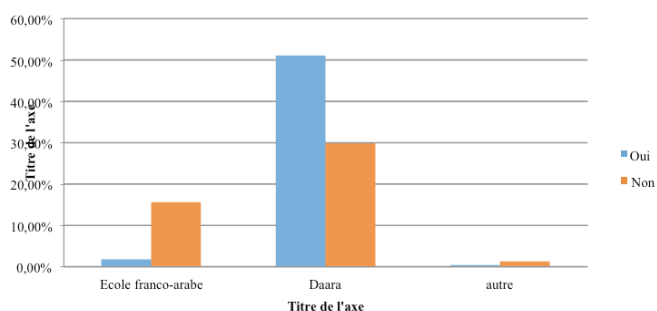
Par rapport aux mesures d'accompagnement pour la suppression de la mendicité, 8% des maitres coraniques sont pour l'application de la loi, 17 % pour la réglementation de l'ouverture des Daaras, 30% pour la prise en charge des maitres coraniques par l'Etat, 10% pour l'intégration de l'enseignement religieuse à l'école publique. Quant à la mutualisation de l'aumône, ils sont 6 % à l'approuver.

La volume ainsi que les horaires de la mendicité pratiquée par les enfants diffère selon le type d'école coranique et la provenance des enfants :  
Pour les daaras, elle est pratiquée tôt le matin par la majorité des enfants (54.30%). Une frange non

**Graphique 7 : pratique de la mendicité**



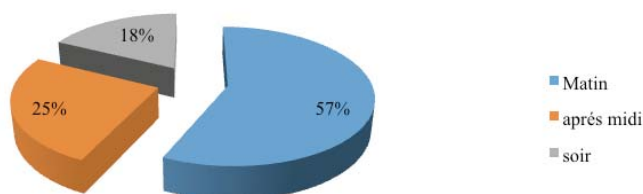
**Graphique 10 : mendicité suivant le statut des écoles coraniques**



**Graphique 11 : nombre d'heures de mendicité**



**Graphique 12 : heure de mendicité**



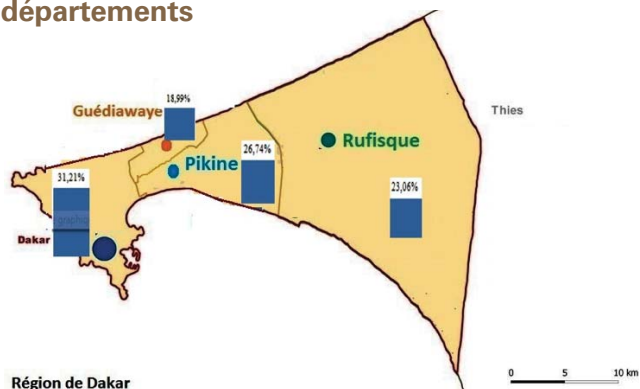
moins importante la pratique aussi l'après midi (23.6%) tandis que 17.3% s'y adonnent le soir. Ils mendient entre 1 heure à 5 heures (91%) et parfois plus de 5 heures par jour (9%).

Pour les franco-arabes où la mendicité est minime, 1.90% mendient le matin, 1% l'après midi et 0.50% le soir

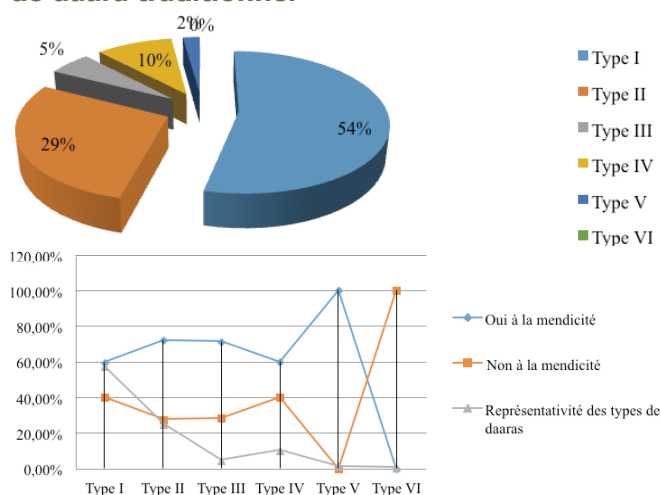
Dans la tranche horaire de mendicité comprise entre 1h à 5h, 57.90% des enfants sont d'origine rurale et 33.30% d'origine urbaine. Dans la tranche horaire de plus de 5h de mendicité par jour, la même différence est notée (6.10% d'enfants d'origine rurale et 2.60% d'origine urbaine)



**Carte 3 : carte de la mendicité au niveau des départements**



**Graphique 13 & 14 : Mendicité suivant le type de daara traditionnel**



Les deux graphiques (13 & 14) sur la mendicité par type de daara traditionnel indiquent que le plus fort taux de prévalence de la mendicité est enregistré au niveau

du type I avec 54%, suivi du type II avec 29%, du type IV avec 10%, du type III avec 5% et du type 5 avec 2%.

**Tableau 8 :** Parmi la population mère de 1006 écoles coraniques, la majorité est constituée de daaras traditionnels. Par arrondissement, Les données issues des enquêtes de terrain montrent que celles-ci sont majoritaires à Rufisque (21.60%) et à Guédiawaye (14.10%) suivies des Parcelles assainies (9.30%), de Dakar Plateau (8.40%), des Niayes et Thiaroye (respectivement 7.90% et 7.10%). Les franco-arabes sont quasi inexistantes à Thiaroye et ont une faible implantation à Dakar Plateau, Parcelles Assainies, Grand Dakar et Almadies (moins de 2%) ; elles ont une présence plus remarquée à Guédiawaye et Pikine Dagoudane (4.40% pour chaque quartier).

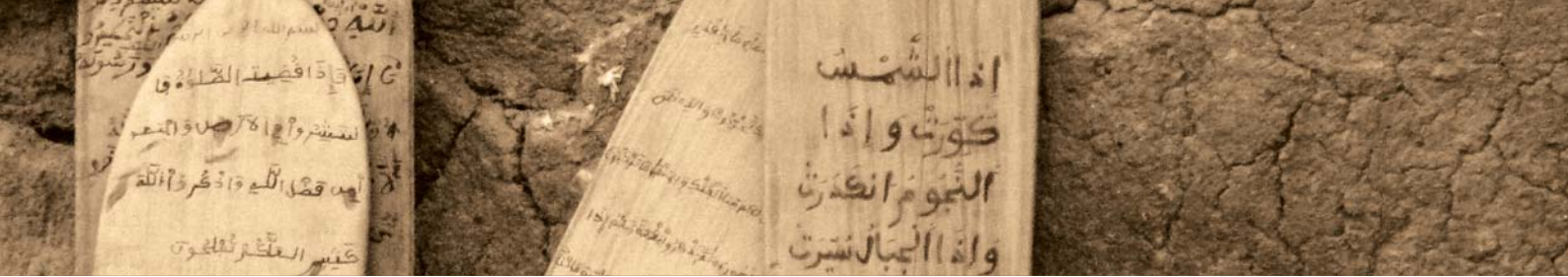
**Tableau 9 & 10 :** Les enfants sont soumis à des corrections, souvent des blâmes et des châtiments corporels et autres formes de violences ((59,50% des enfants). Le non respect des montants journaliers à ramener par les enfants constitue une cause importante des châtiments corporels selon 23% des enfants interviewés.



**Atelier de partage des résultats de l'enquête en présence de Maître Sidiki KABA, Garde des Sceaux Ministre de la Justice, le 12 mars 2014**

**Tableau 8 : Tableau de synthèse distribution de la mendicité par arrondissement**

| Arrondissement de la région de Dakar | Estimation du nombre d'écoles coraniques | Estimation du nombre d'écoles coraniques pratiquant la mendicité | Estimation du nombre d'enfants talibés par arrondissement | Estimation du nombre d'enfants talibés mendiants par arrondissement |
|--------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Dakar plateau                        | 114                                      | 63                                                               | 6 214                                                     | 3 418                                                               |
| Parcelles assainies                  | 110                                      | 61                                                               | 5 996                                                     | 3 298                                                               |
| Grand Dakar                          | 63                                       | 35                                                               | 3 434                                                     | 1 889                                                               |
| Almadies                             | 27                                       | 15                                                               | 1 472                                                     | 809                                                                 |
| Guédiawaye                           | 191                                      | 105                                                              | 10 411                                                    | 5 726                                                               |
| Pikine Dagoudane                     | 87                                       | 48                                                               | 4 742                                                     | 2 608                                                               |
| Niayes                               | 110                                      | 61                                                               | 5 996                                                     | 3 298                                                               |
| Thiaroye                             | 72                                       | 40                                                               | 3 925                                                     | 2 159                                                               |
| Rufisque                             | 232                                      | 128                                                              | 12 646                                                    | 6 955                                                               |
| <b>Total</b>                         | <b>1006</b>                              | <b>553</b>                                                       | <b>54 837</b>                                             | <b>30 160</b>                                                       |



**Tableau 9 : Mendicité et lieu de provenance**

| Mendicité Provenance | Dans la localité seulement | De ma communauté rurale | Autres régions du Sénégal | D'un pays de la sous-région | TOTAL       |
|----------------------|----------------------------|-------------------------|---------------------------|-----------------------------|-------------|
| Oui                  | 14,10%                     | 18,00%                  | 21,90%                    | 7,20%                       | 61,20%      |
| Non                  | 24,70%                     | 5,00%                   | 7,50%                     | 1,70%                       | 38,80%      |
| <b>TOTAL</b>         | <b>38,80%</b>              | <b>23,00%</b>           | <b>29,40%</b>             | <b>8,90%</b>                | <b>100%</b> |

**Tableau 10 : Mendicité et châtiments corporels**

| Mendicité    | Châtiments corporels | Blâmes        | Autres        | TOTAL       |
|--------------|----------------------|---------------|---------------|-------------|
| Oui          | 23,00%               | 23,60%        | 12,90%        | 59,50%      |
| Non          | 12,40%               | 18,00%        | 10,10%        | 40,50%      |
| <b>TOTAL</b> | <b>35,40%</b>        | <b>41,60%</b> | <b>23,00%</b> | <b>100%</b> |

**Tableau 11 : montant des apports de la mendicité**

| Statut / Montant   | Entre 100 et 500 | Plus de 500  | TOTAL       |
|--------------------|------------------|--------------|-------------|
| Ecole franco-arabe | 3,60%            | 0,00%        | 3,60%       |
| Daaras             | 92,70%           | 2,70%        | 95,50%      |
| Autre              | 0,90%            | 0,00%        | 0,90%       |
| <b>TOTAL</b>       | <b>97,30%</b>    | <b>2,70%</b> | <b>100%</b> |

**Graphique 15 : Nature revenus tirés de la mendicité**



L'argent et les denrées constituent l'aumône (respectivement 49% et 51%). Les apports journaliers monétaires par enfant mendiant se situent entre 100 Fcfa et 500F pour l'écrasante majorité de daaras (92.7%) et 4.3% pour les écoles franco-arabes; tandis qu'une proportion minime gagne plus de 500 F cfa par jour (Tableau 13 ci-dessous).

Il existe une forte corrélation entre les conditions de vie dans les daaras et la mise à la mendicité des enfants talibés. Les enfants talibés mendiants logeant dans des conditions précaires (abris découverts) sont les plus exposés à la mendicité (50.68%). Cette prévalence au fur et à mesure que les conditions de vie et de logement s'améliorent (21.72% pour ceux vivant dans de bons logements).

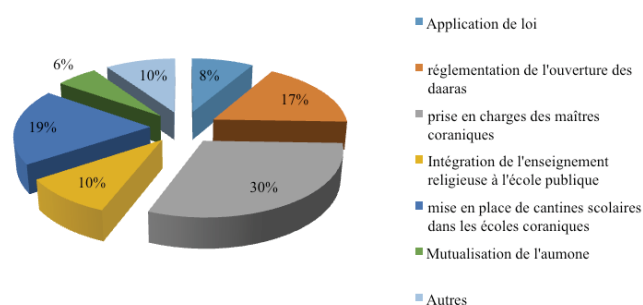
Les indicateurs du **graphique 20** et du **tableau 13** supposent les facteurs suivants :

La rentabilité économique de la pratique de la mendicité des enfants

L'existence d'une offre en argent et en nature

Le non-application des lois

**Graphique 14 : mesures d'accompagnement à la suppression de la mendicité selon les MEC**



Le graphique ci-dessus montre qu'il est possible de supprimer la mendicité fortement décriée par la population sénégalaise. Les enfants n'en veulent pas plus que des châtiments et violences qui s'abattent sur eux. Pour cela, 8 % des maîtres coraniques veulent une application stricte de la loi ; 17% souhaitent une réglementation de l'ouverture des daaras ; 30% exigent une prise en charge en charge des maîtres coraniques par l'Etat et 10% pour l'in-



tégration de l’enseignement religieux à l’école publique. Cependant une part(6%) de ces maîtres coraniques souhaitent une mutualisation de l’aumône.

### 5.12. Les déterminants de la mendicité

L’apparition de la mendicité dans sa forme et son organisation actuelle induit une prospection des variables génératrices de cette mendicité (ou les déterminants). Elles sont diverses mais liées dans le fond.

#### Les cycles de sécheresse à partir des années 1970

Le Sénégal a connu des cycles de sécheresse à partir des années 1970. Il s’en est suivi un important exode rural vers la capitale Dakar. De ce mouvement vers Dakar, des écoles coraniques n’ont pas été en reste, car, les villages n’arrivaient plus à prendre en charge les écoles coraniques. La date d’implantation des écoles coraniques à Dakar (voir graphique 4) fournit un indicateur pertinent. En effet, 84 % des écoles coraniques se sont implantées dans la région de Dakar entre les années 1960 et 2000.

33% des maîtres coraniques déclarent comme raison d’implantation de leurs écoles coraniques à dans la région de Dakar celle liée à la dégradation de l’environnement : voir graphique 4 : implantation des écoles coraniques

#### Une paupérisation et une déliquescence économique dans les zones de départ des écoles coraniques.

Les zones de départ des écoles coraniques vers Dakar (voir graphique 3), indiquent les régions de l’hinterland du Sénégal.

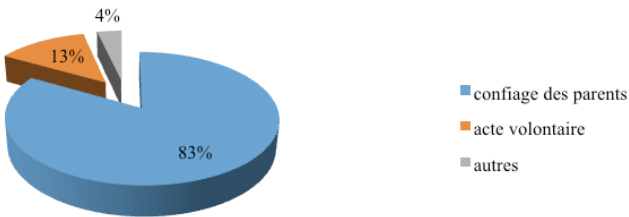
La situation de ces régions du Sénégal au plan économique et social demeure toujours préoccupante. Les pays adjacents de la sous-région (Mali, Guinée Bissau) connaissent aussi des situations économiques, politiques et sécuritaires difficiles et complexes. C’est pourquoi, il n’est pas étonnant que la fréquence des enfants mendiants liée à leur provenance révèle que 61% des enfants qui mendent proviennent de la localité, de la communauté villageoise du MEC, des autres régions du Sénégal et d’un pays de la sous-région (**Tableau 12** ci-dessous).

Au titre des raisons d’implantation des écoles (voir graphique 5), 18 % des maîtres coraniques reconnaissent des raisons liées à des motivations économiques. Cet indicateur lié à l’indicateur économique renseigne sur le principal déterminant quant à la mise des enfants dans des situations d’exposition de servitude et de mendicité forcée.

#### Le confiage des enfants comme modalité principale de l’enrôlement des enfants : Une démission ou une pauvreté des parents ?

Dans quelles circonstances des enfants sont enrôlés dans les écoles coraniques et suivent un MEC ?

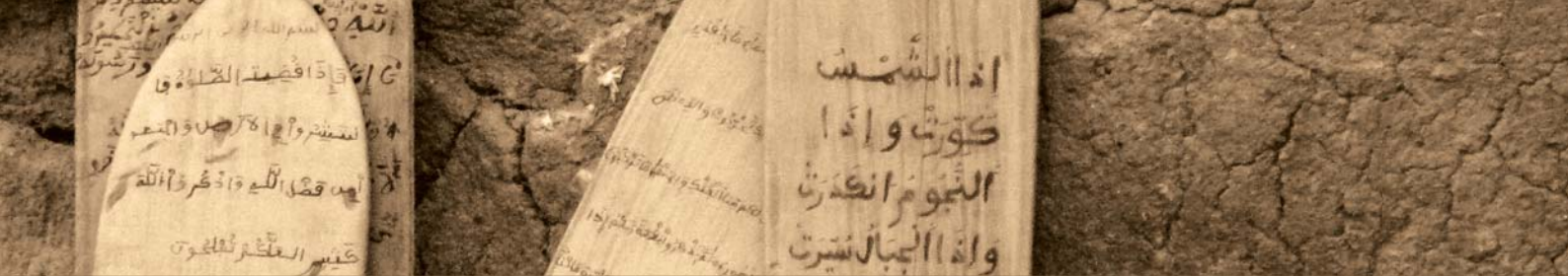
#### Mode d’enrolement des enfants



Il apparait que 83% des enfants sont confiés par leurs parents à un MEC chargé en principe de lui faire acquérir des connaissances religieuses. Le confiage est considéré comme un facteur pré-

Tableau 12 : croisement mendicité et lieu de provenance

| Mendicité Provenance | Dans la localité seulement | De ma communauté rurale | Autres régions du Sénégal | D'un pays de la sous-région | TOTAL       |
|----------------------|----------------------------|-------------------------|---------------------------|-----------------------------|-------------|
| Oui                  | 14,10%                     | 18,00%                  | 21,90%                    | 7,20%                       | 61,20%      |
| Non                  | 24,70%                     | 5,00%                   | 7,50%                     | 1,70%                       | 38,80%      |
| <b>TOTAL</b>         | <b>38,80%</b>              | <b>23,00%</b>           | <b>29,40%</b>             | <b>8,90%</b>                | <b>100%</b> |



disposant à la mendicité infantile. Il est entretenu par des représentations populaires à la limite de normes sociales et la facilité de la modalité. En effet, l'éloignement précoce de l'enfant est valorisé socialement, les maîtres coraniques exercent de l'influence sur les familles en jouant sur l'amélioration de leurs conditions de vie des enfants et l'allègement des charges des parents, l'existence le plus souvent de liens de parenté les maîtres coraniques et les enfants talibés, la gratuité apparente de l'enseignement religieux.

### **Liens de causalité paupérisation et confiage**

La pauvreté des ménages au Sénégal favorise le confiage des enfants et constitue un des facteurs déterminants des risques d'exploitation des enfants par la mendicité par des « maîtres » coraniques.

Le recours à l'analyse factorielle révèle trois grandes catégories de déterminants de l'exploitation des enfants par la mendicité :

- Socialisation et Education religieuse : apprentissage du coran à travers le confiage des enfants à des maîtres coraniques qui les mettent dans des conditions de vie et d'apprentissage ni saines, ni protectrices
- Normes sociales, culturelles et comportementales : respect des valeurs socioreligieuses et des normes sociales (à travers des attitudes et des comportements) qui valorise la pratique de l'aumône qui dans la conscience populaire est liée à la mendicité
- Vulnérabilité économique : avec comme conséquence le non-respect des obligations et des responsabilités familiales et communautaires vis-à-vis de l'enfant

Ces déterminants influencent grandement l'exploitation des enfants par la mendicité et constituent en même temps de puissants leviers pour briser cette chaîne de l'exploitation des enfants par la mendicité.



## VI. La réponse nationale face à la problématique des daaras et à la mendicité des enfants

### 6.1. Le cadre réglementaire et de protection juridique

La recherche documentaire a permis de passer en revue les mesures juridiques et sociales prises dans le cadre de la gestion des daaras et de la lutte contre la mendicité des enfants.

Ce processus de recherche ne renseigne que la problématique de la réglementation des daaras

S'est posée depuis l'époque coloniale. Dans sa communication, les Daaras au Sénégal : rétrospective historique, le Pr. Iba Der THIAM indique que le 22 juin 1857, un arrêté du Gouverneur Faidherbe oblige chaque maître à envoyer tous les talibés de ses daaras, âgés de plus de 12 ans à l'école française. Le même arrêté prescrit qu'aucune école coranique ne peut recevoir plus de 250 élèves, parmi lesquels les plus âgés doivent, obligatoirement s'inscrire aux cours du soir d'une école française. Ces efforts ayant échoué en 1870, un arrêté du Gouverneur Général exige une autorisation préalable avant toute ouverture d'une école coranique. En 1893, il fut décidé qu'aucune école coranique ne serait autorisée qu'à condition de recevoir les inspecteurs envoyés par les Français

Le 12 juin 1906, le Gouverneur Général Guy Camille décide :

- Que les écoles coraniques ne pourront plus recevoir les enfants de 6 à 12 ans, pendant les heures de fonctionnement des écoles françaises
- Que les écoles coraniques doivent enseigner le Français pendant 2 heures, au moins par semaine
- Qu'une subvention de 300 francs sera offerte à tout chef religieux qui encouragera l'application de cette réglementation.

Malgré ce dispositif répressif, le pouvoir colonial

n'a pu réglementer le fonctionnement des daaras dans la ville de Saint-Louis qui au contraire a connu un rapide développement des écoles coraniques.

#### 6.1.1. Les dispositions spéciales relatives à la mendicité

Le phénomène de la mendicité des enfants « talibés » constitue un des plus graves fléaux actuels de la société sénégalaise. Dans la législation sénégalaise, le premier acte réglementaire pour réprimer et prévenir ce phénomène d'exploitation des enfants, dont la grande majorité est issue des écoles coraniques, a été posé dès 1964, c'est-à-dire à peine quatre(4) après l'accession du Sénégal à la souveraineté internationale.

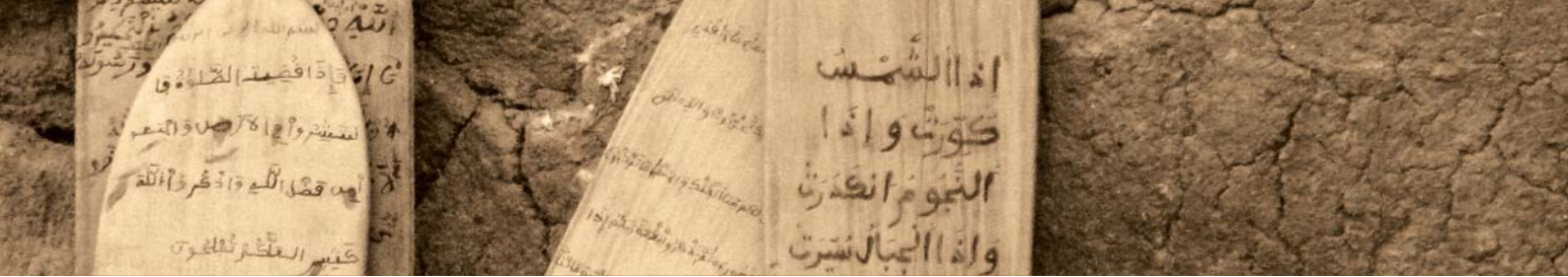
A ce titre, il faut retenir les dispositions du décret 64.088 du 06 février 1964 aux termes desquels, toute forme de mendicité est interdite aux mineurs de 18 ans.

Le décret 64.088 indique que les personnes responsables du mineur appréhendé peuvent être condamnées à une peine d'amende de 8 000 FCFA au plus et d'une peine d'emprisonnement de 10 jours au plus. Les mêmes peines seront applicables aux personnes à qui les parents ou le tuteur auront confié les enfants pour recevoir une éducation ou une formation morale, scolaire ou professionnelle quelconque.

En 1975, de nouvelles dispositions pénales renforçant la répression du phénomène de l'exploitation des enfants par la mendicité furent adoptées.

C'est ainsi que l'interdiction de la mendicité est prévue par la loi n° 75-77 du 9 juillet 1975 en ses articles 245 à 247, modifiant le Code Pénal.

L'article 245 du Code pénal qui pose le principe de l'interdiction de la mendicité apporte cependant un



assouplissement qui gêne la répression, car il prévoit que le fait de solliciter l'aumône aux jours, dans les lieux et dans les conditions consacrées par les traditions religieuses, ne constitue pas un acte de mendicité.

Toutefois, l'alinéa 2 de l'article 245 Code pénal prévoit que tout acte de mendicité est passible d'un emprisonnement de trois à six mois.

Dans l'alinéa 3, ce texte précise que « seront punis de la même peine, ceux qui laisseront mendier les mineurs de vingt et un an soumis à leur autorité. »

### **6.1.2. Autres mesures majeures dans le dispositif juridique national de protection des enfants lutte contre l'exploitation et la maltraitance**

#### **6.1.2.1. L'exploitation des enfants par la mendicité**

L'adoption, le 10 mai 2005, de la loi 2005-06 relative à la lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées et à la protection des victimes constitue une mesure majeure face au développement de la mendicité produite par la traite.

Cette loi incrimine cette forme de maltraitance qui prend aujourd'hui de l'ampleur au Sénégal surtout en milieu urbain.

Aux termes de l'article 3 de la loi 2005-06 du 10 mai 2005, l'exploitation de la mendicité d'autrui est effectuée par « organisation » ou suite à « un recrutement, une embauche, un entraînement, un détournement » ou « l'emploi de pression ».

L'exploitation de la mendicité d'autrui est punie aussi bien d'une peine d'emprisonnement de 2 à 5 ans que d'une amende de 500 000 f CFA à 2 000 000 f CFA.

**6.1.2.2.** La loi 2004-37 du 04 décembre 2004, modifiant la loi n 91-22 du 16 février 1991 portant Loi d'orientation de l'éducation nationale participe au dispositif de protection des enfants contre toutes formes d'exploitation en garantissant le droit pour chaque enfant à l'éducation. En effet, cette loi précise qu'il est fait obligation aux parents dont les enfants atteignent l'âge de 6 ans, de les inscrire dans une école publique ou privée et que les parents sont tenus de s'assurer de l'assiduité de leurs enfants

jusqu'à 16 ans. Cette loi rentre dans la logique selon laquelle l'éducation nationale garantit aux citoyens la réalité du droit à l'éducation par la mise en place d'un système de formation, logique conforme à la Constitution qui garantit le droit à l'éducation à tous les enfants.

#### **6.1.2.3. Le Décret 79-1165 du 20 décembre 1979**

Au terme du Décret 79-1165 du 20 décembre 1979, les châtiments corporels sont formellement interdits au sein des établissements scolaires et non conventionnels. La lecture de cet acte réglementaire permet de relever que le législateur a voulu à travers ses interdictions ratisser large en vue de prohiber cette forme de maltraitance dans les écoles d'enseignement coranique communément appelés « Daaras ».

#### **6.1.2.4. La prise en charge des enfants victimes**

La loi 65 - 61 du 21 juillet 1965 portant Code de Procédure Pénale dans ses articles 565 et suivants, traite de l'enfance en danger et de l'enfance délinquante. Cette loi a prévu des dispositions permettant une prise en charge des enfants victimes.

La combinaison des dispositions des articles 293 du Code de la Famille et 594 du Code de Procédure Pénale permet également de retenir que l'enfant en danger est le mineur de 21 ans dont la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation est compromise ou insuffisamment sauvegardées.

En réalité, le danger traduit un état dans lequel il est avéré que l'évolution de l'enfant, son équilibre ou son développement est profondément mise en péril.

Pour faire face à ces situations, une procédure dite d'assistance éducative, destinée à suppléer les carences éducatives au sein de la famille ont été instituées par les dispositions de l'article 594 du Code de Procédure Pénale.

C'est le tribunal pour enfants avec le concours des services de l'action éducative en milieu ouvert (AEMO) qui relèvent de la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale du Ministère de la Justice qui est maître de cette politique.

Il existe dans notre droit, un mécanisme pouvant permettre d'assurer une prise en charge des enfants victimes d'infractions, donc d'abus et d'exploitation sexuelle, d'esclavage ou de pratiques analogues.

Ces dispositions pourraient également permettre



de prendre en charge les nombreux «enfants de la rue» qui peuvent être considérés comme des enfants en danger.

#### 6.1.2.5. Le cadre international de protection des Droits de l'Enfant au Sénégal

En plus de ces instruments juridiques nationaux de protection des droits de l'enfant, le Sénégal a ratifié un certain nombre d'instruments juridiques internationaux qui peuvent servir dans la promotion et les droits de l'enfant, surtout pour ceux qui sont spoliés de leurs droits à une éducation décente et à une protection contre toutes formes d'exploitation, d'abus et de maltraitance. Au nombre de ces instruments juridiques internationaux, on peut citer :

- La Convention des Nations-Unies relative aux Droits de l'Enfant(CDE), ratifiée en 1990
- La Convention des Nations-Unies contre la criminalité transnationale organisée, ratifiée en 2003
- La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, ratifiée en 1998
- La Convention 182 de l'OIT sur l'élimination des pires formes de travail des enfants, ratifiée en juin 2000
- Le Protocole des Nations-Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes en particulier les femmes et les enfants (Palerme 2000), ratifiée en octobre 2003
- L'Accord multilatéral de coopération en matière de lutte contre la traite des personnes en particulier les femmes et les enfants(CEDEAO).

### 6.2. Initiatives sociales, politiques et programmatiques

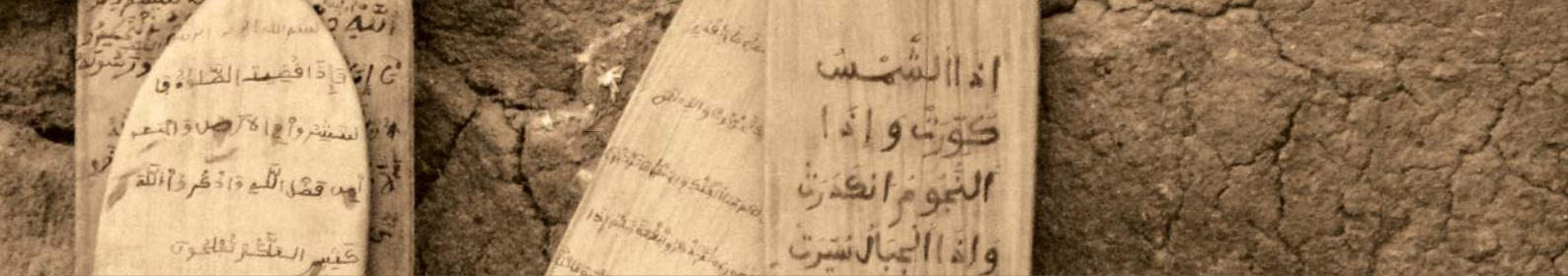
Pour faire face à la problématique des daaras et la mendicité des enfants, l'Etat, la société civile et les partenaires au développement ont mis en œuvre un certain nombre de mesures politiques, sociales et programmatiques comme axes structurés de la réponse nationale.

Au titre de ces mesures majeures fondatrices de la volonté des acteurs publics et non étatiques à garantir aux enfants des écoles coraniques le droit à une éducation et une protection conformes aux normes et standards nationaux, on peut citer :

- la tenue, en avril 1977, d'un Conseil National du Parti Socialiste qui proposa aux pouvoirs publics de doter l'école coranique d'un statut juridique proche

de l'enseignement privé

- la tenue en juillet 1977 d'un conseil interministériel consacré à la lutte contre la mendicité des enfants
- l'organisation en 1977 par l'Institut Islamique de Dakar d'un séminaire national sur la mendicité des enfants de certains daaras avec la participation de diverses associations islamiques, de maîtres coraniques de daaras de grande renommée et des représentants de certaines associations laïques. Ce séminaire avait recommandé entre autres : a) de prendre des sanctions à l'encontre de maîtres coraniques qui incitent les talibés à la mendicité ou au vagabondage ; b) d'intégrer la formation professionnelle dans la formation des talibés pour mieux les préparer à leurs responsabilités futures
- l'Instruction d'octobre 1978 du Premier Ministre demandant au Ministre de l'Action Sociale de prendre toutes dispositions utiles pour : lutter contre la mendicité des talibés avec le concours de la police et de la justice, ouvrir des centres d'accueil pour les talibés mendiants, appuyer les daaras sur les plans alimentaire et sanitaire
- la création du Fonds d'aide à l'enfance déshéritée et aux actions non conventionnelles. Entre 1983 et 1988, ce fonds a octroyé une aide estimée à 92.174.000 FCFA à 1386 écoles coraniques (voir archives de la Direction de l'Action Sociale)
- la tenue, le 10 octobre 2006 , d'un Conseil présidentiel consacré au partenariat Gouvernement/ Partenaires au Développement/Société civile pour le retrait et la réinsertion des enfants de la rue : conseil présidé par le Président de la République qui a enregistré la participation des représentants de toutes les institutions publiques, religieuses et coutumières, de la société civile, des partenaires au développement dont la Banque Mondiale, l'Unicef, le BIT. Dix-sept(17) mesures phare ont servi de conclusions à ce premier conseil présidentiel consacré à la protection de l'enfant. Parmi ces mesures, on peut citer : la réglementation de l'ouverture des daaras, leur modernisation, la diversification des enseignements, l'amélioration des conditions d'existence des apprenants, l'application de manière ferme et dissuasive des textes en vigueur en matière de protection des droits de l'enfant.
- La tenue en 2010 d'un Conseil Interministériel consacré à la lutte contre la traite des personnes avec la participation de tous les ministères et les organisations de la société civile impliqués dans la protection des droits de l'enfant. Trois mesures phares ont été prises à l'issue de ce conseil, à savoir: la



création d'une Cellule Nationale de Lutte Contre la Traite des Personnes présidée par un magistrat du Parquet et composée des ministères concernés, des acteurs non étatiques, de représentants des autorités religieuses et des média ; l'application immédiate de la loi pour combattre la mendicité et la création de brigades frontalières pour surveiller les mouvements à la frontière. Comme résultat de ces différents engagements politiques, l'Etat a inscrit la problématique de la lutte contre le trafic des enfants dans les documents de développement (Stratégie nationale de Réduction de la Pauvreté 2006-2010 et Document de politique Economique et sociale 2011-2016)

- L'adoption en Conseil des Ministres du Plan Cadre National de Prévention et d'élimination du Travail des Enfants au Sénégal (2012-2016)
- Le développement de Programmes et Projets de coopération multilatérale et bilatérale visant à mettre fin à la mendicité des enfants
- La mise en œuvre des programmes publics de modernisation des daaras
- La mise en œuvre du projet expérimental «introduction du trilinguisme» dans certains Daaras,
- L'élaboration d'un curriculum harmonisé intégrant l'éducation religieuse et les compétences de base visées dans le cycle fondamental. Le curriculum harmonisé est un outil de référence pour la réglementation du secteur de l'enseignement coranique, la gestion de l'ouverture et du fonctionnement des écoles coraniques. Il favorise le maintien et la création d'une offre adaptée à une forte demande éducative, dans le plus grand respect des droits de l'enfant
- L'Accord-cadre signé entre le Ministère de l'Education et les Associations des Ecoles Coraniques du Sénégal pour encadrer le partenariat entre le secteur de l'éducation formelle et les daaras
- L'élaboration d'un argumentaire religieux musulman sur la mendicité des enfants
- La mobilisation des principaux Chefs religieux qui ont fait de fréquentes déclarations condamnant la mendicité forcée des enfants
- Le lancement d'un vaste programme d'affichage sur les principales artères de Dakar de 100 posters de 12m2
- L'élaboration d'une stratégie de communication pour la prévention de la mendicité forcée des enfants
- Le lancement, sur initiative du PARRER, d'une vaste campagne de communication pour l'applica-

tion effective de l'article 3 de la loi 06-2005 contre la traite des personnes et pratiques assimilées et à la protection des victimes

- L'élaboration et la mise en œuvre du Projet USAID/EDB portant amélioration des conditions d'apprentissage de 50 000 talibés dans 500daaras
- L'élaboration du Plan Stratégique de Gestion de la Mendicité Infantile (2013-2015) qui vise l'éradication de la mendicité infantile d'ici 2015
- La mise en œuvre du Plan stratégique de Retrait et Réinsertion des Enfants de la Rue(PARRER)
- La mise en œuvre du Plan Stratégique de la PPDH pour mettre fin à la mendicité des enfants d'ici 2015
- La mise en œuvre du Plan d'Action de Lutte Contre la Traite des Personnes élaboré par le CNLTP et qui a permis de mettre en cohérence le mécanisme national de réponse et les objectifs visés par la loi 2005-02 du 29 avril 2005 relative à la lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées et à la protection des victimes.

### 6.3. L'importance de la réponse nationale par les Daaras modernes

L'offre de modernisation des daaras constitue la réponse la plus structurée de l'Etat par rapport à la problématique des daaras et la nécessité d'inclure cette offre dans le système national d'éducation. Cette offre de modernisation des daaras tire sa source dans le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF), qui a clairement recommandé de développer des modèles alternatifs de formation à travers, entre autres stratégies, la modernisation des daaras.

Cette nouvelle offre éducative a été reprise dans la lettre de politique sectorielle de 2009, qui précise, conformément à l'orientation gouvernementale, que: « la politique de modernisation des daaras devra permettre l'insertion socioprofessionnelle de certains talibés d'une part, et d'autre part la mise en place de passerelles pour l'intégration de ceux d'entre eux présentant des aptitudes pour le circuit franco-arabe formel ou classique».



## VII. Analyse de la valeur ajoutée de l'étude de cartographie des écoles coraniques

La plus grande plus-value de l'étude de cartographie des écoles coraniques de la région de Dakar est contenue dans la couverture géographique de l'étude qui a été réalisée en même temps dans les quatre(4) départements de la région de Dakar.

Dans les enquêtes et études précédentes cherchant à informer sur la situation de référence des écoles coraniques de la région de Dakar, les départements de Pikine et Guédiawaye ont été le plus investis. Le département de Rufisque a été parfois investi même si ce n'est pas la même fréquence observée pour Pikine et Guédiawaye.

Cette polarisation sur Pikine et Guédiawaye est semble-t-il due à la concentration des ONG du secteur protection de l'enfant dans ces deux départements, des gaps en matière d'accès aux services sociaux de base, de précarités en termes de conditions de vie et d'existence des populations, de l'existence de réseaux actifs de maîtres coraniques, de l'existence de réseaux de solidarité communautaire villageoise, de recréation de liens sociaux pour les migrants.

Le département de Dakar est souvent exclu des enquêtes sur les daaras alors qu'il constitue la zone réceptrice de la masse critique de talibés mendiants. Le département est aussi le plus étendu des départements de la région de Dakar et abrite plusieurs quartiers populaires dans Fass, Colobane, Grand Yoff, Grand Dakar, Usine, Yoff, Rebeuss, Parcelles, Ouakam où se concentre le plus grand nombre d'écoles coraniques de la région de Dakar (30,8% contre 20,7 % pour Pikine qui vient en seconde position).

Le second produit en termes de plus-value, sans doute le plus important, est l'établissement d'un ré-

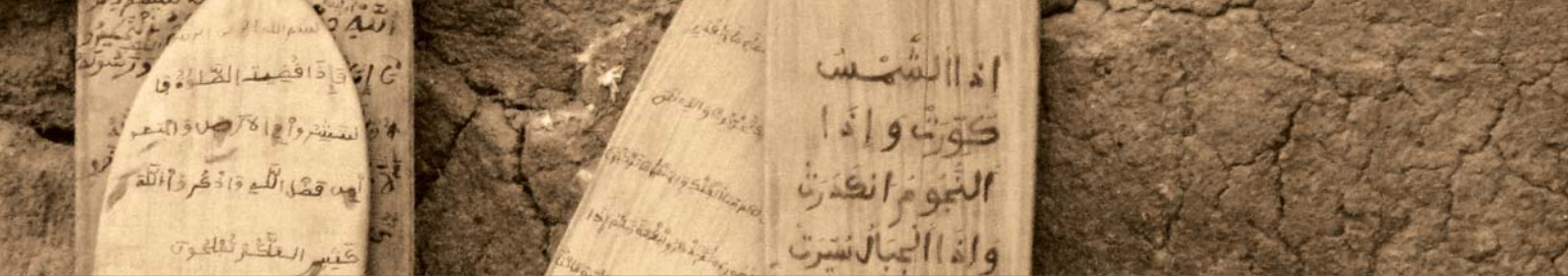
pertoire des écoles coraniques de la région de Dakar. Ce répertoire constitue un outil de renseignement sur les écoles avec des multi entrées par : la localisation (nom et adresses de l'école coranique/ maître coranique, département, arrondissement, quartier), le statut (école franco-arabe, daaras, école arabe), les effectifs désagrégés (filles/garçons). Le répertoire devra être régulièrement mis à jour. Il constitue une solide population de référence pour les prochaines études et enquêtes.

Le cadre théorique de l'étude participe d'une nouvelle démarche de perspective d'analyse fondée sur la méthode évolutive de l'institution école coranique à travers sa genèse et son parcours dans le contexte colonial et post colonial. Cette approche séquentielle et institutionnelle a été rendue possible grâce aux travaux de recherche entrepris par d'éminents experts et universitaires.

La problématique des écoles coraniques a été surtout investie dans beaucoup d'études à travers la mendicité des talibés qui semble procéder de la dérive institutionnelle, des chocs produits par les années de sécheresse, l'exode et la pauvreté des ménages en milieu rural, la marginalisation de l'école coranique.

L'analyse historique comme méthode d'investigation de l'évolution de l'école coranique au Sénégal permet de voir son ancrage dans la société sénégalaise, sa contribution à la formation des élites, son référentiel identitaire proche de l'éducation traditionnelle africaine qui forme le caractère.

Comme le souligne le Pr FAFUNWA, A, Babs de l'université d'Ibadan, dans Propos Africains sur l'Education pour Tous (UNESCO, 1989, l'accent est mis dans l'éducation traditionnelle africaine principalement sur la formation du caractère. L'éducation



traditionnelle ne se soucie pas, néanmoins, que du domaine affectif. Le développement physique et intellectuel, la formation et l'enseignement professionnel sont également des volets importants. L'éducation n'apparaissait pas comme un système institutionnalisé qui pouvait être défini isolément puisqu'elle se situait toujours dans le contexte de la famille et de la communauté.

L'analyse institutionnelle de l'école coranique permet aussi de voir l'évolution de la mendicité des apprenants des daaras depuis le mode opératoire de rite de socialisation jusqu'à son expression actuelle de mode d'exploitation et d'abus. Elle livre aussi les raisons pour lesquelles l'école coranique a résisté malgré sa précarisation à l'assaut du projet colonial de la normaliser.

L'étude de la cartographie des écoles coraniques de la région de Dakar montre que la mendicité des talibés est une tendance chronique et lourde dans laquelle le talibé est instrumentalisé au travers d'une idéologie de la pitance vertueuse et prétendue pédagogique

C'est la confirmation des résultats des différentes études réalisées ces dernières années portant sur la mendicité des enfants dans la rue.

Par contre, l'étude montre que la mendicité concerne aussi bien les daaras d'origine rurale qu'urbaine. Elle révèle également que la fréquence de la mendicité est liée aux types de daaras traditionnels. En effet, le type I avec l'enseignement coranique uniquement enregistre une fréquence de 54%, suivi du type II (Coran et arabe) 29%, du type IV (Coran, français et arabe) 10%, du type III (Coran et français) 5% et du type V (Coran et langue maternelle) 2%.

Les châtiments corporels administrés aux talibés en cas de non acquittement de la somme journalière fixée d'avance ne renseignent pas sur la prédominance de la logique d'exploitation et d'abus sur celle dite parcours d'endurance à vertu formatrice.

Cette même logique n'explique-t-elle pas la persistance de la pratique de la mendicité des jeunes talibés, ceci malgré l'existence de dispositifs juridique et légal de répression contre l'exploitation de la mendicité infantile, d'application parfois de la loi contre certains auteurs de l'exploitation de la mendicité des enfants et leur maltraitance, d'offres de

résilience des daaras ayant recours à la mendicité des talibés à travers des programmes sociaux de prise en charge et de retour en milieu communautaire.

La cartographie en cherchant à renseigner sur la nature et la fréquence des produits de la mendicité forcée, ainsi que la prévalence de la mendicité selon les cinq (5) types de daaras traditionnels identifiés a innové dans l'analyse des déterminants socio-économique de cette forme de mendicité.



## VIII. Recommandations

### 8.1. Recommandations pour le suivi de la cartographie par la CNLTP Horizon 2014-2015

**Action 1 :** Développer le Répertoire des 1006 écoles coraniques de la région de Dakar dans un système SIG

**Action 2 :** Organiser 4 sessions de restitution des résultats de la cartographie au niveau départemental

**Action 3 :** Exploiter le Répertoire pour une classification des daaras et une identification des daaras selon les normes et standards de protection des droits de l'enfant, des risques pour la sécurité des enfants

**Action 4 :** Développer un plaidoyer pour l'accélération de l'adoption de loi sur la réglementation des daaras

**Action 5 :** Entreprendre une étude sur les déterminants de la mendicité des enfants en vue d'établir une base théorique de modélisation de la mendicité des enfants

**Action 6 :** Entreprendre une étude d'évaluation de l'application de la loi 2005-06 et de l'ensemble des dispositions juridiques de lutte contre la mendicité des enfants

**Action 7 :** Etablir un partenariat CNLTP-MCA-Communes d'Arrondissement-ONG pour un programme de relocation temporaire des daaras à hauts risques pour les talibés et leur prise en charge y compris leur réinsertion communautaire et familiale

**Action 8 :** Elaborer une proposition technique et de mobilisation de ressources pour élargir l'étude sur la cartographie des écoles coraniques aux autres principales régions du Sénégal.

**Action 9 :** Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication pour accompagner le processus de réglementation et de normalisation des daaras

**Action 10 :** Plaidoyer et Communication sociale pour obtenir l'application effective des lois contre l'exploitation des enfants par la mendicité.

Partenaires clefs de la CNLTP: CAPE, Inspection des Daaras, DPDEGV, ANSD

### 8.2. Recommandations Horizon : 2015-2017

**Action 1 :** Elaboration et mise en œuvre d'un programme modèle de résilience des daaras et Accès des Familles à des ressources économiques

- Etude de faisabilité
- Ciblage de daaras volontaires à partir du répertoire pour le retour en milieu communautaire de départ et appui et Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'appui économique aux familles dans les zones pourvoyeuses notamment

- Appui à la construction et équipement de daaras modèles dans les régions de provenance des daaras identifiées dans la cartographie

- Renforcement des capacités économiques des familles pour accroître leurs revenus, prévenir l'enrôlement des enfants dans les circuits de traite et leur garantir le droit effectif à une éducation de qualité dans leurs propres communautés : ciblage, appui au montage et financement de projets économiques viables, ciblage d'enfants retirés des circuits de traite et octroi de bourses de sécurité pour leur réinsertion dans leur communautés d'origine s enfants dans leur milieu familial et communautaire

- Renforcement des capacités des services publics et organisations de la société civile, des réseaux des maîtres coraniques à prévenir la traite des enfants par la mendicité et à apporter des soins aux victimes

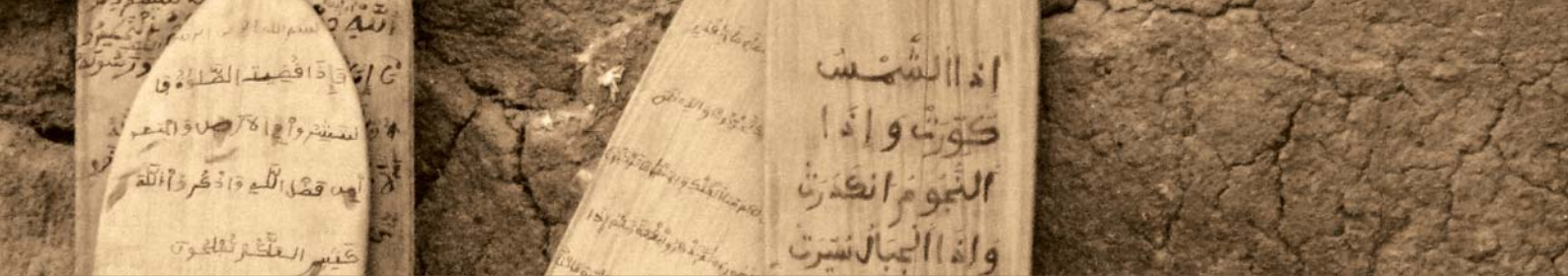
- Renforcement de la coordination des services du système de protection de l'enfant au niveau des zones identifiées comme pourvoyeuses de la traite des enfants talibés

**Action 2 :** Appui au développement du curriculum des daaras élaboré par l'Inspection des Daaras avec l'appui du PARRER à travers des formations capacitantes de maîtres coraniques

**Actions 3 :** Mise en place d'un système de référencement des enfants victimes de traite

**Action 4 :** Appui au Développement institutionnel de la CNLTP : implantation dans les régions pourvoyeuses de la traite des enfants, fonctionnement

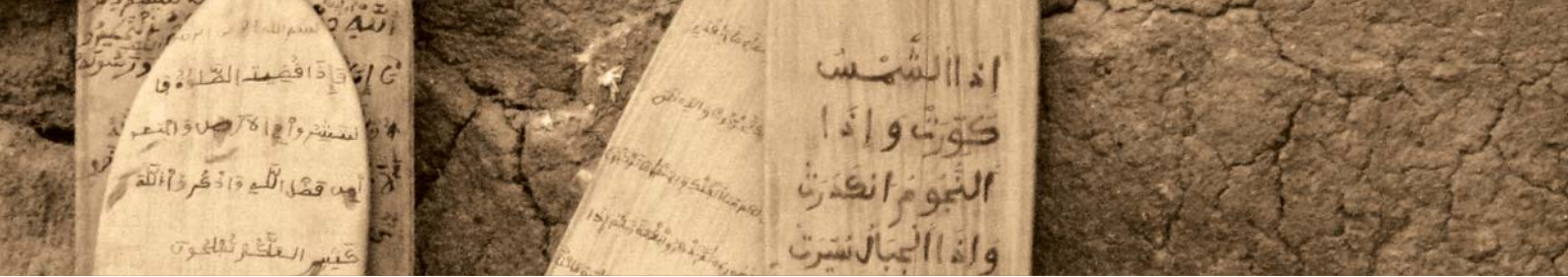
**Action 5 :** Appui au développement de partenariats et de la coopération inter pays.



| Rubriques                                                                                  | Etats des Lieux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Recommandations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Problématique des Daaras au Sénégal</p>                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence d'encadrement formel des Daaras</li> <li>• Absence de réflexion commune entre les acteurs et parties prenantes des Daaras</li> <li>• Manque de volonté politique et non prise en compte de la question par Etat</li> <li>• Enracinement culturel et social des Daaras dans la vie quotidienne</li> <li>• Inexistence d'organisation a la base au niveau des collectivités locales</li> <li>• Alternative ancienne à la demande sociale en éducation</li> <li>• Intérêts matérialistes des MEC éloignant les daaras de leur vocation d'enseignement</li> <li>• Non prise en charge effective des Daaras par l'Etat</li> <li>• Mauvaise organisation des Daaras</li> <li>• Manque d'hygiène et de suivi des conditions de vie dans les Daaras</li> <li>• Mendicité non contrôlée, ni suivi par les autorités publiques</li> <li>• Confiage des enfants au MEC par leurs parents</li> <li>• Reconnaissance de la légitimité des Daaras par une frange de la population</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Application de la loi contre la mendicité avec l'implication de toutes les composantes de la société</li> <li>• Mettre en œuvre un programme national de modernisation et de réglementation des daaras</li> <li>• Mettre en place une cellule de réflexion impliquant tous acteurs et parties prenantes des daaras et de la mendicité</li> <li>• Faire un plaidoyer sur la mendicité auprès des différentes familles religieuses</li> <li>• Vulgarisation de la formation des MEC</li> <li>• Sensibilisation des MEC et des talibés sur le droit de l'enfant</li> </ul> |
| <p>Contribution au processus d'amélioration des Daaras et de lutte contre la mendicité</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Facilitation entre les partenaires et les Daaras</li> <li>• Amélioration des conditions de vie des talibés par des actions sociales et sanitaires</li> <li>• Formation des talibés sur le droit des enfants et la citoyenneté</li> <li>• Journée d'investissement humain pour le nettoyage et la réfection des Daaras locaux</li> <li>• Parrainage des talibés aux différentes familles du quartier pour</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Harmonisation du curricula de l'éducation et de la formation islamique</li> <li>• Mettre en place un programme de formalisation des daaras</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |



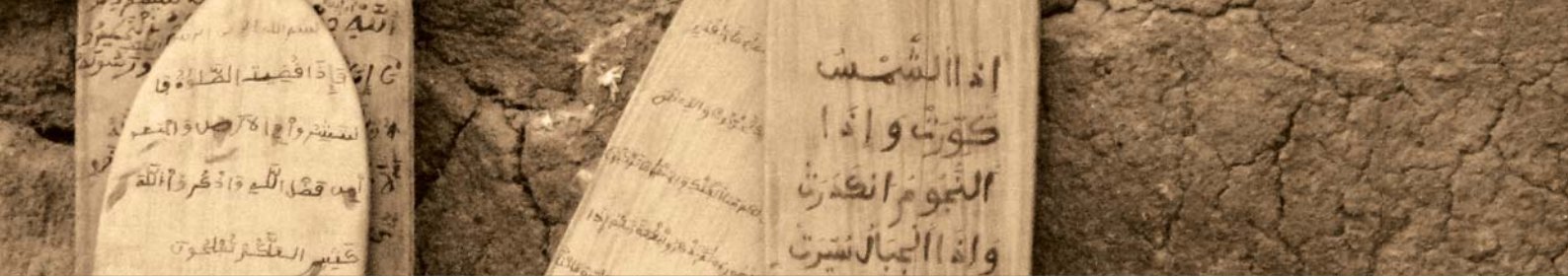
| Rubriques                                                                                          | Etats des Lieux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Recommandations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Contribution au processus d'amélioration des Daaras et de lutte contre la mendicité (suite)</p> | <p>un soutien permanent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclaration des enfants à l'état civil de leurs régions d'origine (Fouta)</li> <li>• Accompagnement des Daaras dans l'amélioration de leur programme d'enseignement</li> <li>• Appui en matériels didactiques</li> <li>• Accueil et protection des enfants victime de violence et de privation de leurs droits</li> <li>• Plaidoyer et saisine de la justice pour des cas de privation et de violence</li> <li>• Communication pour la conscientisation des acteurs des Daaras</li> <li>• Amélioration qualitative des Daaras et des enseignements qui y sont dispensés</li> <li>• Introduction de la langue française au sein des Daaras</li> </ul>                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une cellule de suivi et de contrôle de l'exploitation des enfants au sein des daaras</li> <li>• Erection d'un fond d'appui aux daaras pour l'éradication de la mendicité</li> <li>• Implication effective de l'Etat et des collectivités locales dans la gestion des daaras</li> <li>• Installer un Mutuelle d'Epargne et de Crédit pour les daaras et MEC</li> </ul> |
| <p>Mobilisation de ressources et mise en œuvre de projets et programmes</p>                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de réduction du temps de mendicité des talibés</li> <li>• Projet de jardins collectifs</li> <li>• Projet Coupe-Couture-Teinture formation des grands talibés aux corps de métiers</li> <li>• Journée de récital de coran pour la collecte de dons</li> <li>• Programme de réglementation des Daaras</li> <li>• Programme d'enregistrement des enfants talibés à l'état civil</li> <li>• Programme de formation des MEC</li> <li>• Programme d'indemnisation des daaras</li> <li>• Mise en place d'un fond d'appui aux daaras partenaires</li> <li>• Formation des MEC en langue arabe et droit des enfants</li> <li>• Programme d'affectation d'enseignant en langue française au niveau des daaras</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Eriger un mécanisme de réglementation pour l'ouverture d'un daaras</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |



| Rubriques                                                                    | Etats des Lieux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Recommandations |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Mobilisation de ressources et mise en œuvre de projets et programmes (suite) | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet d'installation de blocs sanitaires au sein des daaras de la localité</li> <li>• Rencontre périodique d'échange d'idées avec les MEC</li> <li>• Implication des MEC au foral avec le SR/ d'hygiène</li> <li>• Formation des MEC et grands talibés à la prévention des maladies comme le Paludisme, Sida, Tuberculose, maladies diarrhéiques,.....</li> <li>• Programme d'adduction d'eau des daaras</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                 |
| Partenariat développé dans la mise en œuvre des projets et programmes        | « Caserta » arts et musique ; Syndicat CIGIL du groupe Turin, PARRER, Secours Islamiques France, Fondation d'Auteuil, Actions Galland, CAINTE, PPDH, SDE, UNICEF, Direction de la Petite Enfance (DPDE), Fonds d'Appui aux Initiatives Locales (FAIL), USAID, ADOS, TOSTAN,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                 |
| Résultats majeurs obtenus                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de comité de gestion et des associations Ndéyou-Daaras</li> <li>• Amélioration des conditions de vie dans les daaras</li> <li>• Réduction du temps de mendicité des talibés</li> <li>• Equipement progressif des daaras en matériels didactiques</li> <li>• Renforcement des capacités des talibés sur le droit de l'enfant</li> <li>• Formation des MEC à la prévention des maladies liées au manque d'hygiène</li> <li>• Amélioration du port vestimentaire des talibés</li> <li>• Abandon de la mendicité dans 24 daaras soit 2636 enfants dans les régions de Dakar, Diourbel, St Louis, Kaolack, Thiès et Fatick</li> <li>• Journée de sensibilisation sur la lutte contre la mendicité</li> </ul> |                 |



| Rubriques                                                                   | Etats des Lieux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Recommandations |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| <p>Difficultés rencontrés dans la résolution définitive de la mendicité</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de volonté politique de l'Etat</li> <li>• Non-implication des collectivités locales</li> <li>• Manque de mesure d'accompagnement</li> <li>• Manque de ressources financières pour l'accompagnement des daaras</li> <li>• Reconnaissance sociale des daaras par les populations</li> <li>• Réticence des MEC à la réglementation et à la modernisation des daaras</li> <li>• Inexistence d'une stratégie nationale de prise en charge des daaras et de la mendicité</li> <li>• Lobby des chefs religieux qui sont pour l'épanouissement des daaras à leur état actuel</li> <li>• Non application de la loi contre la mendicité</li> <li>• Manque de synergie entre les acteurs et parties prenantes de la mendicité et daaras</li> </ul> |                 |



## IX. ANNEXES

### Annexe 1 : Guide d'entretien «Maître d'école coranique et son Daara»

Septembre 2013 - Cellule Enquêteurs

1. Prénom et nom de l'enquêteur :
2. Numéro téléphone de l'enquêteur :

#### I. LOCALISATION DE L'ECOLE CORANIQUE

3. Département de :
4. Commune de :
5. Commune d'Arrondissement :
6. Quartier de :
7. Nom du daara :
8. Adresse exacte du daara :
9. Nom du maitre coranique titulaire :
10. Sexe du maitre coranique titulaire : ☐ 1. Masculin ☐ 2. Féminin
11. Nom du maitre coranique suppléant :
12. Sexe du maître coranique suppléant : ☐ 1. Masculin ☐ 2. Féminin
13. Contact maitre coranique :
14. Téléphone fixe :
15. Téléphone mobile :
16. Email :
17. Statut : ☐ 1. Ecole franco-arabe ☐ 2. Daara

#### II. HISTORIQUE DE L'ECOLE CORANIQUE

18. Localité d'origine de l'école coranique ou du maitre coranique (village de : )
19. Localité d'origine de l'école coranique ou du maitre Coranique (département de : )
20. Localité d'origine de l'école coranique ou du maitre Coranique (Pays : )
21. Quand avez-vous implanté votre école dans la localité ?
22. Connaissez-vous d'autres Daaras dans le quartier ?  
☐ 1. Oui ☐ 2. Non



**23.** Si oui, pouvez-vous les localiser ?

☐ **1.** 1 à 5

☐ **2.** 6 à 10

☐ **3.** Plus de 10

**24.** Depuis que vous avez ouvert cette école, y'a-t-il eu des changements ?

☐ **1.** Oui

☐ **2.** Non

**25.** Si Oui, cochez l'une ou plusieurs de ces réponses ci-dessous

☐ **1.** Le nombre de talibés a augmenté

☐ **2.** Le régime du Daara a changé (internat, externat)

☐ **3.** Les conditions d'enseignement ont changé

☐ **4.** Le cadre de vie des talibés s'est amélioré

☐ **5.** Autre à préciser

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

**26.** Si Autre :

**27.** Niveau académique

**28.** Avez - vous été formé ?

☐ **1.** Oui

☐ **2.** Non

**29.** Si oui quel type de formation avez-vous reçu ?

**30.** Quel diplôme avez-vous reçu ?

### III CARACTERISTIQUES DE L'ECOLE CORANIQUE

**31.** Qu'est ce qui sert d'école au maître coranique ?

☐ **1.** Une maison en bon état

☐ **2.** Une maison abandonnée

☐ **3.** Une maison en construction

☐ **4.** Une mosquée

☐ **5.** Une case

☐ **6.** Un abri

☐ **7.** En plein air

**32.** Ou se situe l'école coranique?

☐ **1.** Zone inondée

☐ **2.** Quartier flottant

☐ **3.** Quartier non structuré

☐ **4.** Quartier régulier

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

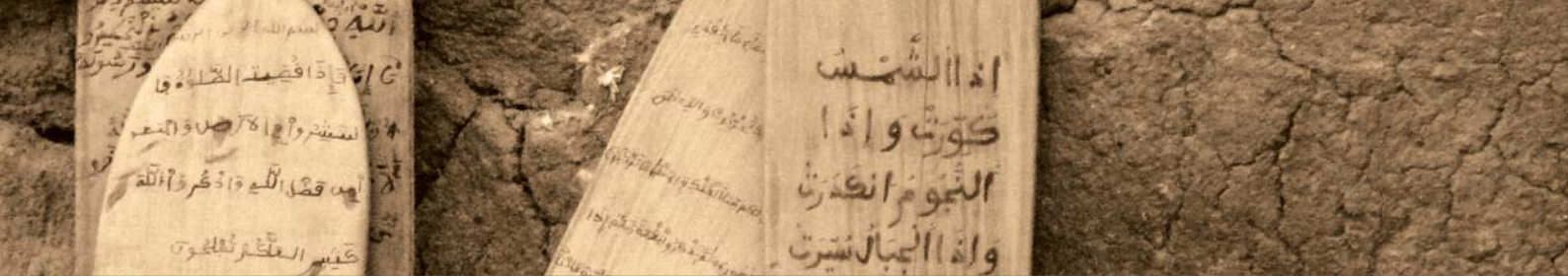
**33.** Comment avez-vous acquis cet endroit qui vous sert d'école coranique?

☐ **1.** Location

☐ **2.** Prêt

☐ **3.** Propriété personnelle

☐ **4.** Autre à préciser



**34.** Si autres

**35.** Comment avez-vous enrôlé les enfants ?

☐ **1.** Confiage par les parents

☐ **2.** Acte volontaire

☐ **3.** Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

**36.** si autres

**37.** Les enfants disposent-ils d'un bulletin ou d'un acte de naissance ?

☐ **1.** Oui

☐ **2.** Non

**38.** Quels sont les régimes qui existent dans votre école coranique ?

☐ **1.** Internat

☐ **2.** Externat

☐ **3.** Demi-pension

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

**39.** Si régime identifié (Internat, Externat) préciser le nombre de garçons ?

**40.** Si régime identifié (Internat, Externat) préciser le nombre de filles ?

**41.** Est-ce que vous demandez des frais de scolarité

☐ **1.** Oui

☐ **2.** Non

**42.** Si oui, combien ?

**43.** Pour quelle périodicité

**44.** Quel est le mode de paiement

☐ **1.** par mois

☐ **2.** par trois mois

☐ **3.** par six mois

☐ **4.** par an

☐ **5.** autres

## IV CONDITIONS DE VIE DANS L'ECOLE CORANIQUE

### Caractéristiques physiques de l'école coranique

**45.** Où dorment les talibés ?

☐ **1.** Dans un dortoir

☐ **2.** Dans des chambres

☐ **3.** En plein air

☐ **4.** Dans la cour

☐ **5.** Dans un abri ou un hangar

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

**46.** Disposent-ils de moustiquaires ?

☐ **1.** Oui moustiquaires imprégnées

☐ **2.** Oui moustiquaires non imprégnées

☐ **3.** Non



**47.** S'ils dorment dans des chambres, combien sont-ils par chambre ?

**48.** Quelles sont les dimensions de la chambre ?

☐ **1.** Petite (4m<sup>2</sup>)      ☐ **2.** Moyenne (9 m<sup>2</sup>)

☐ **3.** Grande (12 m<sup>2</sup>)

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

**49.** Sur quoi dorment-ils ? (S'il existe plusieurs réponses, cochez où la majorité des enfants dort)

☐ **1.** Sur une natte      ☐ **2.** Sur un lit

☐ **3.** Sur un matelas      ☐ **4.** ???

☐ **5.** A même le sol      ☐ **6.** Autre à préciser

**50.** Si autres

**51.** Disposez- vous de toilettes dans l'école coranique ?

☐ **1.** Oui      ☐ **2.** Non

**52.** Si oui, de quel nombre de blocs

**53.** Si oui, de quelles natures sont-elles ?

☐ **1.** Latrines traditionnelles

☐ **2.** Toiletttes modernes avec fosses sceptiques

☐ **3.** Autres à spécifier

**54.** Si autres

**55.** Ses toilettes sont-elles séparées ? Pour des garçons et pour des filles

☐ **1.** Oui      ☐ **2.** Non

**56.** Des toilettes sont-elles prévues pour des enfants handicapés ?

☐ **1.** Oui      ☐ **2.** Non

**57.** Avez-vous une adduction d'eau dans l'école coranique ?

☐ **1.** Oui      ☐ **2.** Non

**58.** Si Oui, de quelle nature est-elle ?

☐ **1.** Puits      ☐ **2.** Robinet      ☐ **3.** Pompe à eau

☐ **4.** Autre à spécifier

**59.** A partir de ces sources, les enfants ont-ils accès à l'eau

☐ **1.** Oui      ☐ **2.** Non

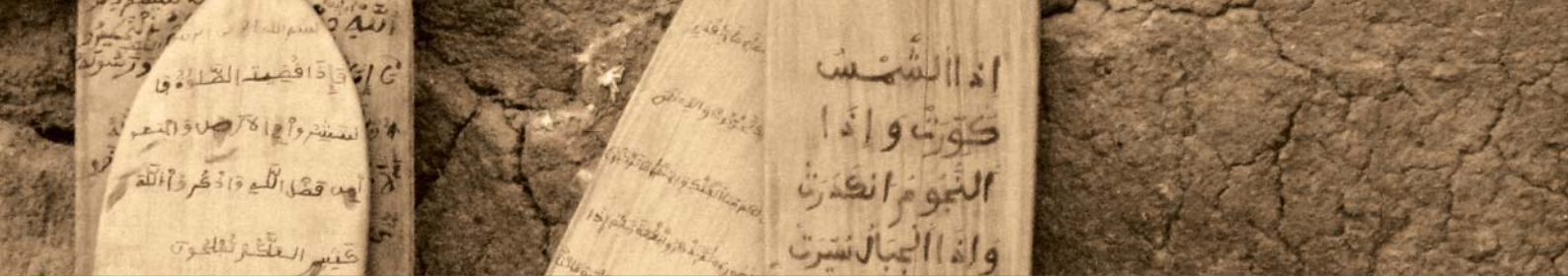
**60.** Si oui

☐ **1.** pour boire      ☐ **2.** pour se laver

☐ **3.** pour laver leurs habits

**61.** Disposez-vous d'électricité dans l'école coranique

☐ **1.** Oui      ☐ **2.** Non



**62.** Si oui, les enfants ont-ils accès à l'électricité pour étudier et leurs chambres

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

**63.** Si non, précisez le type d'éclairage que vous utilisez ?

- ☐ 1. bois ☐ 2. bougie  
☐ 3. Lampe à pétrole ☐ 4. Autre

**64.** Si autres

**65.** Les Talibés disposent-ils de ces moyens d'éclairages

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

**66.** Les Talibés reçoivent-ils un service de restauration dans le daara

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

**67.** Existe-il une cuisine dans votre école coranique ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

**68.** Comment soignez-vous vos Talibés en cas de maladie ?

- ☐ 1. Dispensaire  
☐ 2. Boîte à pharmacie de l'école coranique  
☐ 3. Médecine traditionnelle  
☐ 4. Le talibé se débrouille lui-même  
☐ 5. Autre

**69.** Si autres

**70.** Vos talibés mendient-ils dans votre école coranique ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

**71.** Si oui, à quels moments du matin (nombre d'heures)?

**72.** Si oui, à quels moments du soir (nombre d'heures)?

**73.** Si oui, à quels moments de la nuit (nombre d'heures)?

**74.** Que rapporte la mendicité des enfants ?

- ☐ 1. Argent ☐ 2. Nature

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

**75.** Si argent, précisez combien par enfant et par jour?

**76.** Si nature, précisez?

**77.** Avez-vous d'autres sources de revenus ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non



**78.** Si Oui, d'où proviennent ces revenus ?

- ☐ **1.** Activités personnelles
- ☐ **2.** Appui des partenaires
- ☐ **3.** Appui de bonnes volontés
- ☐ **4.** Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

**79.** Si autres

**80.** Si partenaires, citez les

**81.** Quels sont les types d'activités effectuées par les talibés dans votre daara ?

- ☐ **1.** Activités champêtres
- ☐ **2.** Activités ludiques
- ☐ **3.** Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

**82.** Si autres

## V. CONDITIONS D'ETUDES

**83.** Combien de talibés y a-t-il actuellement dans votre école coranique ? Précisez le nombre

**84.** Quel est l'effectif moyen de Talibés que le daara accueille dans l'année

**85.** Quel est l'effectif actuel total des Talibés?

**86.** Quel est l'effectif des filles

**87.** Quel est l'effectif des garçons

**88.** Combien de talibés ont entre 0 et 5ans ?

**89.** Combien de talibés ont entre 6 et 14 ans ?

**90.** combien de talibés ont entre 15 et 16 ans

**91.** Combien de talibés ont plus de 17 ans

**92.** De quelles localités proviennent les enfants/ talibés ?

- ☐ **1.** Du quartier seulement
- ☐ **2.** De mon village ou localité seulement
- ☐ **3.** D'un pays de la sous-région

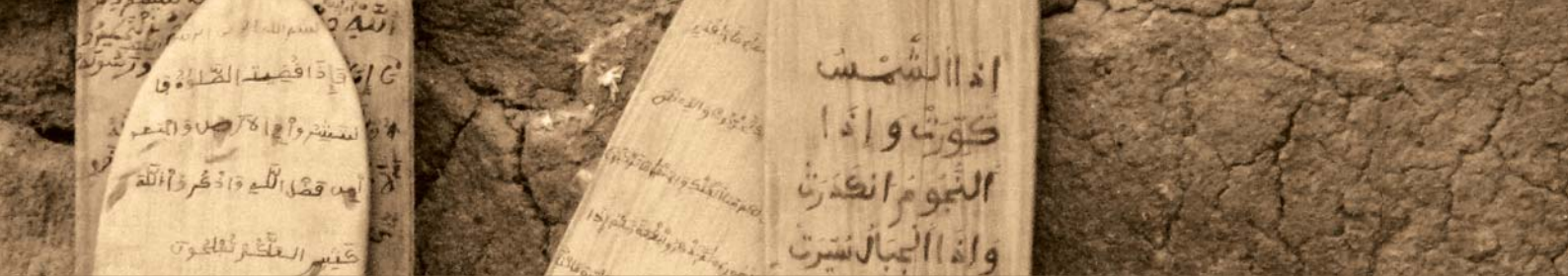
Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

**93.** Si pays de la sous-région, préciser

**94.** Avez-vous des liens de parenté avec vos Talibés

- ☐ **1.** Oui
- ☐ **2.** Non

**95.** si oui préciser le degré



**96.** Y'a-t-il des enfants orphelin

☐ **1.** Oui

☐ **2.** Non

**97.** Si oui

☐ **1.** de père

☐ **2.** de mère

☐ **3.** de père et de mère

**98.** Où dispensez-vous vos enseignements ?

☐ **1.** En plein air

☐ **2.** Dans une salle

☐ **3.** Sous un hangar / abri

**99.** Quels types d'enseignements dispensez-vous dans votre école coranique ?

☐ **1.** Coran seulement

☐ **2.** Arabe

☐ **3.** Coran et arabe

☐ **4.** Français

☐ **5.** Langues maternelles

☐ **6.** Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

**100.** Si autres, préciser

**101.** Profil de sortie des enfants :

Existe-t-il des passerelles entre votre école coranique et l'école formelle ?

☐ **1.** Oui

☐ **2.** Non

**102.** Si oui expliquer les modalités

**103.** Les enfants ont-ils ou vont-ils apprendre un métier

☐ **1.** Oui

☐ **2.** Non

**104.** En combien d'années mémorisent-ils le Coran ?

**105.** Quels matériels didactiques utilisez-vous dans votre école coranique ?

☐ **1.** Livre saint (coran)

☐ **2.** Livre arabe

☐ **3.** Tablette ou « allouwa »

☐ **4.** Tableau noir

☐ **5.** Cahier

☐ **6.** Livres d'éducation religieuse

☐ **7.** Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).

**106.** Si autres

**107.** Disposez-vous de tables banc dans votre école coranique ?

☐ **1.** Oui

☐ **2.** Non



**108.** Si non, dites-nous avec quels moyens vos talibés étudient ils ?

- ☐ **1.** Sur des nattes      ☐ **2.** Sur le sol  
☐ **3.** Sur des bancs      ☐ **4.** Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

**109.** Si autre

**110.** Quels sont vos horaires d'études le matin ?

**111.** Quels sont vos horaires d'études le soir ?

**112.** Quels sont vos horaires d'études la nuit ?

**113.** Les Talibés ont-ils un jour hebdomadaire de repos :

- ☐ **1.** Oui      ☐ **2.** Non      ☐ **3.** Autres

**114.** Si Autres

**115.** En cas de fautes commises par un de vos disciples, quels types de corrections utilisez-vous ?

- ☐ **1.** Châtiments corporels      ☐ **2.** Blâmes  
☐ **3.** Punitons      ☐ **4.** Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

**116.** Si autre

## VI. L'ECOLE CORANIQUE DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL

**117.** Les habitants du quartier aident-ils votre école coranique?

- ☐ **1.** Oui      ☐ **2.** Non

**118.** Si oui de quelle nature est cette aide ?

- ☐ **1.** Aide en nature (riz, sucre, savon, nattes)  
☐ **2.** Aide financière  
☐ **3.** Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

**119.** Si autres

**120.** Etes-vous membre d'un réseau de Maitres d'Ecoles Coraniques ?

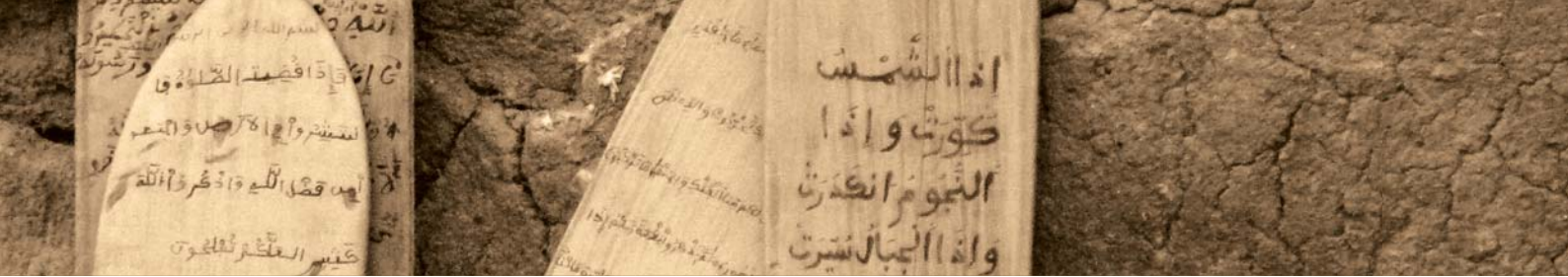
- ☐ **1.** Oui      ☐ **2.** Non

**121.** Etes-vous en relation avec des associations?

- ☐ **1.** Oui      ☐ **2.** Non

**122.** Si oui

- ☐ **1.** ONG      ☐ **2.** OCB  
☐ **3.** Ndeyou Daara      ☐ **4.** Ministères  
☐ **5.** Collectivités Locales



**123.** Si Oui, quelle est la nature de cette relation ?

- ☐ **1.** Dons en nature    ☐ **2.** Appui financier    ☐ **3.** Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

**124.** Si autres

## VII. DIFFICULTES RENCONTREES

**125.** Quelles sont vos difficultés rencontrées dans le cadre de votre travail?

- ☐ **1.** Problèmes liés à l'alimentation des enfants  
☐ **2.** Dégradation du cadre de vie et d'étude  
☐ **3.** Manque d'eau  
☐ **4.** Manque d'électricité  
☐ **5.** Problèmes liés à la prise en charge sanitaire des enfants  
☐ **6.** Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).

**126.** Si autres

**127.** Pouvez-vous énumérez vos besoins pour un bon fonctionnement de votre école coranique ?

(Listez par priorités)

**128.** Que pensez-vous pour moderniser les daaras ?

**129.** Que pensez-vous pour mettre fin à la mendicité des enfants ?

## VIII. SUGGESTIONS

**130.** Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions à formuler ?



## IX. ANNEXES

### Annexe 2 : Guide d'entretien «Guide d'entretien focus group enfants»

Conduite Méthodologique

#### LE FOCUS GROUP EST GÉNÉRALEMENT UTILISÉ POUR :

- Collecter des opinions, des croyances et des attitudes concernant un sujet ou une problématique précise
- Confirmer des hypothèses
- Encourager la prise de parole et l'expression des enfants autour de problèmes particuliers

#### C'est pourquoi, il est pris en compte soit les enfants de :

- 6 à 14 ans ou de
- 15 à 16 ans ou de
- 17 ans et plus
- le genre (si possible)
- les enfants en situation de mendicité

Le nombre d'enfant est de 6 au minimum et 12 au maximum

#### LOCALISATION

Département de :

Commune de :

Commune d'Arrondissement :

Quartier de :

#### I. Identification

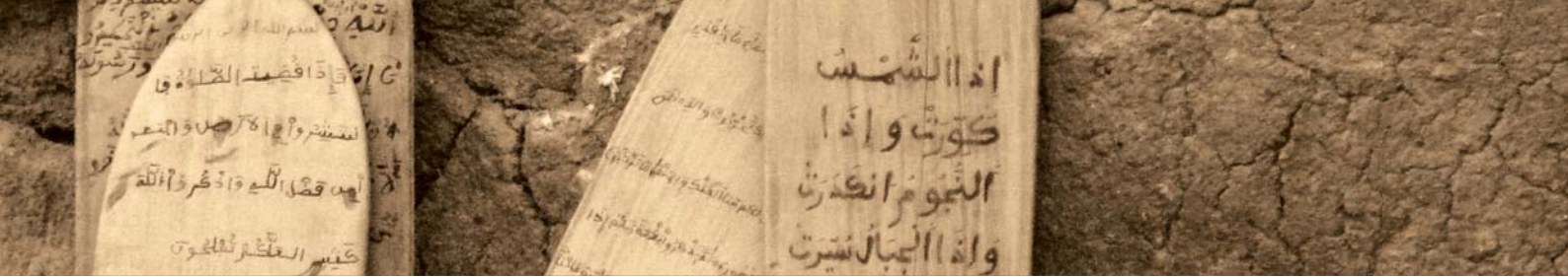
- Nombre de participants au focus groupe : Filles : Garçons :
- Origine des Talibés
- Quelle est le pays/la région/département/village d'origine des Talibés, âge moyen
- Quel est le statut des Talibés :(interne/externe/ demi-pension)

#### II. Enseignements

- Quels enseignements recevez-vous ?
- Depuis combien de temps êtes-vous inscrits à l'école coranique
- Quelle appréciation avez-vous de l'école coranique ?

#### III. Activités autres

- A part les cours dont vous bénéficiez, quelles autres activités exercez-vous?
- Est-ce que vous mendiez?
- Quel est le temps consacré par les enfants à la mendicité et aux études ?
- Comment se déroule votre journée ?
- Que vous rapporte la mendicité?



#### IV. Conditions de vie

- Êtes-vous victimes de châtiments corporels ?
- En cas de maladie où est ce que vous vous soignez et comment?
- Depuis quand remonte le dernier contact avec vos parents?
- Avez-vous accès à l'eau pour boire, vous laver et comment?
- Avez-vous accès aux latrines?
- Ou dormez-vous?
- Avez-vous un matériel de couchage?

#### V. Suggestions

Que suggérez-vous pour améliorer vos conditions d'apprentissage et de vie ?



## IX. ANNEXES

### Annexe 3 : Guide d'entretien «Les expériences des institutions/ongs/associations et programmes oeuvrant dans l'amélioration des Daaras et la protection des talibés»

#### I. IDENTIFICATION

Nom de la structure :

Site web :

Fonction de l'Interlocuteur :

Sexe :

☐ M

☐ F

Ancienneté de la structure :

Domaine d'activité :

Profil : ONG Association Etat Collectivité Local

Autres :

Zones/ Lieux d'intervention :

- Région
- Département
- Commune
- Commune d'Arrondissement
- Quartier

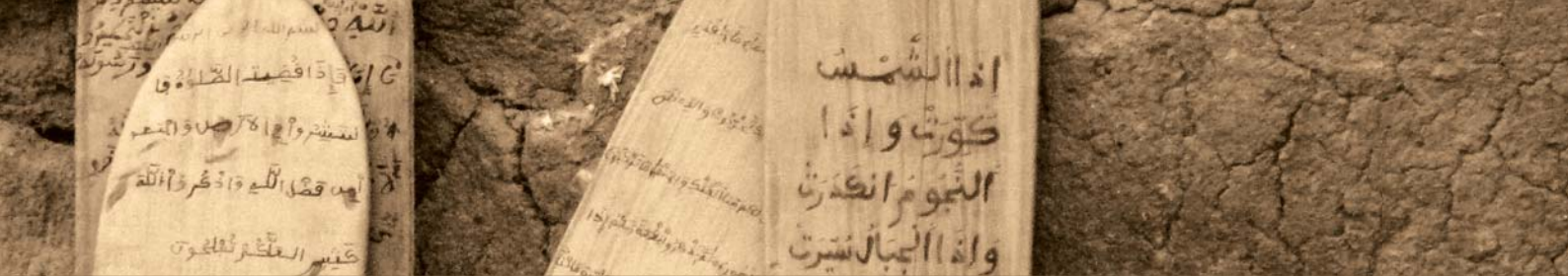
Date / période / durée :

#### II. PROBLÉMATIQUES ET RÉPONSES

- Quelles appréciations faites-vous de la problématique des daaras au Sénégal?
- Quel rôle spécifique joue votre structure dans le processus d'amélioration des écoles et la lutte contre la mendicité des enfants?
- Quelles sont les ressources mobilisées, les projets et programmes mis en œuvre?
- Avez-vous développé des partenariats dans la mise en œuvre des programmes et projets?  
Si oui, lesquels :
- Quels sont les résultats majeurs obtenus?
- Quelles sont les difficultés rencontrées et empêchant la résolution définitive de la mendicité des enfants?

#### III. SUGGESTIONS ET COMMENTAIRES

Avez-vous d'autres commentaires et suggestions à formuler?



## IX. ANNEXES

### Annexe 4 : Guide d'entretien «Personnes Ressources»

Par personne ressource, nous entendons Imam du quartier, Responsable association de maitres d'écoles coraniques, Ndéyou daara, Parents de talibés, Délégués de quartier

#### I. IDENTIFICATION DE L'INTERLOCUTEUR

Prénom :

Nom :

Sexe : M F

Quartier :

Responsabilité :

- ☐ Imam de la mosquée
- ☐ Responsable association de maitres d'écoles coraniques
- ☐ Ndeyou Daara
- ☐ Parents de talibés
- ☐ Délégué de quartier

#### Sur les caractéristiques de l'école coranique

- Connaissez-vous le nombre de daaras dans le quartier ?
  - ☐ 2 à 5
  - ☐ 6 à 10
  - ☐ plus de 10
- Pouvez-vous précisez leur localisation?
- Comment appréciez-vous le cadre d'étude de cette école coranique?
  - ☐ Très bien
  - ☐ Bien
  - ☐ Médiocre
  - ☐ Mauvais
  - ☐ Très mauvais
  - ☐ Pas de réponse
- Sur les conditions de vie des enfants  
Avez-vous une idée sur les conditions de prise en charge des talibés dans cette école coranique ?
  - ☐ Oui
  - ☐ Non
- Si oui, pouvez-vous donner une appréciation des aspects suivants en donnant des notes de 1 à 5 (1 = très mauvais - 5 = très bon) ?

Conditions d'étude : ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5  
Traitement des talibés : ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5



## II. LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE

### Sur la nature de la participation des habitants du quartier

Jouez-vous UN rôle spécifique dans la prise en charge du daara ET l'entretien du talibé ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, de quelle nature?

Les habitants du quartier s'impliquent - ils dans le fonctionnement de l'école coranique?

☐ Oui

☐ Non

Je ne sais pas

Si Oui, comment ?

☐ Par un système de marrainage/parrainage

☐ Par des opérations de nettoyage

☐ Par des dons

☐ Autre à préciser

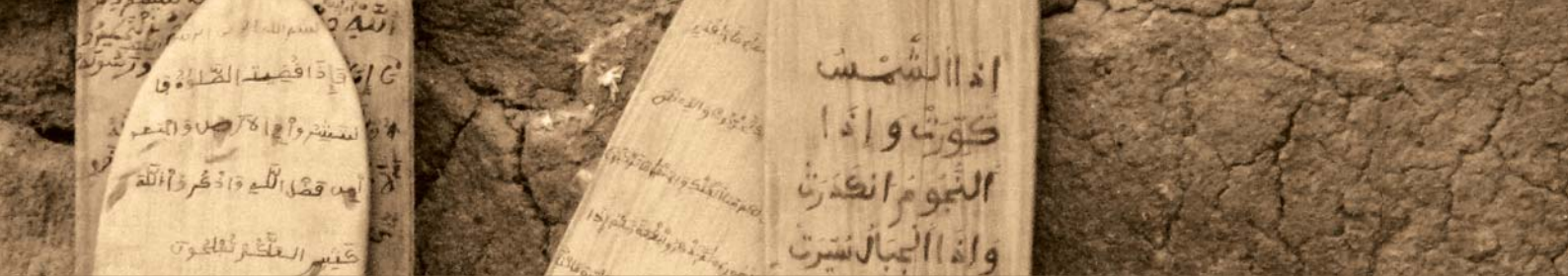
## III. QUELLES SONT VOS PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT ?

- Sur les conditions de vie

- Sur la mendicité

## IV - SUGGESTIONS

Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions à formuler ?



## IX. ANNEXES

### Annexe 5 : Guide d'observation Enquêteur «Personnes Ressources»

(A remplir par l'agent enquêteur après l'administration du guide entretien)

Nom de l'enquêteur :

Région/Département/Commune/Commune d'Arrondissement :

Quartier de :

Nom du daara :

Localisation du daara :

Nom du maître coranique :

Effectif :

- Garçons :
- Filles :
- Total :

#### 1. Où est ce qu'il vous a reçu pour répondre au questionnaire ?

- ☐ dans son salon
- ☐ dans la cour de l'école coranique
- ☐ dans une chambre
- ☐ Autre

#### 2. Enseignement

Dans quelles conditions avez-vous trouvé les enfants entrain d'apprendre :

- ☐ Abri (hangar, vestibule)
- ☐ À l'air libre
- ☐ autres (à préciser)

L'enseignement est assuré par :

- ☐ Un
- ☐ Deux
- ☐ Plusieurs maîtres coraniques

Comment les talibés reçoivent l'enseignement :

- ☐ Individuellement
- ☐ Collectivement
- ☐ Par les pairs

Chaque talibé dispose de matériels didactiques suivants :

- ☐ Une tablette
- ☐ Un coran.
- ☐ Autres matériels



Mode de sanctions :

- ☐ le marabout dispose-t-il d'une cravache
- ☐ les enfants présentent-ils des traces de coups, de blessures sur leurs corps

### 3. Conditions de vie

#### Hygiène corporelle des talibés

- ☐ Présence de dermatoses
- ☐ Plaies

#### Tenue vestimentaire des talibés

- ☐ Bonne
- ☐ Acceptable.
- ☐ Laisse à désirer

#### Dortoir

- ☐ Abri (hangar, vestibule)
- ☐ À l'air libre
- ☐ Maison en construction
- ☐ Autres
- ☐ Spacieux
- ☐ Peu spacieux
- ☐ Exigu
- ☐ Propre
- ☐ Insalubre

#### Mendicité

- ☐ Avez-vous remarqué des pots servant à la mendicité
- ☐ Avez-vous remarqué durant l'enquête des talibés qui reviennent de la mendicité

### 4. Existence de point d'eau

- ☐ Puits traditionnel
- ☐ Robinet
- ☐ Aucun point d'eau

### 5. Existence de toilettes

- ☐ Oui
- ☐ Non

### Autres commentaires ou observations :

.....

.....

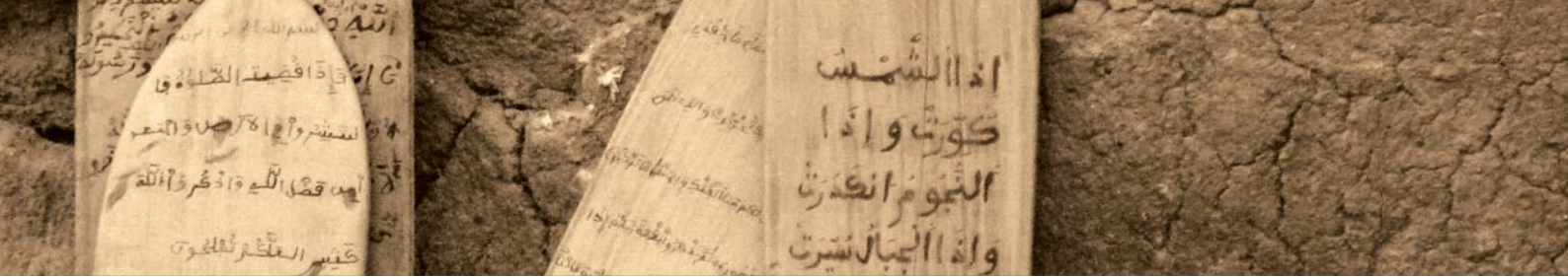
.....

.....

.....

.....

.....



## IX. ANNEXES

### Annexe 6 : Equipe technique de réalisation de la cartographie

**Mamadou WANE**, Consultant Principal

**Souleymane Alassane FAYE**, Spécialiste Education

**Bassirou DIAGNE**, Planificateur-Statisticien

**Ibrahima LO**, Coordinateur supervision et établissement du répertoire, superviseur département Pikine

**Abdou Fodé SOW**, Superviseur département de Guédiawaye

**Raoul LATOUF**, Superviseur département de Dakar

**Guirane DIENE**, Superviseur département Rufisque

**Mamadou NDIAYE** Dara, Facilitateur/personne ressource



# Référence bibliographie

**Conférence Internationale sur la problématique des daaras**, Edition Spéciale Daaras N 28, Septembre-Octobre 2010 Journal Action Islamique de l'ASI

**Etude sur les enfants mendiants dans la région de Dakar** (UCW, Banque Mondiale, Unicef, BIT 2007)

**Etude sur le dos des enfants, mendicité Forcée et Autres mauvais traitements à l'encontre des talibés au Sénégal**, HRW, 2010

**Etude sur la mobilité et la vulnérabilité des enfants**, FAFO, ENA, Banque Mondiale 2013

**Cartographie et Analyse des Systèmes de Protection de l'Enfant au Sénégal**, Rapport final

**Situation des Enfants au Sénégal**, Rapport Final, UNICEF Mars 2013

**L'impact de long terme du confiage au Sénégal : les adultes confiés au cours de leur enfance**, UNICEF Janvier 2012

**Situation de référence des structures d'accueil ; structures de formation, des daaras, des enfants de la rue, des Talibés, des associations des maîtres coraniques et d'autres acteurs pour les régions de Dakar, Louga, Saint Louis et Matam** par USAID-EDB, 2010

**Situation des Talibés dans 11 villes au Sénégal** ENDA (2004 – 2005)

**Recensement des écoles coraniques à Dakar, Rufisque, Thiès et Mbour** (PARRER, 2010)

**Etudes diagnostiques de la mendicité des enfants dans les régions de Kaolack, Ziguinchor, Kolda et Thiès** (PARRER 2010 – 2011)

**Argumentaire Religieux Musulman sur la Mendicité des Enfants**, PARRER 2010

**Propos Africains sur l'Education pour Tous**, 1989, UNESCO

**Enquête Démographique et Santé à Indicateurs Multiples (EDS-MICS) 2010-2011**

**Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant**, Gouvernement Sénégal- UNICEF

**L'Effectivité du droit à l'éducation au Sénégal**, Sophie D'AOUST Octobre 2012

**Plan Cadre National de Prévention et d'Elimination du Travail des Enfants au Sénégal**, Octobre 2012  
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Relations avec les Institutions

## Notes

## Notes



# « Un enfant en danger ne peut attendre »

Kofi A. ANNAN, ancien Secrétaire général  
de l'Organisation des Nations Unies